

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:

The Honourable BOB RUNCIMAN

Wednesday, June 20, 2012
Thursday, June 21, 2012

Issue No. 22

First and second (final) meeting on:

The proposed
Firearms Information Regulations
(Non-Restricted Firearms)

INCLUDING:

THE FIFTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(The proposed
Firearms Information Regulations
(Non-Restricted Firearms))

APPEARING:

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P.,
Minister of Public Safety

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-12

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONSTITUTIONNELLES

Président :

L'honorable BOB RUNCIMAN

Le mercredi 20 juin 2012
Le jeudi 21 juin 2012

Fascicule n° 22

Première et deuxième (dernière) réunions concernant :

Une proposition de Règlement sur
les renseignements relatifs aux armes à feu
(armes à feu sans restrictions)

Y COMPRIS :

LE QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Une proposition de Règlement sur
les renseignements relatifs aux armes à feu
(armes à feu sans restrictions))

COMPARAÎT :

L'honorable Vic Toews, C.P., député,
ministre de la Sécurité publique

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Bob Runciman, *Chair*

The Honourable Joan Fraser, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Angus Baker, P.C. Boisvenu Campbell	Joyal, P.C. * LeBreton, P.C. (or Carignan) Peterson
* Cowan (or Tardif) Dagenais	Unger Wallace White

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Wallace replaced the Honourable Senator Di Nino (*June 21, 2012*).

The Honourable Senator Angus replaced the Honourable Senator Raine (*June 21, 2012*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Angus (*June 20, 2012*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Jaffer (*June 20, 2012*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Chaput (*June 14, 2012*).

The Honourable Senator Joyal, P.C., replaced the Honourable Senator Merchant (*June 14, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Bob Runciman

Vice-présidente : L'honorable Joan Fraser

et

Les honorables sénateurs :

Angus Baker, C.P. Boisvenu Campbell	Joyal, C.P. * LeBreton, C.P. (ou Carignan) Peterson
* Cowan (ou Tardif) Dagenais	Unger Wallace White

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Wallace a remplacé l'honorable sénateur Di Nino (*le 21 juin 2012*).

L'honorable sénateur Angus a remplacé l'honorable sénateur Raine (*le 21 juin 2012*).

L'honorable sénateur Raine a remplacé l'honorable sénateur Angus (*le 20 juin 2012*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Jaffer (*le 20 juin 2012*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Chaput (*le 14 juin 2012*).

L'honorable sénateur Joyal, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Merchant (*le 14 juin 2012*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, June 14, 2012:

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That the proposed Firearms Information Regulations (Non-Restricted Firearms), tabled in the Senate on June 13, 2012, be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, pursuant to subsection 118(3) of the *Firearms Act* (S.C. 1995, c. 39).

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 14 juin 2012 :

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Marshall,

Que la proposition de Règlement sur les renseignements relatifs aux armes à feu (armes à feu sans restrictions), déposé au Sénat le 13 juin 2012, soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, conformément au paragraphe 118(3) de la *Loi sur les armes à feu* (L.C. 1995, ch. 39).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 20, 2012
(51)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 5:18 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Boisvenu, Dagenais, Di Nino, Fraser, Joyal, P.C., Peterson, Raine, Runciman, Unger and White (11).

In attendance: Robin MacKay and Cynthia Kirby, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 14, 2012, the committee began its study on the proposed Firearms Information Regulations (Non-Restricted Firearms).

APPEARING:

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Public Safety.

WITNESSES:*Canadian Association of Chiefs of Police:*

Mario Harel, Vice-President, Chief, Service de police de la Ville de Gatineau.

Ontario Provincial Police:

Superintendent Chris Wyatt, Chief Firearms Officer.

Royal Canadian Mounted Police:

John Robert Ervin, Chief Firearms Officer, Saskatchewan.

The chair made an opening statement.

The minister made a statement and answered questions.

At 6:10 p.m., the committee suspended.

At 6:16 p.m., the committee resumed.

Mr. Harel, Mr. Ervin and Superintendent Wyatt each made a statement and answered questions.

At 7:12 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 20 juin 2012
(51)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 18, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Boisvenu, Dagenais, Di Nino, Fraser, Joyal, C.P., Peterson, Raine, Runciman, Unger et White (11).

Également présents : Robin MacKay et Cynthia Kirby, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 juin 2012, le comité entreprend son étude d'une proposition de règlement sur les renseignements relatifs aux armes à feu (armes à feu sans restrictions).

COMPARAÎT :

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Sécurité publique.

TÉMOINS :*Association canadienne des chefs de police :*

Mario Harel, vice-président, directeur, Service de police de la Ville de Gatineau.

Police provinciale de l'Ontario :

Commissaire Chris Wyatt, contrôleur des armes à feu.

Gendarmerie royale du Canada :

John Robert Ervin, contrôleur des armes à feu, Saskatchewan.

Le président prend la parole.

Le ministre fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 18 h 10, la séance est suspendue.

À 18 h 16, la séance reprend.

M. Harel, M. Ervin et le commissaire Wyatt font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 19 h 12, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, June 21, 2012
(52)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:32 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Boisvenu, Campbell, Dagenais, Di Nino, Fraser, Joyal, P.C., Peterson, Runciman, Unger, Wallace and White (13).

In attendance: Robin MacKay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 14, 2012, the committee continued its study on the proposed Firearms Information Regulations (Non-Restricted Firearms).

WITNESSES:

Canadian Sports Shooting Association:

Steve Torino, President.

Ontario Federation of Anglers and Hunters:

Greg Farrant, Manager, Government Affairs and Policy.

Groupe des étudiants et diplômés de Politechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient):

Heidi Rathjen, Spokesperson.

Project Ploughshares:

Kenneth Epps, Senior Program Officer.

Canadian Police Association:

Tom Stamatakis, President (by video conference).

As an individual:

Solomon Friedman, Lawyer.

The chair made an opening statement.

Mr. Farrant, Mr. Friedman and Mr. Torino each made a statement and answered questions.

At 11:26 a.m., the committee suspended.

At 11:37 a.m., the committee resumed.

Ms. Rathjen, Mr. Epps and Mr. Stamatakis each made a statement and answered questions.

At 12:18 p.m., the committee suspended.

At 12:24 p.m., the committee resumed.

OTTAWA, le jeudi 21 juin 2012
(52)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 32, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Boisvenu, Campbell, Dagenais, Di Nino, Fraser, Joyal, C.P., Peterson, Runciman, Unger, Wallace et White (13).

Également présents : Robin MacKay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 juin 2012, le comité poursuit son examen d'une proposition de règlement sur les renseignements relatifs aux armes à feu (armes à feu sans restrictions).

TÉMOINS :

Association des sports de tir du Canada :

Steve Torino, président.

Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario :

Greg Farrant, directeur, Affaires gouvernementales et politiques publiques.

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient) :

Heidi Rathjen, porte-parole.

Project Ploughshares :

Kenneth Epps, agent principal de programme.

Association canadienne de la police :

Tom Stamatakis, président (par vidéoconférence).

À titre personnel :

Solomon Friedman, avocat.

Le président prend la parole.

M. Farrant, M. Friedman et M. Torino font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 26, la séance est suspendue.

À 11 h 37, la séance reprend.

Mme Rathjen, M. Epps et M. Stamatakis font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 12 h 18, la séance suspendue.

À 12 h 24, la séance reprend.

It was agreed that, pursuant to rule 92(2)(f), the committee continue in camera to consider a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portions of today's meeting.

At 12:27 p.m., the committee continued in public.

It was agreed that the committee's fifteenth report on the proposed Firearms Information Regulations (Non-Restricted Firearms), be adopted.

It was agreed that the chair table the report in the Senate.

At 12:40 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu, conformément à l'article 92(2)f du Règlement, que le comité poursuive sa séance à huis clos pour examiner l'ébauche d'un rapport.

Il est convenu de permettre au personnel des sénateurs de demeurer dans la salle durant la partie de la réunion qui se tient à huis clos.

À 12 h 27, la séance publique reprend.

Il est convenu d'adopter le quinzième rapport du comité portant sur une proposition de règlement sur les renseignements relatifs aux armes à feu (armes à feu sans restrictions).

Il est convenu que le président dépose le rapport au Sénat.

À 12 h 40, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, June 21, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to table its

FIFTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred the proposed Firearms Information Regulations (Non-Restricted Firearms) has, in obedience to its order of reference of Thursday, June 14, 2012, examined the said proposal and, pursuant to subsection 118(3) of the *Firearms Act* (S.C. 1995, c.39), reports the same.

Respectfully submitted,

Le président,

BOB RUNCIMAN

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 21 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de déposer son

QUINZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé une proposition de Règlement sur les renseignements relatifs aux armes à feu (armes à feu sans restrictions) a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 14 juin 2012, étudié ladite proposition et, conformément au paragraphe 118(3) de la *Loi sur les armes à feu* (L.C. 1995, ch.39), en fait rapport.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 20, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 5:18 p.m. to study the Proposed Firearms Information Regulations (Non-Restricted Firearms), tabled in the Senate on June 13, 2012, pursuant to subsection 118(3) of the Firearms Act (S.C. 1995, c. 39).

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: The meeting will come to order.

Good afternoon everyone, including members of the public who are viewing today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on the CPAC television network.

Today we begin our consideration of a proposal with respect to firearms information regulations. This proposal was tabled in both the Senate and the House of Commons on June 13, 2012 by the Minister of Public Safety pursuant to subsection 118(3) of the Firearms Act. The proposal was referred to this committee by the Senate the next day.

Bill C-19 repealed the long-gun registry, which contained details of transfers of non-restricted firearms. Since that time, some firearms businesses have been required, as a condition of their licences, to record details of transfers of non-restricted firearms. The proposed regulation would specify that a person cannot be required, as a condition of a licence under the Firearms Act, (a) to collect information with respect to the transfer of a non-restricted firearm; (b) if they collect such information, to keep a record of it, or (c) if they keep such a record, to keep it in a form that combines information that identifies the transferee with information that identifies an individual firearm, links such information or enables such information to be combined or linked.

This is our first meeting to review this proposal. These hearings are open to the public and also available via webcast on the www.parl.gc.ca

We will begin our consideration by hearing from the Minister of Public Safety, the Honourable Vic Toews.

Welcome, Minister. The floor is yours.

Hon. Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Public Safety: Thank you very much. I wish to thank the Senate for inviting me to this committee.

Before beginning my formal remarks, I realize that this may be a divisive issue. I am not here to convince anyone about the long-gun registry; whether it is the right thing to do or the wrong thing

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 20 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 18, pour étudier la proposition de règlement sur les renseignements relatifs aux armes à feu sans restriction, déposée au Sénat le 13 juin 2012, conformément au paragraphe 118(3) de la Loi sur les armes à feu (L.C. 1995, ch. 39)

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance est ouverte.

Bonjour aux personnes présentes dans la salle et à celles regardant la présente séance du comité sur CPAC.

Nous entamons aujourd'hui l'étude de la proposition de règlement sur les renseignements relatifs aux armes à feu. Cette proposition a été déposée au Sénat et à la Chambre des communes le 13 juin 2012 par le ministre de la Sécurité publique, conformément au paragraphe 118(3) de la Loi sur les armes à feu. Le lendemain, le Sénat a renvoyé à notre comité la proposition de règlement.

Le projet de loi C-19 a aboli le registre des armes d'épaule, qui contenait les détails sur la cession d'armes à feu sans restriction. Depuis l'adoption du projet de loi, on exige de certaines entreprises qu'elles conservent dans un registre les détails des transactions concernant les armes à feu sans restriction comme condition d'obtention du permis. En vertu du règlement proposé, une personne ne peut être tenue, aux termes d'une condition dont est assorti un permis délivré en vertu de la Loi sur les armes à feu, a) de recueillir des renseignements relatifs à la cession d'une arme à feu sans restrictions; b) si elle en recueille, de tenir un registre ou fichier de ces renseignements; c) si elle tient un tel registre ou fichier, de le tenir de manière à relier les renseignements identifiant le cessionnaire à ceux identifiant une arme à feu particulière ou à combiner ces renseignements, ou de manière à permettre qu'ils puissent être reliés ou combinés.

Il s'agit de la première des séances que nous tiendrons pour examiner cette proposition et auxquelles le public peut assister. Il est également possible de suivre nos délibérations sur Internet à l'adresse www.parl.gc.ca.

Nous entendons tout d'abord la déclaration du ministre de la Sécurité publique, l'honorable Vic Toews.

Bienvenue, monsieur le ministre. La parole est à vous.

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Sécurité publique : Merci infiniment. Je tiens à vous remercier de m'avoir invité à la présente séance de votre comité.

Avant de lire ma déclaration, je voudrais apporter quelques précisions. Je me rends compte que cette question risque d'être controversée. Ma présence parmi vous n'a pas pour but de vous

to do. I think everyone is very clear on their positions in respect to the long-gun registry. I do not think we need to re-litigate or re-debate that issue.

The real purpose of this regulation is simply to clarify the effect of Bill C-19, that is, to prevent the establishment of another long-gun registry through other means, whether it is through information collected through CFOs or otherwise. It relates only to the authority of CFOs under the Firearms Act. The issue of what provinces can do, or indeed what municipalities can do, as was brought up in recent debates at Toronto city council, is quite another issue.

We proceeded to abolish the long-gun registry under the criminal law power of Canada, and that is why Bill C-19 was passed. If provinces wish to deal with this matter under their own jurisdiction, they can do so under property and civil rights in the province. That constitutional jurisdiction is clear. I just want to be clear at the outset that I am not here to re-debate the issue of the long-gun registry. I will certainly listen patiently if you ask, but I think you will know the answer.

I am pleased to appear before you to discuss these important regulations that the government has proposed pursuant to the Firearms Act. I will begin by putting things into context.

Honourable senators will know that our government delivered on one of our long-standing commitments to Canadians by introducing and passing legislation to eliminate the wasteful and ineffective federal long-gun registry earlier this year. The Ending the Long-gun Registry Act received Royal Assent on April 5, putting an end to the practice of criminalizing law-abiding Canadians based solely on where they live or how they make a living.

Our government has been straightforward with Canadians. We said we were going to scrap the federal long-gun registry, and that is what we have done. For a long time our Conservative government has been standing on the side of law-abiding firearms owners; farmers, hunters and rural Canadians in every region of the country. Our government also believes that law-abiding firearms owners have been needlessly and unjustly painted as criminals for simply owning a long gun. We have always said this thinking was wrong. Canadians gave us a strong mandate to end this registry, and that is what we did.

Parliament, and in particular this committee, agreed with us, which is why Bill C-19 was passed into law. Notwithstanding the clear intent of Parliament to eliminate the federal long-gun registry, some chief firearms officers continue to require that businesses maintain records concerning the transfer of long guns. Specifically, these chief firearms officers are requiring businesses

convaincre de l'opportunité ou de l'opportunité du registre des armes d'épaule. Chacun a une opinion tranchée sur la question. Je ne crois pas qu'il soit utile de la faire réexaminer par les tribunaux, ni de la débattre de nouveau.

Le règlement proposé vise à préciser l'objet du projet de loi C-19 : prévenir la création d'un autre registre des armes d'épaule par l'entremise des données collectées par les CAF ou d'un autre moyen. Le règlement ne vise que les pouvoirs des CAF aux termes de la Loi sur les armes à feu. La question des mesures que peuvent prendre les provinces ou les municipalités a été débattue récemment lors des séances du conseil municipal de Toronto. C'est une tout autre chose.

Nous avons aboli le registre des armes d'épaule en vertu des pouvoirs qui sont conférés au Canada en droit criminel. C'est pourquoi le projet de loi C-19 a été adopté. Si les provinces souhaitent réglementer cette question sur leur territoire respectif, elles peuvent le faire dans le cadre de leurs pouvoirs en matière de propriété et de droits civils. La Constitution est sans équivoque à ce chapitre. Je tiens à préciser que je ne suis pas ici pour rouvrir le débat sur le registre des armes d'épaule. Je vous écouterai certes patiemment si vous posez des questions sur le registre, mais je pense que vous êtes déjà au courant de mes réponses.

Je suis heureux de comparaître devant vous aujourd'hui pour vous entretenir d'un règlement très important que le gouvernement a proposé conformément à la Loi sur les armes à feu. Permettez-moi de commencer par une mise en contexte.

Les honorables sénateurs ne sont pas sans savoir qu'en déposant et adoptant plus tôt cette année un projet de loi visant à abolir le registre fédéral des armes d'épaule qui est coûteux et inutile, notre gouvernement a donné suite à l'un des engagements de longue date qu'il a pris à l'égard des Canadiens. La Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule a reçu la sanction royale le 5 avril, mettant fin à une pratique qui criminalise les Canadiens respectueux des lois, uniquement pour la façon dont ils gagnent leur vie et l'endroit où ils habitent.

Notre gouvernement a été direct avec les Canadiens. Il a affirmé qu'il abolirait le registre des armes d'épaule, et c'est ce qu'il a fait. Le gouvernement conservateur est, depuis longtemps, dans le camp des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois des quatre coins du pays : agriculteurs, chasseurs et Canadiens vivant en milieu rural. Notre gouvernement est également d'avis que les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois sont inutilement et injustement considérés comme des criminels pour la simple raison qu'ils possèdent une arme d'épaule. Nous avons toujours affirmé que ce raisonnement est fautif. Les Canadiens nous ont confié le mandat clair de mettre fin au registre des armes d'épaule qui est inefficace et coûteux.

Le Parlement et, plus particulièrement, le comité sont du même avis. C'est pourquoi le projet de loi C-19 est devenu loi. Faisant abstraction de l'intention claire du Parlement d'abolir le registre des armes d'épaule, certains contrôleurs des armes à feu continuent d'exiger que les entreprises conservent des données sur les transactions liées aux armes d'épaule. Plus précisément, ils

to retain information on the name of the purchaser, their firearms licence and the characteristics of the long gun they are purchasing. This is contrary to the spirit of the legislation, which is now the law of the land, and contrary to our government's mandate from Canadians.

In May, I communicated both to the RCMP commissioner and all chief firearms officers that the Firearms Act does not authorize any activity that could facilitate the creation of a provincial long-gun registry. I further communicated that neither the Canadian Firearms Program nor the RCMP are to assist provinces seeking to set up their own long-gun registry.

When I was here before you in March of this year, I stated that while I would not advise it, given the federal experience, provincial governments are free to use their constitutional powers in the area of property rights to establish a provincial long-gun registry. However, I cannot be more emphatic: The federal government will not assist in setting up a registry by the back door.

The regulations that our government has proposed pursuant to the Firearms Act will ensure that the will of Parliament to eliminate the federal long-gun registry is fully respected and follows through on my commitment to not assist in setting up a registry by the back door.

The proposed regulations pursuant to the Firearms Act make it clear that firearms businesses are not required to collect and keep transaction information on the sale of long guns. The regulations that our government has proposed would remove any ambiguity with respect to the creation of a federal long-gun registry by the back door.

This is the important message that I would like to stress. If there is any ambiguity in the legislation, if there is any ambiguity in the intent that we expressed in passing that legislation, this regulation is a lawful attempt to clarify that ambiguity.

Experience has shown us that a federal long-gun registry is an ineffective waste of taxpayers' dollars. The long-gun registry that our government eliminated cost Canadians \$2 billion, according to the CBC. We can all take that as it stands. That is money that should have been used to crack down on real crime and real criminals, not law-abiding farmers and hunters.

I said that I am not here to convince anyone, so I will skip over some of the issues. My position and the reason I am here today is clear. We are committed, as a government, to effective measures to combat the criminal use of firearms and we have taken steps to ensure that gun control is focused on fighting crime, which is why we will continue to maintain records on restricted and prohibited firearms such as handguns.

exigent que les entreprises conservent des renseignements sur le nom de l'acheteur, son permis et les caractéristiques de l'arme d'épaule achetée. C'est contraire à l'esprit du projet de loi qui est devenu loi ainsi qu'au mandat que les Canadiens ont confié au gouvernement.

En mai, j'ai communiqué avec le commissaire de la GRC et tous les contrôleurs des armes à feu pour préciser que la Loi sur les armes à feu n'autorise aucune activité pouvant faciliter la création d'un registre provincial des armes d'épaule. J'ai également indiqué que ni le Programme canadien des armes à feu ni la GRC ne doivent venir en aide aux provinces qui cherchent à créer leur propre registre des armes d'épaule.

Quand j'ai comparu devant votre comité en mars dernier, j'ai dit ce qui suit : « Quoique je ne le conseille pas, compte tenu de l'expérience fédérale, les gouvernements provinciaux peuvent utiliser leurs pouvoirs constitutionnels en matière de propriété pour établir un registre provincial des armes d'épaule. Cependant, je ne peux pas être plus clair : le gouvernement fédéral n'aidera pas à mettre sur pied un registre par la porte d'en arrière. »

Le règlement que le gouvernement a proposé à la Loi sur les armes à feu assurera le plein respect de la volonté du Parlement d'éliminer le registre fédéral des armes d'épaule, et donnera suite à l'engagement que j'ai pris de ne pas aider à mettre sur pied un registre par des moyens détournés.

Le règlement proposé en vertu de la Loi sur les armes à feu énonce clairement que les entreprises ne sont pas tenues de recueillir et de conserver des données sur les transactions de vente d'armes d'épaule. Le règlement que notre gouvernement a proposé éliminerait toute ambiguïté quant à la création d'un registre fédéral d'armes d'épaule par des moyens détournés.

Il y a un message important sur lequel je voudrais mettre l'accent : le règlement proposé dissipera légalement toute disposition ambiguë de la loi ou toute intention ambiguë exprimée dans cette celle-ci.

L'expérience a montré clairement que tout registre fédéral d'armes d'épaule est un gaspillage des fonds publics. Le registre des armes d'épaule que le gouvernement a aboli coûtait 2 milliards de dollars, selon le diffuseur d'État CBC/Radio-Canada. Cet argent aurait pu être utilisé pour enrayer la véritable criminalité et sévir contre les véritables criminels, et non contre les agriculteurs et les chasseurs respectueux de la loi.

J'ai dit que je ne suis pas venu ici pour convaincre qui que ce soit et je vais donc passer certains points sous silence. Ma position et la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui sont claires. Notre gouvernement est résolu à prendre des mesures efficaces pour lutter contre l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles et il a entamé des démarches pour que les mesures de contrôle des armes à feu servent à lutter contre les crimes; c'est pourquoi nous continuerons de tenir les dossiers sur les armes à feu prohibées ou à utilisation restreinte, comme les armes de poing.

Part of the Canadian firearms program is the National Firearms Tracing Centre. This centre will continue to be available to assist all law enforcement in their efforts to trace firearms. Maintaining information on law-abiding long-gun owners does not contribute to reducing gun crime in Canada.

Canadians who wish to acquire a firearm or ammunition are still required to undergo background checks, pass a firearms safety course and comply with all firearms safe storage and transportation requirements. Firearms owners also still require a valid firearms licence and are required to register prohibited and restricted firearms such as handguns.

Our government has repealed the requirement to register long guns and requires the destruction of all records pertaining to the registration of long-guns in the Canadian firearms registry and under the control of the chief firearms officers.

The regulations we have proposed pursuant to the Firearms Act will ensure that we continue to deliver on our commitment and ensure that the will of Parliament to eliminate the federal long-gun registry is respected.

Thank you. I will now be happy to answer your questions.

The Chair: Thank you, Minister. We will begin our questions with the deputy chair of the committee, Senator Fraser.

Senator Fraser: Welcome back to the committee, Mr. Minister.

I do not know if you have seen the letter that we received from the Attorney General of Prince Edward Island.

Mr. Toews: I have not.

Senator Fraser: I have a copy that the clerk will give you. I will read a couple of passages from it.

This is from Ms. Janice Sherry, Minister of Environment, Labour and Justice and Attorney General of P.E.I., which, interestingly, is a province with a significant rural population. She says that these ledgers were used prior to the establishment of the long-gun registry, and the expectation was that they would continue to be used after Bill C-19.

With the elimination of the requirement to register non-restricted firearms, these ledgers became even more valuable. They became the only tool available to be used by firearms officers when conducting inspections of licensed firearms basis.

She continues:

They have always been used as a regulatory tool to promote business integrity.

Le Centre national de dépistage des armes à feu s'inscrit dans le Programme canadien des armes à feu. Le centre continuera de contribuer aux efforts de tous les organismes d'application de la loi pour retracer les armes à feu. La conservation de renseignements sur les propriétaires d'armes d'épaule respectueux des lois ne contribue aucunement à réduire le nombre de crimes commis à l'aide d'une arme à feu au Canada.

Les Canadiens qui désirent se procurer une arme à feu ou des munitions devront toujours se soumettre à une vérification des antécédents, réussir le cours de sécurité dans le maniement des armes à feu et respecter les exigences relatives à l'entreposage et au transport sécuritaires des armes à feu. Les propriétaires d'armes à feu devront toujours être titulaires d'un permis d'arme à feu valide et enregistrer les armes à feu prohibées et à autorisation restreinte, comme les armes de poing.

Notre gouvernement a éliminé l'obligation d'enregistrer les armes d'épaule et a exigé la destruction de toutes les données sur les armes d'épaule que contient le Registre canadien des armes à feu ou qui relèvent des contrôleurs des armes à feu.

Le règlement que nous proposons conformément à la Loi sur les armes à feu nous permettra d'honorer nos engagements et de respecter la volonté du Parlement d'abolir le registre des armes d'épaule.

Merci. Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur le ministre. C'est la vice-présidente du comité, le sénateur Fraser, qui posera la première question.

Le sénateur Fraser : Bienvenue de nouveau au comité, monsieur le ministre.

Je ne sais pas si vous avez vu la lettre que nous avons reçue de la procureure générale de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Toews : Non, je ne l'ai pas vue.

Le sénateur Fraser : J'en ai une copie que la greffière vous remettra. Je vais vous lire deux ou trois passages.

La lettre vient de Mme Janice Sherrey, ministre de l'Environnement, du Travail et de la Justice et procureure générale de l'Île-du-Prince-Édouard, une province qui, fait intéressant, compte une population rurale importante. La ministre déclare que les registres des ventes étaient utilisés avant l'établissement du registre des armes d'épaule, et qu'on s'attendait à ce qu'ils soient maintenus après l'adoption du projet de loi C-19.

Étant donné l'élimination de l'obligation d'enregistrer les armes à feu sans restrictions, ces registres deviennent encore plus précieux. Ils deviennent le seul outil auquel les contrôleurs des armes à feu ont accès lorsqu'ils procèdent à l'inspection des armes à feu pour lesquelles un permis a été délivré.

Elle poursuit en disant :

Ces registres ont toujours été utilisés comme outil réglementaire pour favoriser l'intégrité des entreprises.

Forgive this long preamble, but this is new material to you. Further on, she says:

Without a regulatory scheme in place to promote and ensure compliance with legislation, there will be no means of ensuring that a business is selling firearms to individuals who are lawfully entitled to possess them. In essence, it will render the entire licence scheme meaningless as it pertains to non-restricted firearms.

Even in a jurisdiction as small as Prince Edward Island, there have been numerous issues with firearms businesses, including attempts to operate outside of legislation. There have been firearms business owners who were charged and convicted criminally, and we are aware that there have been even more serious cases involving firearms businesses across the country.

She then says:

If the concern surrounding the ledgers is that, in the custody of the firearms office, these ledgers could be used to create a form of a registry, this is simply not feasible. The speculation that these ledgers are some form of back door gun registry is completely without basis.

Before I put a specific question, could you tell me what your reaction is to those comments?

Mr. Toews: I think it is fairly consistent with that government's position in respect to the long-gun registry. They oppose the elimination of the long-gun registry and are now asking us to, through the Firearms Act, to maintain records that we believe could be used as a registry.

A ledger does not have to be in paper form; it could be in computer form. It can all be centralized with the provincial government.

If the province, in this particular case, has identified a problem in respect of the ownership of that property, they can create that legislation or that ledger under their own legislative powers. They have the full authority to do it.

Senator Fraser: We are not talking now about centralized registry systems. I understand your answer. I am about to put another question.

We are talking about a return to the system that existed for twenty years or so, before the long-gun registry was established, where individual gun merchants were required to keep ledgers. They could only keep ledgers referring to the people they sold guns to; they could not do anything about what happened to the guns after that. However, those ledgers were available for the police to examine if they had reason to believe that a merchant had sold a gun, either improperly or that was later used in the commission of a crime.

Excusez ce long préambule, mais il s'agit de nouvelles données pour vous. Elle poursuit en disant :

Sans un cadre réglementaire pour favoriser et assurer le respect de la loi, on ne disposera d'aucun moyen pour vérifier si une entreprise vend des armes à feu à des personnes qui sont autorisées par la loi à les posséder. En fait, le régime de délivrance de permis pour les armes sans restrictions perdra toute signification.

Même une province aussi petite que l'Île-du-Prince-Édouard éprouve de nombreux problèmes avec les entreprises d'armes à feu, dont certaines essaient de contourner la loi. Des propriétaires d'entreprises d'armes à feu ont été accusés et reconnus coupables d'infractions criminelles, et nous savons que des cas même plus graves impliquant des entreprises d'armes à feu surviennent un peu partout au pays.

Elle ajoute ensuite :

Le contrôleur des armes à feu ne pourrait tout simplement pas regrouper les registres des ventes pour créer une sorte de grand registre et il n'y a donc aucune crainte à avoir à ce sujet. L'hypothèse selon laquelle ces registres constitueraient une sorte de registre officieux est totalement sans fondement.

Avant de poser ma première question, j'aimerais entendre votre réaction à ce que je viens de dire.

M. Toews : Je crois que c'est assez cohérent avec la position du gouvernement sur le registre des armes d'épaule. On s'oppose à l'élimination du registre et on nous demande à nous, en recourant à la Loi sur les armes à feu, de garder des dossiers qui, nous croyons, pourraient servir de registre.

Un registre des ventes n'est pas nécessairement un document papier; il peut être sous forme de fichier électronique, et tous les registres ainsi conservés peuvent être centralisés auprès du gouvernement provincial.

Si la province, dans ce cas particulier, a cerné un problème concernant la propriété, elle peut adopter la loi ou créer le registre voulu dans le cadre de ses propres pouvoirs législatifs. La province a l'entière autorité pour le faire.

Le sénateur Fraser : Nous ne parlons pas actuellement de répertoires centralisés. Je comprends votre réponse. Je vais vous poser une autre question.

Nous parlons d'un retour au système qui a existé pendant une vingtaine d'années, avant la mise en place du registre des armes d'épaule, dans lequel les marchands d'armes étaient tenus de conserver des registres de leurs ventes. Ils n'étaient autorisés à ne conserver que des registres sur les gens auxquels ils vendaient des armes; ils ne pouvaient pas tenir de données sur ce qui advenait des armes après cela. Toutefois, la police avait accès à ces registres pour vérifier, au besoin, si un marchand avait vendu une arme en ne respectant pas les dispositions prévues à cette fin ou si l'arme avait servi par la suite à commettre un crime.

If the provinces have the power civilly to require that such ledgers be maintained by gun merchants, as I take you to be saying, do they also have the power to require that those ledgers be accessible to police in the circumstances I just suggested?

Mr. Toews: Senator Baker is probably the expert in this area.

Senator Fraser: But you are the minister.

Mr. Toews: I want to be modest in front of another expert. I am not suggesting I am an expert in this respect.

I can tell you that if you do pass a statute in this respect, under property and civil rights, to maintain that ledger, it is essentially a regulatory matter, and powers of inspection could be added in that legislation to authorize police to inspect those records.

The only caveat I would put on that is where those firearms might be stored in a private residence. There might have to be an independent authority granting a warrant or power of entry.

Therefore, yes they could. There is absolutely no problem. We do it in every context. I have drafted many statutes, provincially, in that way when I was a lawyer working for the provincial government — especially in the context of labour statutes and labour regulations.

Senator Fraser: This is my last question.

I am puzzled because one of the hallmarks of this government is that it frequently says — and I am sure absolutely believes — that it wants the police to have the tools they need. However, the police and many other witnesses who appeared before us on the long-gun registry, said that in connection with ledgers, the maintenance of the ledgers would be a very important component of continued law enforcement.

Why do you not like them? In the original versions of the gun registry bill, they would have been maintained. However, in this version they were not. Why do you not like them?

Mr. Toews: You mean the ledgers. I wanted to ensure you did not mean the police. I am usually accused of being too pro-police in my legislative initiatives.

We weighed all the possibilities in this particular case and we realized that, given the particular history of this situation, we cannot return to the pre-Bill C-68 scenario. We are very concerned that another government may, in fact, use these ledgers in order to recreate a national registry by simply putting all those registries together and starting it all over again. We made it clear that we will not participate or insist in any way, and that is why we made this decision.

Si les provinces ont le pouvoir d'exiger la tenue de registres par les marchands d'armes, comme vous le dites, ont-elles aussi le pouvoir d'obliger les marchands à permettre à la police de consulter ces registres dans les circonstances que je viens de mentionner?

M. Toews : Le sénateur Baker est probablement l'expert dans le domaine.

Le sénateur Fraser : Mais vous êtes le ministre.

M. Toews : Je veux me faire modeste devant un autre expert. Je ne prétends pas être un expert à cet égard.

Je peux vous dire que le texte législatif qu'adopterait une province pour conserver ce registre, qui est une question de propriété et de droits civils, serait essentiellement un règlement, et que des pouvoirs d'inspection pourraient être ajoutés à ce texte pour autoriser la police à inspecter ces dossiers.

La seule mise en garde que j'aurais à cet égard est que ces armes à feu pourraient être entreposées dans une résidence privée. Il se pourrait alors qu'on doive recourir à une autorité indépendante pour délivrer un mandat ou autoriser une entrée par la force.

En conséquence, oui, les provinces le pourraient. Il n'y a absolument aucun problème. Nous le faisons chaque fois qu'il le faut. J'ai rédigé de nombreux textes législatifs de cette façon, au niveau provincial, lorsque j'étais avocat à l'emploi du gouvernement provincial — tout particulièrement dans le contexte des lois et des règlements du travail.

Le sénateur Fraser : Voici ma dernière question.

Ce que je trouve étonnant, c'est que l'un des grands thèmes du gouvernement, un thème qu'il rappelle souvent — et je suis certaine qu'il y croit fermement — est qu'il veut que la police ait les outils dont elle a besoin. Toutefois, la police et de nombreux autres témoins qui ont comparu devant nous pour parler du registre des armes d'épaule ont déclaré que le maintien des registres des ventes serait très important pour l'application de la loi.

Pourquoi ne les aimez-vous pas alors? Dans les versions originales du projet de loi, ils auraient été maintenus. Toutefois, dans cette version, ils ne le sont pas. Pourquoi ne les aimez-vous pas?

M. Toews : Vous parlez des registres des ventes. Je voulais m'assurer que vous ne vouliez pas parler de la police. On m'accuse généralement d'être trop axé sur la police dans mes initiatives législatives.

Nous avons évalué toutes les possibilités dans ce cas particulier et nous nous sommes rendu compte qu'étant donné la situation antérieure, nous ne pouvons pas retourner au scénario ayant précédé le projet de loi C-68. Nous craignons beaucoup qu'un autre gouvernement puisse, en fait, créer un registre national en rassemblant simplement tous ces registres des ventes et en repartant à zéro. Nous avons déclaré clairement que nous ne participerons pas à cela et nous n'insisterons d'aucune façon; c'est la raison pour laquelle nous avons pris cette décision.

We cannot stop a provincial government from creating those ledgers if they choose. They have the authority to do that, but then at least they will have to go to their voters and explain why they are doing it. The success in respect of Bill C-68 has been less than stellar in terms of the long-gun registry, and we want no part of that legacy.

Senator Fraser: I will have second round questions, if I may.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Mr. Minister, thank you for joining us today. The understanding is that your directive affects only hunting weapons. Is that right?

[*English*]

Mr. Toews: Yes. Essentially, “long guns” would be non-restricted firearms — shotguns and rifles like the .22s, the .303s, the 30-06s, and the kinds generally used for hunting. It does not affect restricted or prohibited firearms.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: In terms of that, hunters who own other types of weapons will always have to obtain an acquisition licence from a police force, right?

[*English*]

Mr. Toews: Yes. First of all, everyone who wants to buy a firearm must be licensed, so you go through the background check. Whether it is a non-restricted firearm or a restricted or prohibited one, everyone has to have that licence.

If you go to get a restricted firearm — let us say a handgun or an automatic, though I do not know if they are all prohibited as I am not that much of an expert on firearms — you would need to have that firearm registered.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Would you say that provinces will maintain a registry of firearm owners given the licence acquisition?

[*English*]

Mr. Toews: The licence itself is issued under federal authority by the chief firearms officer or however it is structured in a particular province.

A province could, if it chose to, state that anyone who buys what is presently classified as a non-restricted firearm must provide certain information, indeed, the identical information that is required on the ledger. That ledger could be compiled centrally,

Nous ne pouvons pas empêcher les gouvernements provinciaux de créer ces registres s'ils le veulent. Ils ont le pouvoir de le faire, mais ils devront au moins se présenter devant leurs électeurs et expliquer leur choix. Les retombées du registre des armes d'épaule qui a fait suite à l'adoption du projet de loi C-68 n'ont absolument rien de remarquable, et nous ne voulons pas être parties de cet héritage.

Le sénateur Fraser : J'aimerais vous poser d'autres questions au prochain tour, si cela est possible.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur le ministre, merci de votre présence aujourd'hui. D'abord, on comprend que la directive que vous émettez fait en sorte qu'on ne touche que les armes de chasse, n'est-ce pas?

[*Traduction*]

M. Toews : Oui. Essentiellement, les « armes d'épaule » seraient des armes sans restrictions — les fusils de chasse et les carabines comme les armes de calibre .22, .303 et 30-06, et les autres qui servent généralement pour la chasse. Les armes à feu à autorisation restreinte et les armes prohibées ne sont pas visées.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Dans ce sens, les chasseurs qui se procurent d'autres types d'arme auront toujours l'obligation d'obtenir un permis d'acquisition auprès d'un corps policier, n'est-ce pas?

[*Traduction*]

M. Toews : Oui. Tout d'abord, quiconque veut acheter une arme à feu doit posséder un permis, et il y a donc une vérification des antécédents. Qu'il s'agisse d'une arme à feu sans restrictions ou d'une arme à feu à autorisation restreinte ou prohibée, tout le monde doit avoir ce permis.

Toute arme à feu à autorisation restreinte — disons une arme de poing ou une arme automatique, bien que je ne sache pas si ces armes sont prohibées, étant donné que je ne suis pas un expert en armes à feu — doit être enregistrée lors de l'achat.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Est-ce qu'il est juste de dire que les provinces continueront à avoir un registre des propriétaires d'arme à feu étant donné l'acquisition de ce permis?

[*Traduction*]

M. Toews : Le permis lui-même est délivré en vertu d'un pouvoir fédéral par le contrôleur des armes à feu ou par une autre personne selon la structure en place dans la province.

Une province pourrait, si elle choisit de procéder de la sorte, déclarer que la personne qui achète ce qui est actuellement considéré comme une arme à feu sans restrictions doit fournir certains renseignements, soit, en fait, les mêmes renseignements que ceux qui

in a computer or whatever form, by a provincial government so they could in fact construct a long-gun registry, and that is exactly the fear we have with the maintenance of the ledger. We are saying this is essentially a matter of property and civil rights. If a province wants to do that, it is in their hands to do that.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you, Mr. Minister. If certain provinces wanted to establish a firearms registry, would it not be preferable to, instead of establishing a budget for a gun registry, allocate those budgets to police forces to help them prevent crimes committed using firearms? That is more of a remark than a question, but I would like to hear your thoughts.

[*English*]

Mr. Toews: That is essentially what we are doing. When we look at the \$400 million that we gave to police and provincial governments across Canada to hire police officers, I think we got a much better bang for our buck, so to speak, than investing money in the long-gun registry. I think that having a police officer in a community is a much more effective deterrent than the registration of long guns, because if you go into rural areas you will find out that even law-abiding citizens were not registering their guns.

Senator, what really concerned me, and I stated this at the House of Commons, is in the last 12 years that I have been an MP, I come from a riding which is very conservatively minded — they have had Liberal MPs before but conservatively minded — and the very people who should be supporting our police were alienated from the police. They felt distant; they felt worried about the police because probably the only thing they have ever done wrong, other than perhaps a speeding ticket, was not register their firearm.

The community that the police should be relying on to help them stamp out the drug dealers, the motorcycle gangs who are moving into rural areas and growing drugs, the law-abiding citizens do not want to get involved because they are worried that someone will come into their house and take their .22 or their shotgun or their deer rifle. The damage of the long-gun registry was much more significant than even the ownership of property. It was a schism that developed between police and decent, ordinary, hard-working people. That has been the most regrettable thing about the legacy of Bill C-68 and the long-gun registry.

The Chair: Minister, to clarify my own understanding, you talked about the most important part of your earlier statement was to remove the ambiguity.

doivent être donnés pour le registre des ventes. Ces registres pourraient être regroupés, dans un ordinateur ou autrement, par un gouvernement provincial pour servir en fait de registre des armes d'épaule, et c'est précisément la crainte que nous avons concernant la tenue des registres des ventes. Nous déclarons qu'il s'agit essentiellement d'une question de propriété et de droits civils. Si une province le désire, elle a le pouvoir de le faire.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur le ministre, si je vous disais que certaines provinces veulent se faire un registre des armes à feu, ne serait-il pas préférable, au lieu de prendre un budget pour se faire un registre des armes, de donner ces budgets aux corps policiers pour leur permettre d'enrayer les crimes qui sont commis avec des armes à feu? C'est plus une réflexion qu'une question, mais j'aimerais vous entendre là-dessus.

[*Traduction*]

M. Toews : C'est essentiellement ce que nous faisons. J'estime que les 400 millions de dollars que nous donnons à la police et aux gouvernements provinciaux partout au Canada pour embaucher des agents de police sont un bien meilleur investissement que le financement du registre des armes d'épaule. Je crois que la présence d'un policier dans une collectivité est un bien meilleur moyen de prévenir le crime que l'enregistrement des armes d'épaule, parce que si vous vous rendez dans les régions rurales, vous constaterez que même les citoyens respectueux de la loi n'enregistrent pas leurs armes.

Sénateur, ce qui me préoccupe vraiment, et je l'ai dit à la Chambre des communes, c'est que depuis 12 ans que je suis député, et je représente une circonscription de mentalité très conservatrice — ma circonscription a déjà élu des députés libéraux auparavant, mais ces députés avaient une mentalité conservatrice —, les gens mêmes qui auraient dû appuyer notre police se sentaient coupés d'elle. Les gens sentaient une distance entre eux et la police; ils avaient un sentiment d'insécurité par rapport à la police attribuable probablement au fait que la seule mauvaise chose qu'ils avaient jamais faite, autre que d'avoir eu une contravention pour excès de vitesse, était de ne pas avoir enregistré leur arme à feu.

La police ne peut pas compter sur les citoyens respectueux de la loi pour l'aider à se débarrasser des vendeurs de drogues et des gangs de motards qui viennent s'installer dans les régions rurales pour y cultiver des drogues parce que les membres de la collectivité craignent que quelqu'un vienne frapper à leur porte et saisisse leur arme, leur fusil de chasse ou leur carabine. Le registre des armes d'épaule cause un dommage beaucoup plus important que la possession des armes proprement dite. Le registre a creusé un fossé entre la police et les gens ordinaires, honnêtes, qui gagnent durement leur vie. Voilà la conséquence la plus regrettable du projet de loi C-68 et du registre des armes d'épaule.

Le président : Monsieur le ministre, j'aimerais obtenir une précision : dans votre exposé, vous avez dit que la chose la plus importante était de corriger l'ambiguïté.

Mr. Toews: Yes.

The Chair: What you are talking about, as I understand it anyway, is a question or a suspicion. At least one CFO has suggested that if gun dealers do not maintain these ledgers they could lose their licences, and there is the suggestion out there that this is under federal authority. Instead of using their own authority under property and civil rights, they were not taking on this issue themselves and letting their own citizens decide if they agree or not. Essentially I think that is what you are saying. If a province wishes to go down this road, they have the ability to do so, but they will not do it behind the shield of federal authority. That is what this is clarifying, as I understand it.

Mr. Toews: Right. The calls and concerns we are getting about the different interpretations by CFOs are really putting a chill in the gun community, those who sell guns, those who operate ranges. They feel should they ever object to what a CFO says that somehow their licence will be pulled, that there will be some kind of an inappropriate taking of their licence through a veiled mechanism.

We want to ensure that they have a piece of paper, the law of this land, in their hand that says the law says here that you cannot attach as a condition this type of a matter to my licence. This really is about protecting many small business owners and also protecting property that we feel is part of many people's lives in this country.

Senator Peterson: I have a couple of questions. First, we often hear the phrase that the long-gun registry made criminals out of law-abiding citizens. How many people were charged?

Mr. Toews: That is a good question. I do not know how many people were charged, but I can say that potentially there were hundreds if not thousands of criminals in my own riding because they were in breach of the law. Just because you are not charged does not mean you are not a criminal; you have not been found guilty in court. That is what I was saying about the schism between police and essentially very decent people. You have basically saddled them with the label of criminal, because that is what they are if they do not register, even though it has not been proven in a court.

Senator Peterson: You need a driver's licence, too.

Mr. Toews: That is a good point, senator. That is a very good point, but you are not a criminal if you do not have a driver's licence. You can even drive a car and you are not a criminal. You are only a criminal if you are prohibited from driving and then you are charged under the code. That is a good point.

Senator Peterson: Second, what is the status of the registries that the provinces already have, the information they have, under the long-gun registry?

M. Toews : Oui.

Le président : Ce dont vous parlez, à ce que je comprends, c'est une question ou un soupçon. Un contrôleur des armes à feu au moins a laissé entendre que si les marchands d'armes ne tenaient pas ces registres des ventes, ils pourraient perdre leur permis, et on a affirmé là-bas que la chose relevait des autorités fédérales. Au lieu d'utiliser leur propre pouvoir en matière de propriété et de droits civils, les provinces ne s'occupaient pas de la question elles-mêmes et ne laissaient pas leurs propres citoyens décider s'ils étaient d'accord ou non. Je crois que c'est à peu près ce que vous dites. Si une province désire prendre cette voie, elle a la capacité de le faire, mais elle ne pourrait pas le faire sous l'égide des autorités fédérales. Voilà l'éclaircissement requis, si je comprends bien.

M. Toews : C'est cela. Les craintes concernant les interprétations diverses faites par les contrôleurs des armes à feu donnent réellement des frissons tant à ceux qui vendent les armes qu'à ceux qui les utilisent. Ils ont l'impression que s'ils devaient s'opposer d'une façon ou d'une autre à ce que dit un contrôleur, ils perdraient leur permis, qu'ils seraient en quelque sorte victimes d'une injustice par l'application d'un mécanisme obscur.

Nous voulons qu'ils aient un document, soit la loi en vigueur ici, qui dit qu'une question de ce genre ne peut être imposée comme condition pour l'obtention du permis. Il s'agit réellement de protéger beaucoup de petits propriétaires d'entreprises et de protéger également la propriété, qui, selon nous, fait partie intégrante de la vie des gens de notre pays.

Le sénateur Peterson : J'ai deux ou trois questions. Premièrement, nous entendons souvent dire que le registre des armes d'épaule a criminalisé des citoyens respectueux des lois. Combien de personnes ont-elles été accusées?

M. Toews : Voilà une bonne question. Je ne sais pas combien de personnes ont été accusées, mais je peux vous dire qu'il y avait peut-être des centaines, sinon des milliers, de criminels dans ma propre circonscription parce que ces gens se trouvaient en rupture avec la loi. Ce n'est pas parce que vous n'avez pas été accusé que vous n'êtes pas un criminel; vous n'avez pas été trouvé coupable en cour. Voilà ce que je dis au sujet du fossé qui sépare la police et des gens essentiellement très décents. Vous leur avez fondamentalement accolé l'étiquette de criminels, parce que c'est ce qu'ils sont s'ils n'ont pas enregistré leurs armes, même si la preuve n'a pas été faite en cour.

Le sénateur Peterson : Il faut aussi avoir un permis pour conduire.

M. Toews : Vous soulevez un bon point, sénateur. C'est une excellente remarque, mais personne n'est un criminel parce qu'il ne détient pas de permis de conduire, et ce, même s'il conduit une voiture. Pour être considéré comme un criminel, il faut se faire interdire de conduire, puis être accusé en vertu du code. C'est un bon point.

Le sénateur Peterson : Deuxièmement, qu'advient-il des registres et des renseignements que les provinces détiennent déjà grâce au registre des armes d'épaule?

Mr. Toews: As you know, senator, there is an injunction in place in Quebec that has ordered the federal government to maintain the information of the long-gun registry in the province of Quebec. There is no such injunction in place, as far as I am aware, that would stop the federal government as soon as they have made the appropriate technical adjustments to erase all of the material that is presently forming the long-gun registry. That process is ongoing right now.

Senator Peterson: Do other provinces have this information?

Mr. Toews: They all have it.

Senator Peterson: However, only one province you say is fighting this?

Mr. Toews: There is a central computer, a central data system, and the problem with the Quebec injunction was that you had to separate out the Quebec information from all of the rest.

The officers in Manitoba, of course, would just go onto their computers and that data would come up, but it is not a registry technically that is maintained by the province. It is maintained in New Brunswick, I assume, or wherever these computers are located.

Senator Di Nino: Mr. Minister, I understand that Chief Firearms Officer Wyatt from Ontario has ordered all stores who sell long guns to keep a detailed register of the sales of these firearms, in effect, it would seem to me, disrespecting the will of Parliament that passed Bill C-19. I find this strange. How can that be?

Mr. Toews: I will give that chief firearms officer the benefit of the doubt and say he is confused by Bill C-19, and that is why we have taken the extraordinary step of clarifying by regulation exactly what we meant in Bill C-19. I will not state he is disrespecting Parliament. I will simply state that is not the interpretation of the Parliament of Canada in respect of Bill C-19. This regulation makes the interpretation perfectly clear.

Senator Di Nino: We would hope he would understand the issue better?

Mr. Toews: We hope to remove any lack of clarity.

Senator Di Nino: Are other CFOs across the country acting in the same manner?

Mr. Toews: It has actually been mixed. This might be more of an issue of bureaucracies rather than policy. For example, in New Brunswick the Attorney General came out very clearly and said the CFO in New Brunswick will comply in every respect with the law and that is happening. In respect to a province like Manitoba, which has an NDP government that has strenuously opposed the long-gun registry since they came into power, I am receiving

M. Toews : Comme vous le savez, sénateur, le Québec a obtenu une injonction ordonnant au gouvernement fédéral de conserver les données du registre d'armes d'épaule correspondant à la province de Québec. À ma connaissance, aucune injonction n'empêche le gouvernement fédéral de détruire le matériel qui forme actuellement le registre d'arme d'épaule dès qu'il aura apporté les mises au point techniques nécessaires. C'est en cours.

Le sénateur Peterson : D'autres provinces disposent-elles de renseignements semblables?

M. Toews : Elles en ont toutes.

Le sénateur Peterson : Et vous dites qu'une seule province lutte pour les conserver?

M. Toews : Il y a un ordinateur central, c'est-à-dire un système de données central. Le problème de l'injonction du Québec, c'est qu'elle nous oblige à séparer les données correspondant à cette province de toutes les autres.

Au Manitoba, il est naturellement possible de consulter les données à partir d'un ordinateur, mais, techniquement, ce n'est pas la province qui s'occupe du registre. Je présume que c'est fait au Nouveau-Brunswick, ou bien là où se trouvent les ordinateurs.

Le sénateur Di Nino : Monsieur le ministre, je crois savoir que le contrôleur des armes à feu Wyatt de l'Ontario a ordonné à tous les détaillants d'armes d'épaule de conserver un registre détaillé de leurs ventes. Or, il me semble ainsi manquer de respect au Parlement, qui a adopté le projet de loi C-19. C'est étrange. Comment est-ce possible?

M. Toews : Je vais laisser le bénéfice du doute à ce contrôleur, qui ne doit pas bien comprendre le projet de loi C-19, sans quoi il n'aurait pas pris des mesures exceptionnelles et adopté une réglementation qui va exactement à l'encontre de notre objectif. Je ne dis pas qu'il manque de respect au Parlement, mais simplement que ce n'est pas ainsi que le Parlement du Canada a interprété le projet de loi C-19. Or, cette interprétation est désormais parfaitement claire grâce au règlement proposé.

Le sénateur Di Nino : Espérait-on que le contrôleur comprenne mieux l'enjeu?

M. Toews : Nous souhaitons lever toute ambiguïté.

Le sénateur Di Nino : D'autres contrôleurs des armes à feu ont-ils pris des mesures semblables au pays?

M. Toews : À vrai dire, c'est partagé. Le problème touche peut-être davantage la bureaucratie que la politique. Par exemple, le procureur général du Nouveau-Brunswick a annoncé très clairement que le contrôleur des armes à feu de la province se conformerait en tout point à la loi, et c'est ce qu'il fait. Au Manitoba, le gouvernement néo-démocrate s'oppose avec acharnement au registre des armes d'épaule depuis son arrivée au

reports from individuals where the CFOs are going to gun ranges and saying they want this condition and that condition and if they do not get it they will pull their licence.

Maybe this is simply the bureaucracy going on of its own accord and the clear instructions have not come down yet. Why they have not, I do not know. In a place like Manitoba, as I understand it, the CFO is a federal rather than a provincial designation. That has caused me some concern.

I do not think there has been any ambiguity in what I have been saying about this and why there would be any attempt to maintain a federal registry or attach conditions that would facilitate a long-gun registry. I do not know.

Senator Di Nino: In effect, the reason this measure was taken is to be able to clarify it so hopefully everyone will understand the intent.

Mr. Toews: So that shop owner, if a CFO came into their shop and said, "I do not understand, what you are telling me is I have to maintain this information and what the regulation says is I do not. How do I square this?" At least then they can say, "Well, look, let's get this clarified somehow."

Senator Fraser: The regulation refers to "persons" not being required to maintain ledgers. Does that include business?

Mr. Toews: I would think so.

Senator Fraser: Under the Firearms Act a "business" is defined as "a person who," so I assumed it did.

Mr. Toews: "Person" generally in law includes a corporation.

Senator Fraser: Could you describe for me, please, the way you have authority over, if you have authority over, the chief firearms officers in the various provinces?

Mr. Toews: That is a good question. I have certain administrative responsibilities in respect of the RCMP, which administer that, so I can send out a directive. That is clear. I have to do that, in my opinion, in writing so that there is no suggestion that I am improperly interfering with an RCMP investigation or a criminal investigation specifically.

I have the authority to make that kind of administrative direction. Essentially that letter simply says what the law is, and the RCMP commissioner sends out whatever letter he then chooses to send out pursuant to that direction. In this case I sent it out with a copy to the CFOs.

Senator Fraser: Not all CFOs are part of the RCMP, however.

Mr. Toews: That is correct.

Senator Fraser: Some of them come from provincial police forces, for example, the one in Ontario, I believe.

pouvoir. Certains m'ont fait savoir que les contrôleurs des armes à feu se présentent dans les salles de tir, où ils imposent de multiples exigences et menacent de retirer le permis à ceux qui ne les respectent pas.

C'est peut-être simplement attribuable au fait que la bureaucratie suit son cours et que les consignes claires n'ont pas encore été reçues, même si j'ignore pourquoi. Je crois savoir que la nomination du contrôleur des armes à feu du Manitoba relève du fédéral, et pas de la province, ce que je trouve inquiétant.

À mon avis, ce que j'ai dit là-dessus ne comporte pas la moindre ambiguïté, et j'ignore pourquoi on tenterait de conserver le registre fédéral ou d'imposer des conditions afin de favoriser un registre d'armes d'épaules. Je n'en sais rien.

Le sénateur Di Nino : À vrai dire, on a proposé ce règlement pour clarifier le projet de loi et pour que tout le monde en comprenne l'intention.

M. Toews : Un propriétaire de magasin qui reçoit la visite d'un contrôleur pourrait demeurer perplexe si celui-ci lui demande de tenir un registre des ventes alors que le règlement dit l'inverse. Il pourrait se demander comment concilier les deux. Au moins, il pourra désormais clarifier la situation.

Le sénateur Fraser : Le règlement dit qu'une « personne » ne peut être obligée de tenir un registre. Cela s'applique-t-il aux entreprises aussi?

M. Toews : Je crois que oui.

Le sénateur Fraser : J'ai présumé que c'était le cas, puisque la Loi sur les armes à feu définit une « entreprise » comme étant une « personne qui... ».

M. Toews : En droit, le terme « personne » englobe généralement les sociétés.

Le sénateur Fraser : Pourriez-vous s'il vous plaît me dire comment vous exercez votre pouvoir à l'endroit des contrôleurs des armes à feu des différentes provinces, le cas échéant?

M. Toews : C'est une bonne question. Puisque la GRC relève de certaines de mes responsabilités administratives et qu'elle gère le poste, je peux lui donner des instructions. Cela ne fait aucun doute. Je dois à mon avis le faire par écrit pour ne pas avoir l'air de m'ingérer dans une enquête de la GRC ou dans une enquête criminelle en particulier.

J'ai le droit d'émettre des directives administratives. D'ailleurs, la lettre ne fait que rappeler la loi. Le commissaire de la GRC peut ensuite choisir la voie à suivre en fonction de ma consigne. Dans ce cas-ci, j'ai fait parvenir une copie de la lettre aux contrôleurs des armes à feu.

Le sénateur Fraser : Mais les contrôleurs ne relèvent pas tous de la GRC.

M. Toews : C'est exact.

Le sénateur Fraser : Certains font partie des forces policières provinciales, comme en Ontario, je crois.

Mr. Toews: That is correct.

Senator Fraser: You do not have administrative responsibility over them.

Mr. Toews: I think that is correct. It is a very difficult thing to actually determine, and I will say why. This is an argument that has followed me since 1997 when I told your former colleague, Allan Rock, that I would not enforce the long-gun registry in Manitoba, nor would I appoint a firearms officer who would enforce it. That, I said, was a federal responsibility. Then, at that point, the federal government appointed the chief firearms officer in Manitoba. I believe there are other provinces who took a similar position. Other provinces simply accepted the delegation under the Firearms Act and appointed it directly.

That is the ambiguity. It is the same problem that you have: Can the federal Justice Minister take over prosecutions of a federal Criminal Code offence, like from private? It is really just a delegation from the provinces, which then hire the prosecutors who do that, but it is somehow a legislative delegation that is a queer creature of our particular federal system.

Senator Fraser: I am trying to get my mind straight in relation to the case of a province that has a CFO who is from the RCMP but wishes to establish ledgers. Could it order the local CFO, even though that person was from the RCMP, to do the necessary inspections; take over, if you will, the administrative end of ensuring that their local ledger system was properly implemented, or would they have to find some other way to do it?

Mr. Toews: Again, Senator Baker would be the expert in this area, but my opinion is that right now federal RCMP officers are the provincial police officers and municipal police officers in many parts of Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia. They enforce provincial legislation, including regulatory legislation. You could take it from there that they now may well have the authority. I am not going to make any kind of a conclusion.

Senator Fraser: You are not suggesting things here.

Mr. Toews: I am not suggesting things here. However, I am simply saying if they can do it in respect of other provincial statutes and regulatory offences, the question then that an expert would be able to answer is why could they not do it here? That is not my role to determine here. My role is simply to say we are out of it. If there is a province that wants to shoulder this responsibility they will have to figure out the mechanism to do it. There are mechanisms to do it if they wish to do so. We do not encourage it, we do not recommend it, but that is within the jurisdiction of that province.

M. Toews : En effet.

Le sénateur Fraser : Ils ne relèvent donc pas de votre responsabilité administrative.

M. Toews : Je crois que vous avez raison. C'est très difficile à déterminer, et voici pourquoi. Ce débat me suit depuis 1997; à l'époque, j'ai dit à votre ancien collègue Allan Rock que je refusais d'appliquer le registre des armes d'épaule au Manitoba, ainsi que de nommer des contrôleurs qui le feraient. Je disais que la responsabilité incombait au gouvernement fédéral. C'est alors que le gouvernement fédéral a nommé le contrôleur des armes à feu du Manitoba. Je crois que certaines provinces ont adopté une position semblable, alors que d'autres ont tout simplement accepté les pouvoirs qui leur étaient délégués en vertu de la Loi sur les armes à feu, et elles ont nommé elles-mêmes leur contrôleur.

Voilà ce qui crée une ambiguïté. Le problème est le même : le ministre fédéral de la Justice peut-il prendre le relais des poursuites en présence d'une infraction au Code criminel fédéral, comme chez les particuliers? Il s'agit simplement d'une délégation du pouvoir des provinces, qui doivent embaucher des procureurs pour faire le travail. Cette sorte de délégation du pouvoir législatif est une création étrange de notre système fédéral.

Le sénateur Fraser : J'essaie de comprendre ce qui arrive si une province dont le contrôleur des armes à feu relève de la GRC désire qu'on tienne des registres de ventes. Même si le contrôleur des armes à feu relève de la GRC, pourrait-elle lui ordonner de mener les inspections nécessaires? Autrement dit, la province pourrait-elle prendre le relais sur le plan administratif pour veiller à ce que le système local de registre des ventes soit mis en place correctement au sein de la province? Sinon, devra-t-elle trouver une autre façon de parvenir à ses fins?

M. Toews : Encore ici, le sénateur Baker serait mieux placé que moi pour vous en parler, mais je crois que les agents de police de la GRC font actuellement office de polices provinciales et municipales dans bien des secteurs du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ils appliquent la loi provinciale, y compris la loi de réglementation. On pourrait en déduire qu'ils ont désormais ce pouvoir, mais je n'en tire aucune conclusion.

Le sénateur Fraser : Vous n'insinuez rien.

M. Toews : En effet. Je dis simplement que, étant donné que la GRC peut appliquer des lois provinciales ou réprimer des infractions réglementaires, on peut se demander pourquoi elle ne pourrait pas le faire dans le cas qui nous intéresse; un spécialiste pourrait nous répondre. Ce n'est pas à moi de trancher. Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous n'avons rien à y voir. Si une province veut assumer cette responsabilité, elle devra trouver seule un moyen d'y arriver. Il existe bel et bien des mécanismes, mais nous n'encourageons rien de tel, et nous ne le recommandons pas non plus. C'est une affaire de compétence provinciale.

Senator Fraser: You have, I think, administrative agreements in those provinces where the RCMP is the police force or is for much of the territory the police force.

Mr. Toews: We just signed the recent 20-year agreement and it works differently in different provinces. I do not want to get into details, but we sign agreements with the Attorney General or the public safety ministers of each province to designate the RCMP as the provincial police force.

Senator Fraser: The province then pays a certain amount of money.

Mr. Toews: There is a formula.

Senator Fraser: If the province were to give a new responsibility to an RCMP CFO in that province, would you charge for it, or would the agreements just have to cover whatever they do?

Mr. Toews: I would have to look at the agreements, but every time a province passes a piece of legislation we do not increase the charge. However, there are certain administrative fees that might occur or follow as a result of setting up something like that. If you are taking up the time of RCMP officers to do that, there may be certain financial ramifications. I am not in a position to answer that because these agreements are very lengthy and complicated. I have never considered that issue.

Senator Fraser: You may recall when you were here on the long-gun registry I asked you about conformity with our international obligations.

Mr. Toews: Yes.

Senator Fraser: I will put the same question again in connection with this regulation because there are various international conventions, protocols, instruments, some of which Canada has signed but not ratified, that would suggest we do need to have a system of records keeping for small arms and for weapons that may be illicitly trafficked, which seems to me might include improperly sold non-registered guns. Have you had a chance to look at that area? How would this regulation square up with those obligations?

Mr. Toews: That is a question that I have specifically asked not only in respect of Bill C-19, which fundamentally abolishes the long-gun registry, but also the regulation which is passed pursuant to the Firearms Act.

My advice from the lawyers is that it complies with all of our international obligations.

Senator Fraser: Can you give me some indication of the legal reasoning that they offered or that you are offering us?

Mr. Toews: I have not looked into that because international law is well beyond my field of practice. I satisfied myself with whether we are in compliance with international agreements, and I am advised that we are.

Le sénateur Fraser : Je crois que vous avez conclu des ententes administratives avec les provinces où la GRC constitue la force policière sur l'ensemble du territoire ou sur la majeure partie de celui-ci.

M. Toews : Nous venons de signer une entente de 20 ans, et la procédure varie en fonction de la province. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais nous signons des ententes avec le procureur général ou le ministre de la Sécurité publique de chaque province afin de désigner la GRC en tant que force policière provinciale.

Le sénateur Fraser : La province doit verser un montant d'argent.

M. Toews : Une formule s'applique.

Le sénateur Fraser : Si une province veut confier une nouvelle responsabilité au contrôleur des armes à feu de la GRC, lui demanderez-vous un montant supplémentaire? Sinon, les ententes couvrent-elles tout?

M. Toews : Il faudrait que je consulte les ententes pour vous répondre, mais je sais que nous n'augmentons pas le montant chaque fois qu'une loi provinciale est adoptée. Toutefois, des frais administratifs pourraient s'ajouter. Si la mise en application de la loi prend du temps aux agents de la GRC, il pourrait y avoir des conséquences financières. Je ne suis pas en mesure de vous répondre, car ces ententes sont très longues et très complexes. Je n'y avais jamais songé.

Le sénateur Fraser : Vous vous souvenez peut-être de la question que je vous avais posée sur la conformité aux obligations internationales du Canada lorsque vous étiez venu comparaître au sujet du registre des armes d'épaule.

M. Toews : En effet.

Le sénateur Fraser : J'aimerais vous poser la même question au sujet du règlement. Divers protocoles, conventions et instruments internationaux, dont certains ont été signés, mais non ratifiés par le Canada, nous demandent d'avoir un système de conservation des données relatives aux armes légères et aux armes qui pourraient faire l'objet de trafic illicite. À mon avis, cela pourrait inclure les armes à feu non enregistrées qui sont vendues de façon irrégulière. Avez-vous eu la chance de vous pencher sur la question? Comment le règlement respecte-t-il ces obligations?

M. Toews : J'ai justement posé la question non seulement à propos du projet de loi C-19, qui abolit le registre des armes d'épaule, mais aussi à propos du règlement adopté conformément à la Loi sur les armes à feu.

Selon l'avis juridique des avocats, les deux textes législatifs respectent l'ensemble de nos obligations internationales.

Le sénateur Fraser : Pourriez-vous me donner une idée du raisonnement juridique des avocats, ou du vôtre?

M. Toews : Je n'ai pas examiné la question, car le droit international n'est vraiment pas dans mes cordes. Je me suis contenté de vérifier si les dispositions législatives respectaient nos ententes internationales, et on m'a confirmé que c'était le cas.

Senator Baker: Minister, when you were speaking previously to the authority of the police forces to gain access to records that are kept under provincial regulation, the thought came to mind of production orders under 487.012 of the Criminal Code. Just based on the suspicion of a police officer, you can get the records of anything. “On suspicion” is the way that it was worded in 2004 when we passed it under the previous government. Records kept can be produced at any time to any police force.

I will tell you, minister, what was on my mind when you were talking about the impact of this measure. We are talking about somebody who is purchasing a gun at a store and whether a record of it is kept. What came to my mind immediately was that many records are kept at that store. First, when you purchase a good 12 gauge shotgun or a .30-06, as you say, you are paying a huge amount of money for it. You are paying \$1,000 for most of them and then you are paying \$400 for a scope. The first thing you do with the dealer when you buy it is you fill out a warranty.

Mr. Toews: Absolutely.

Senator Baker: You have to show your identity but when you fill out the warranty, and I checked prior to coming here, the Winchester warranty asks for marital status, name, date of birth, the number of people in your household, whether you rent your primary residence, and your occupation. The Remington warranty asks whether you own your principal residence, the numbers of people in your household and who they are, what type of vehicle you drive and whether you own a dog.

These warranties go into everything. I was thinking that the most comprehensive record kept of new gun purchases are for the purposes of warranty. They are kept for only two years from the point of sale. When you buy it, your warranty will last. All of these gun makers have a warranty that lasts for two years on the principal parts and one year on specific parts.

Under the production orders, under the Criminal Code, any police force in Canada can get that information.

Mr. Toews: Yes, but it would have to be a specific production order in respect of a person or a gun.

Senator Baker: That is right — a person or a gun.

Mr. Toews: Absolutely.

Senator Baker: The first thing that came to my mind was the number of records available. There is a record of everything, if the police were investigating.

Mr. Toews: You are correct.

Senator Unger: Minister, in your statement, you made the comment that you communicated to both the RCMP Commissioner and all CFOs that the Firearms Act does not authorize any activity that could facilitate the creation of a

Le sénateur Baker : Monsieur le ministre, je n’ai pu m’empêcher de penser à l’article 487.012 du Code criminel sur l’ordonnance de communication lorsque vous avez parlé tout à l’heure de l’autorité des forces policières concernant l’accès aux registres sous compétence provinciale. En fait, les soupçons d’un agent de la paix suffisent à exiger la production de n’importe quel registre. C’est le libellé qui a été adopté en 2004 sous le gouvernement précédent. Toute force policière peut exiger la communication d’un registre en tout temps.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire ce qui m’est venu à l’esprit lorsque vous avez parlé des répercussions d’une telle mesure. On cherche à savoir si le détaillant tient un registre lorsqu’un client achète une arme à feu. En fait, je me suis immédiatement dit que le détaillant doit conserver de nombreux registres. Tout d’abord, un client doit payer une somme importante pour l’achat d’un fusil de chasse de calibre 12 ou .30-06, comme vous dites. La plupart des modèles coûtent 1 000 \$, en plus d’un télescope de 400 \$. La première chose que le détaillant demande à l’acheteur, c’est de remplir un formulaire de garantie.

M. Toews : Tout à fait.

Le sénateur Baker : Il faut prouver son identité, mais en plus — j’ai vérifié avant la séance —, la garantie de Winchester demande à l’acheteur sa situation de famille, son nom, sa date de naissance, le nombre de personnes qui habitent dans son foyer, son emploi, et s’il loue sa résidence principale. De son côté, la garantie de Remington demande à l’acheteur s’il est propriétaire de sa résidence principale, le nombre de personnes qui habitent dans son foyer de même que leur identité, la marque de son véhicule, et s’il possède un chien.

Ces garanties ne laissent rien au hasard. Je me suis dit qu’il s’agit du registre le plus complet sur les achats d’armes à feu neuves. Les détaillants les conservent deux ans, et la garantie s’applique dès l’achat. Tous les fabricants offrent une garantie de deux ans sur les pièces principales et d’un an sur d’autres pièces.

Par conséquent, toute force policière au Canada peut obtenir ces renseignements grâce à l’ordonnance de communication prévue au Code criminel.

M. Toews : En effet, mais l’ordonnance devra viser une personne ou une arme à feu en particulier.

Le sénateur Baker : C’est exact — une personne ou une arme à feu.

M. Toews : Tout à fait.

Le sénateur Baker : La première chose qui m’est venue à l’esprit, c’est la quantité de données qui sont disponibles. Tout est consigné, si jamais la police fait enquête.

M. Toews : Vous avez raison.

Le sénateur Unger : Monsieur le ministre, vous avez dit dans votre exposé avoir avisé le commissaire de la GRC et tous les contrôleurs des armes à feu que la Loi sur les armes à feu n’autorise aucune activité permettant de simplifier la création

provincial long-gun registry. You further communicated that neither the Canadian Firearms Program nor the RCMP are to assist provinces seeking to set up their own long-gun registry.

In Alberta, we just signed a 20-year contract with the RCMP, the body that enforces provincial legislation. There is a conflict here because they could be asked, perhaps by the Solicitor General, to comply and yet you have specifically ordered them not to comply. I am confused by this.

Mr. Toews: That is a good point. You will spend many years being confused about how the RCMP works. I remember when I was a provincial attorney general I tried to figure out why the federal government was closing down detachments in my province without telling me. They would send a letter to say that they were consolidating here or there. I would say, "Wait a minute — that is our provincial police force. Why are you doing that?"

The RCMP live in a world of somewhat divided loyalties, but ultimately they are a federal police force contracted to the province to carry out policing responsibilities. That includes the enforcement of all federal Criminal Code provisions. Narcotics control remains a federal matter and is prosecuted federally. They also investigate provincial offences, such as highway traffic offences, liquor control offences, and those types of things.

In this particular letter, I was saying that there is no authority to do it under the Firearms Act. If you are doing this, you better be doing it lawfully under some other provision because there is no lawful provision to demand that type of information under the Firearms Act.

I have tried to be very careful not to step on the jurisdiction of the provincial attorneys general.

Senator Fraser: The minister referred a couple of times to this letter, and I wonder whether he could provide us with a copy of it.

Mr. Toews: I have a copy here, but I do not have it in French. Not only do I have the letter, but I also have the directive that went out from the commissioner, if you would like to see that. Again the commissioner's letter is in French and English but my letter is unfortunately in English only. I will provide you with the French copy as well. My office will ensure that you get the French copy.

The Chair: I had a conversation, before we dealt with Bill C-19, with a gun store dealer in my former provincial riding. He indicated that he had been keeping a ledger prior to the implementation of Bill C-68 and kept it throughout that time. I suspect that many responsible operators, for their own purposes, will continue to maintain a ledger. The message being delivered by this regulation is that they are not obligated to do that by the federal government through its legislation or regulation.

d'un registre provincial d'armes d'épaule. Vous avez ajouté que ni le Programme canadien des armes à feu ni la GRC n'aideront les provinces à mettre en place leur propre registre d'armes d'épaule.

L'Alberta vient de signer un contrat de 20 ans avec la GRC pour que celle-ci mette en application ses lois provinciales. Il s'agit d'un conflit, car le solliciteur général pourrait demander aux agents de la paix d'accéder à sa demande, alors que vous leur avez ordonné expressément de ne pas le faire. Cela me laisse perplexe.

M. Toews : Il s'agit d'un bon point. Le fonctionnement de la GRC n'a pas fini de vous rendre perplexe. Lorsque j'étais procureur général d'une province, j'ai essayé de savoir pourquoi le gouvernement fédéral fermait des détachements dans ma province sans m'avertir. On m'envoyait une lettre disant qu'on consolidait ici et là. Je leur disais : « Attendez une minute — il s'agit de notre force provinciale. Pourquoi faites-vous cela? »

La GRC vit dans un monde dans lequel il y a des conflits d'allégeance, mais au bout du compte, il s'agit d'une police fédérale embauchée par une province pour assumer des responsabilités policières. Cela comprend la mise en œuvre de toutes les dispositions du Code criminel fédéral. Toutefois, le contrôle des stupéfiants demeure une compétence fédérale et fait l'objet de poursuites à ce niveau. La GRC enquête aussi sur des infractions provinciales, par exemple, les infractions au Code de la route, à la Loi sur la réglementation des alcools, et cetera.

Dans cette lettre, je disais que la Loi sur les armes à feu ne donnait pas le pouvoir de faire cela. Si vous le faites, vous devez vous assurer de le faire en vertu d'une autre disposition, car la Loi sur les armes à feu ne contient aucune disposition licite qui vous autorise à demander ce type de renseignement.

J'ai été très prudent, afin de ne pas empiéter sur les pouvoirs des procureurs généraux des provinces.

Le sénateur Fraser : Le ministre a mentionné cette lettre à quelques reprises, et j'aimerais qu'il nous en fournisse un exemplaire.

M. Toews : J'ai un exemplaire ici, mais je ne l'ai pas en français. J'ai aussi la directive du commissaire, au cas où vous aimeriez la voir. La lettre du commissaire est en anglais et en français, mais malheureusement, ma lettre est seulement en anglais. Je vais vous fournir un exemplaire en français. Mon bureau veillera à ce qu'elle soit traduite.

Le président : Avant le projet de loi C-19, j'ai eu une conversation avec un marchand d'armes à feu dans mon ancienne circonscription provinciale. Il a mentionné qu'il avait tenu un registre des ventes avant la mise en œuvre du projet de loi C-68 et qu'il l'avait tenu tout ce temps. Je présume donc que de nombreux marchands responsables vont continuer à tenir un registre dans leur propre intérêt. Le règlement ne fait que leur préciser que les lois ou les règlements du gouvernement fédéral ne les obligent pas à tenir ce registre.

This is probably more a question directed to the CFOs who will appear next, but it seems that many gun store dealers will continue to do that for their own purposes.

Mr. Toews: Many will continue to do it because there is nothing stopping them from doing it. It is a practice of the business. They can keep any kind of business record, whether it is a warranty or other.

Sometimes they have a check mark for: Can we send you information on some of our other products? It probably has it in there. That will last a lot longer than two years. They are keeping that information on file much longer than two years. It will be there for 10 to 20 years. People will get these letters from some shotgun they bought 10 years ago. They maintain that.

There is nothing preventing them from doing that if you have consented to it. The firearms shop might keep a ledger for their own protection because they want to ensure that any time they sell a firearm, the individual had a licence.

They keep the details of that licence so that if there should ever be any question in a criminal investigation, "Did you sell a firearm to an individual who was unlicensed," you say, "Look, I maintain a ledger here. Here is the individual; here is the licence. That is who I sold it to." In my opinion, from a legal point of view, it is a prudent thing for them to do.

The Chair: Thank you, minister. That wraps it up for you. We will let you off a little bit early.

Our next panel includes, from the Canadian Association of Chiefs of Police, Mario Harel, who is Vice-President, Chief, Service de police de la Ville de Gatineau; from the Royal Canadian Mounted Police, John Robert Ervin, who is Chief Firearms Officer for Saskatchewan; and from the Ontario Provincial Police, a fellow Brockvillilan, Chris Wyatt, Chief Firearms Officer. Welcome, gentlemen. Please proceed with your opening statements.

Mario Harel, Vice-President, Chief, Service de police de la Ville de Gatineau, Canadian Association of Chiefs of Police: Once again, thank you for having the Canadian Association of Chiefs of Police present here today. I am Mario Harel of the Gatineau Police Service, and I am Vice-President of the CACP.

We respectfully regret that, once again, we are being asked to appear before you to discuss legislation around the issue of firearms. Despite the fact that we have supported the introduction of a number of positive legislative measures to improve the safety of our streets and community, this particular item runs counter to that goal.

On March 28, I appeared before this committee and stated:

We acknowledge, on the issue of repealing the long-gun registry, that the government has been transparent with the Canadian people regarding their intent to pass this

Il s'agit probablement d'une question qui s'adresse plutôt aux contrôleurs des armes à feu qui comparaitront ensuite, mais il semble que de nombreux marchands d'armes à feu continueront à le faire dans leur propre intérêt.

M. Toews : Ils seront nombreux à continuer de le faire, car rien ne les en empêche. C'est une pratique d'entreprise; ils peuvent tenir n'importe quel type de registre commercial, qu'il s'agisse d'une garantie ou d'autre chose.

Parfois, les clients doivent cocher une case pour leur donner l'autorisation de leur envoyer des renseignements concernant d'autres produits. C'est probablement là-dedans. Cela durera beaucoup plus que deux ans; ils conservent ces renseignements pendant beaucoup plus longtemps, par exemple, de 10 à 20 ans. Les gens vont recevoir ces lettres 10 ans après avoir acheté une arme à feu. Les marchands conservent ces données.

Si vous avez donné votre consentement, il n'y a rien qui les en empêche. Le marchand d'armes à feu peut tenir un registre pour se protéger, car il veut s'assurer de ne vendre des armes qu'aux personnes qui détiennent un permis.

Les marchands conservent les renseignements sur ces permis, car s'ils sont interrogés dans le cadre d'une enquête criminelle, et qu'on leur demande s'ils ont vendu une arme à feu à une personne qui n'avait pas de permis, ils peuvent répondre qu'ils ont tenu un registre. Ils peuvent montrer que la personne avait un permis. À mon avis, cela les protège sur le plan juridique.

Le président : Merci, monsieur le ministre. C'est tout en ce qui vous concerne; nous allons vous laisser partir un peu plus tôt.

Dans notre prochain groupe de témoins, nous accueillons, de l'Association canadienne des chefs de police, Mario Harel, vice-président, directeur, Service de police de la Ville de Gatineau. De la Gendarmerie royale du Canada, nous accueillons John Robert Ervin, contrôleur des armes à feu de la Saskatchewan, et de la Police provinciale de l'Ontario, Chris Wyatt, contrôleur des armes à feu. M. Wyatt vient aussi de Brockville. Bienvenue, messieurs. Veuillez livrer vos exposés.

Mario Harel, vice-président, directeur, Service de police de la Ville de Gatineau, Association canadienne des chefs de police : Encore une fois, merci d'avoir invité l'Association canadienne des chefs de police à comparaître aujourd'hui. Je suis Mario Harel, du Service de police de la Ville de Gatineau, et je suis vice-président de l'ACCP.

Nous sommes désolés d'avoir à comparaître, encore une fois, pour parler des lois sur les armes à feu. Même si nous avons appuyé l'adoption de plusieurs mesures législatives positives en vue d'améliorer la sécurité de nos rues et de nos collectivités, la mesure à l'étude va à l'encontre de cet objectif.

Le 28 mars, j'ai comparu devant votre comité et j'ai dit ceci :

Nous convenons qu'au sujet de l'élimination du registre des armes d'épaule, le gouvernement avait clairement indiqué à la population canadienne son intention

legislation. In our parliamentary system, we must respect the desires of Canadians who elected this government with the ability to do so. Nothing now is gained by providing further opposition to this bill.

The government's reasoning for removing the long-gun registry was based on spent costs and the philosophy that it criminalizes hard-working and law-abiding citizens. We were prepared to leave it at that.

During the house and Senate committee meetings relating to Bill C-19 and through a letter to the minister, the CACP urged the government to ensure that records of sales by firearms vendors be maintained, as has been the case since 1977. Why? Very simply, firearm vendor ledgers provide at least one method through which law enforcement can investigate a long-gun used in a criminal act — I repeat, in a criminal act.

It is not a searchable, centralized database. It has no cost to Canadians. It does not criminalize law-abiding citizens, and it places no burden upon them.

Why would we remove such a practice and how can we justify it from a public safety perspective?

During the long-gun registry debate, I feel it necessary to quote some of the testimony given by witnesses who supported the government's Bill C-19.

Mr. Tony Bernardo from the Canadian Shooting Sports Association held up the pre-registry "green book" in front of the house committee on November 17, 2011.

He described the process of a gun coming to Canada:

That firearm then goes to a dealer's inventory; they are obligated to keep an inventory book. It's colloquially known as "the green book". Every single merchant in firearms has to have that green book, and every firearm coming in or going out has to be recorded in that green book . . . That green book has been the status quo for at least 30 years.

He was asked:

. . . store owners can now just sell guns to anyone and there will be no record; they can sell a gun to anyone.

He responded by saying:

No, that's absolutely false . . . He has to have where it went in his inventory control.

Sergeant Grismer, in front of this very committee, stated:

I am very familiar with the ledgers that were kept then. That kind of a system was not onerous then and I do not think the dealers of today would consider it onerous now.

d'adopter le présent projet de loi. Dans notre système parlementaire, nous devons respecter les souhaits des Canadiens qui ont élu ce gouvernement et l'ont habilité à agir ainsi. Il n'y a rien à gagner aujourd'hui à prolonger l'opposition à ce projet de loi.

Le raisonnement du gouvernement pour éliminer le registre des armes d'épaule était fondé sur les coûts engendrés et sur le principe qu'il criminalisait les citoyens travailleurs et respectueux de la loi. Nous étions prêts à en rester là.

Au cours des réunions des comités de la Chambre et du Sénat sur le projet de loi C-19 et par l'entremise d'une lettre au ministre, l'ACCP a vivement conseillé au gouvernement de veiller à ce que les registres des ventes tenus par les marchands d'armes à feu soient maintenus, comme c'était le cas depuis 1977. Pourquoi? Simplement parce que les registres tenus par les marchands d'armes à feu fournissent au moins une méthode par laquelle les forces de l'ordre peuvent mener une enquête sur une arme d'épaule utilisée lors d'une infraction criminelle — je le répète, lors d'une infraction criminelle.

Il ne s'agit pas d'une base de données centralisée dans laquelle on peut effectuer des recherches. Cela n'engendre aucun coût pour les Canadiens, ne criminalise pas les citoyens respectueux de la loi et ne leur impose aucun fardeau.

Pourquoi devrions-nous éliminer cette pratique et comment pouvons-nous le justifier sur le plan de la sécurité publique?

Pendant le débat au sujet du registre des armes d'épaule, je pense qu'il est nécessaire de citer des témoins qui ont appuyé le projet de loi C-19.

Le 17 novembre 2011, M. Tony Bernardo, de la Canadian Shooting Sports Association, a rappelé au comité de la Chambre le « livre vert », qu'on tenait avant le registre.

Il a décrit le processus par lequel une arme arrive au Canada :

Les armes à feu sont ensuite expédiées à des marchands d'armes, qui sont obligés de tenir un inventaire. C'est ce qu'on appelle communément le « livre vert ». Tous les marchands d'armes doivent tenir ce livre et y inscrire les armes qui entrent dans leur commerce et qui en sortent. [...] Ce livre vert n'a pas changé depuis au moins 30 ans.

On lui a dit :

Les propriétaires de magasin [peuvent] vendre des armes à n'importe qui sans qu'il n'y ait de trace.

Il a répondu :

C'est complètement faux, parce que, de toute évidence, le marchand doit inscrire l'arme à feu à son inventaire.

Sergent Grismer a déclaré ceci à votre comité :

Je connais très bien les registres qui étaient tenus à l'époque. Ce type de système n'était pas trop pénible à respecter, et je ne crois pas que les négociants d'aujourd'hui le trouveraient trop lourd à appliquer.

Calgary Chief Rick Hanson, who supported Bill C-19, recommended in front of this very committee that:

. . . we must reinstate point of sale recording. This existed prior to the gun registry and was useful for two reasons. The first is that it allowed for proper auditing of gun stores to ensure that they are complying with the law requiring them to sell only to those with proper licences. That is a starting point should that gun be identified as being used in a criminal offence.

Law enforcement has attempted to enter into respectful dialogue with the government on this issue, but we have not once been consulted. Opponents of the long-gun registry — the hard-working, law-abiding citizens — to our knowledge, have never requested this action. Other than the pro-gun lobby, who stated that “the so-called gun control laws simply make the bad guys laugh all the way to the next crime scene,” who is really making this an issue?

It is not a searchable, centralized database. It has no cost to Canadians. It does not criminalize law-abiding citizens and places no burden upon them.

We have to ask the question: How does this regulation possibly serve the interests of public safety? Since we are not part of the consultation process, we have to ask, what can we expect next? Thank you very much.

John Robert Ervin, Chief Firearms Officer, Saskatchewan, Royal Canadian Mounted Police: Thank you for the opportunity to appear today. I am John Robert Ervin, Chief Firearms Officer, Saskatchewan.

The Firearms Act governs the licensing and registration of firearms for all provinces and territories. The act gives provincial governments the right of first refusal to appoint a Chief Firearms Officer or CFO. The Firearms Act provides for the option of administering the RCMP Canadian Firearms Program federally in the event that a jurisdiction chooses to opt out of the program by not appointing a CFO.

There is a CFO in each province and territory. There are federally appointed CFOs in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Newfoundland and Labrador because those five provinces have chosen not to appoint a CFO. The federal CFOs are also responsible for the three territories. I am the CFO for Saskatchewan.

All CFOs are funded through the Canadian Firearms Program to provide a variety of services. As a federally administered CFO, I am an employee of the RCMP Canadian Firearms Program.

My job is to administer the Firearms Act and its related regulations. In my role as Chief Firearms Officer for Saskatchewan, my mandated responsibilities under the Firearms

Le chef Rick Hanson, de Calgary, un partisan du projet de loi C-19, a recommandé ceci à votre comité :

[...] il faut rétablir l'enregistrement aux points de vente. Ce processus existait avant le registre des armes à feu et était utile pour deux raisons. Tout d'abord, il permettait la vérification appropriée des magasins d'armes à feu pour garantir le respect de la loi qui les empêche de vendre des armes aux personnes qui n'ont pas de permis appropriés. C'est un point de départ lorsque l'on détermine qu'une arme à feu a été utilisée pour commettre une infraction criminelle.

Les responsables du maintien de l'ordre ont tenté d'engager un dialogue respectueux avec le gouvernement sur la question, mais on ne nous a pas consultés une seule fois. À notre connaissance, les opposants au registre d'armes d'épaule — c'est-à-dire les citoyens travailleurs et respectueux de la loi — n'ont jamais demandé à ce que cette action soit entreprise. À l'exception du lobby pour les armes à feu — selon lequel les soi-disant lois sur le contrôle des armes à feu ne dissuadent aucunement les criminels — qui signale qu'il y a un problème?

Il ne s'agit pas d'une base de données centralisée dans laquelle on peut effectuer des recherches. Cela ne coûte rien aux Canadiens. Cela ne criminalise pas les citoyens respectueux de la loi et ne leur impose aucun fardeau.

Nous devons nous demander comment ce règlement peut servir les intérêts de la sécurité publique. Étant donné que nous ne faisons pas partie du processus de consultation, nous devons nous demander ce qui arrivera ensuite. Merci beaucoup.

John Robert Ervin, contrôleur des armes à feu, Saskatchewan, Gendarmerie royale du Canada : Merci de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui. Je suis John Robert Ervin, contrôleur des armes à feu de la Saskatchewan.

La Loi sur les armes à feu régit l'enregistrement des armes à feu et la délivrance de permis dans toutes les provinces et dans les territoires. En vertu de cette loi, une province ou un territoire peut s'exclure du programme en refusant de nommer un contrôleur des armes à feu, ou CAF — et c'est alors le gouvernement fédéral qui prend les choses en charge.

Chaque province et chaque territoire a son CAF. Le gouvernement fédéral a nommé ceux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de Terre-Neuve-et-Labrador, les provinces en question ayant choisi de ne pas le faire elles-mêmes. Les CAF nommés par le gouvernement fédéral sont aussi responsables des trois territoires. Quant à moi, je m'occupe de la Saskatchewan.

Le Programme canadien des armes à feu finance tous les CAF pour fournir une multitude de services. En tant que CAF de compétence fédérale, je suis un employé du Programme canadien des armes à feu de la GRC.

Mon travail de CAF pour la Saskatchewan consiste à appliquer la Loi sur les armes à feu et les règlements connexes. La Loi sur les armes à feu me charge de délivrer et de révoquer les

Act include issuing and revoking firearms licences, issuing authorization to transport and authorization to carry permits, approving transfers involving restricted and prohibited firearms, approving shooting clubs and ranges, administration of the Canadian Firearms Safety Course and Canadian Restricted Firearms Safety Course including the designation of instructors, and approving and inspecting firearms businesses.

Section 102 of the Firearms Act provides me with the authority to conduct inspections for the purpose of ensuring compliance with the act. My office is mandated to conduct inspections of all firearms businesses every three years, although inspections may take place for frequently. The time required for a business inspection depends on volume of firearms and can range from half a day to five days.

A firearm business inspection involves a 100 per cent manual count of all firearms on site. As part of the inspection, the firearms business ledgers — which are a business tool and the property of the business — are consulted on site and compared to the results of the manual count. If the numbers from the manual count and business ledgers do not match, a follow-up investigation may be conducted to determine why the numbers are different and to determine the whereabouts of the business firearms.

Businesses may have their own processes in place to assist my staff and allow them to form inspections in a timely and thorough manner. In my experience as a CFO, firearms businesses generally have systems in place to monitor inventory and manage warranty concerns.

In conclusion, as a Chief Firearms Officer I have a regulatory role with regard to firearms businesses. I will continue to use the tools available to me within the Firearms Act and its related regulations to ensure businesses are in compliance with the legislation.

The Chair: Thank you very much.

Superintendent Chris Wyatt, Chief Firearms Officer, Ontario Provincial Police: Good evening, senators. It is a pleasure to be here especially with my old boss Senator Runciman; he was a good boss. I cannot say that about all of them.

We also come from the same hometown and went to the same high school, although he was there many years before I was.

I brought a gift for Senator Runciman. It is a business ledger. The only stipulation I make is that when you have no further use of it, it must be returned to the Government of Ontario.

Thank you for having me today. I will offer some insights from the perspective of a Chief Firearms Officer and a police officer regarding this proposed change. I am Chris Wyatt, Chief Firearms Officer of Ontario and a member of the Ontario Provincial Police.

permis d'armes à feu, de délivrer des autorisations de port et de transport, d'approuver les cessions d'armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte, d'approuver les clubs et les champs de tir, d'administrer le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu et le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte — y compris nommer les instructeurs — et enfin, d'approuver et d'inspecter les entreprises d'armes à feu.

L'article 102 de la Loi sur les armes à feu m'autorise à faire des inspections pour vérifier que cette loi est bien respectée. Mon bureau est chargé d'inspecter toutes les entreprises d'armes à feu aux trois ans, mais il peut le faire plus souvent. Selon le volume, inspecter une entreprise peut prendre d'une demi-journée à cinq jours.

Lorsqu'on inspecte une entreprise, il faut notamment compter à la main toutes les armes, puis comparer le total avec ce qu'on voit dans le registre des ventes, un outil de travail à consulter sur place, puisqu'il appartient à l'entreprise. Si les totaux ne correspondent pas, une enquête de suivi peut s'imposer pour en déterminer la cause et pour savoir où toutes les armes sont passées.

Certaines entreprises ont leurs propres façons d'aider mon personnel à effectuer rapidement des inspections complètes. D'après mon expérience de CAF, la plupart des entreprises ont des systèmes pour surveiller leur inventaire et gérer les questions de garantie.

Pour conclure, en tant que contrôleur des armes à feu, j'ai le devoir de réglementer les entreprises d'armes à feu. Je vais continuer d'utiliser les outils que me donne la Loi sur les armes à feu et les règlements connexes pour veiller à ce que les entreprises respectent la loi.

Le président : Merci beaucoup.

Commissaire Chris Wyatt, contrôleur des armes à feu, Police provinciale de l'Ontario : Bonjour, sénateurs. Je suis heureux d'être ici et de revoir mon ancien patron, le sénateur Runciman. C'était un bon patron; je ne peux pas en dire autant de tous mes patrons.

Nous venons aussi de la même ville et nous avons fréquenté la même école secondaire, même s'il y était bien avant moi.

J'ai apporté un cadeau au sénateur Runciman. Il s'agit d'un registre commercial. Ma seule condition, c'est que lorsque vous n'en aurez plus besoin, vous devez le renvoyer au gouvernement de l'Ontario.

Merci de m'accueillir aujourd'hui. Je vais offrir le point de vue d'un contrôleur des armes à feu et d'un policier en ce qui concerne les modifications proposées. Je m'appelle Chris Wyatt; je suis le contrôleur des armes à feu de l'Ontario et je suis membre de la Police provinciale de l'Ontario.

The OPP and the Chief Firearms Office have significant concerns about the impact this proposed regulation change will have on public safety in the Province of Ontario. Currently, every firearms business in Ontario use ledgers in which they record the details of every firearm: make, model, serial number, the name and licence number of the person involved in the transaction.

By linking firearms to an individual, a reasonable level of accountability is placed on the business and the individual.

This proposed regulation will create a low standard of accountability. Before Bill C-19 became law, there was independent verification of the buyers and sellers licences and the firearm when the firearm transaction was made.

If this regulation comes into effect, no one involved in a long-gun transaction with a business will have to produce a firearm licence or have it recorded. With the end of the ledgers there will also be no information on where a long-gun came from or where it went. Additionally, neither party to a firearms transaction will know for certain if the firearm was stolen and/or used in a crime.

The collection of information on long-gun transactions involving businesses began in 1978, well before the long-gun registry came into effect.

Until now, no one thought of the ledgers as a registry. Ledgers are not a back door registry.

The registry is automated, centralized, networked, has many search tools, links firearms owners to all of their firearms and is available online to the police.

Ledgers have none of these characteristics. The Government of Ontario has stated publicly that it will not be establishing a provincial registry for long-guns.

In fulfilling my mandate as the CFO in Canada's most populous province, I and my firearms officers regularly inspect businesses.

Let me speak about how this proposed new regulation will affect those inspections. In Ontario, firearms business inspectors make sure that every firearm is accounted for during an inspection. Very few are found to be missing or stolen, and those that are found are reported to the police and entered on CPIC. This high level of accountability protects the public in a way not possible if this regulation does away with the ledgers. There are also significant benefits for the business owners and employees in recording this information.

The ledgers give businesses significant protection from criminal and civil liability arising from charges of firearms trafficking and other criminal offences. Business owners recognize this, and they

La PPO et le Bureau du contrôleur des armes à feu sont très inquiets au sujet des répercussions sur la sécurité publique dans la province de l'Ontario engendrées par les modifications réglementaires proposées. Actuellement, toutes les entreprises d'armes à feu en Ontario utilisent des registres, dans lesquels ils enregistrent les caractéristiques de chaque arme à feu : la marque, le modèle, le numéro de série, le nom et le numéro de permis de la personne qui a participé à la transaction.

En établissant un lien entre l'arme à feu et la personne, on impose un niveau de responsabilité raisonnable à l'entreprise et à la personne.

Le projet de loi créera une norme de responsabilité peu élevée. Avant que le projet de loi C-19 soit adopté, on effectuait une vérification indépendante des permis de l'acheteur et du vendeur, ainsi que de l'arme à feu, pendant la transaction.

Si ce règlement est pris, les participants à une transaction avec une entreprise ne seront pas tenus de présenter un permis d'arme à feu ou d'enregistrer la transaction. La fin des registres des ventes signifiera aussi la fin des renseignements sur l'origine des armes d'épaule et leur destination. De plus, aucun des participants à une transaction concernant une arme à feu ne saura si l'arme en question a été volée ou utilisée pour commettre une infraction criminelle.

La cueillette de renseignements sur les transactions d'armes d'épaule à laquelle participent les entreprises a commencé en 1978, bien avant que le registre des armes d'épaule soit en vigueur.

Jusqu'à maintenant, personne ne considérait qu'un registre des ventes constituait un registre officiel. Il ne représente pas non plus une solution de rechange pour un tel registre.

Le registre des armes d'épaule est automatisé, centralisé, connecté au réseau, contient de nombreux outils de recherche, fait le lien entre les armes à feu et leurs propriétaires et la police peut y accéder en ligne.

Les registres des ventes ne présentent aucune de ces caractéristiques. Le gouvernement de l'Ontario a publiquement déclaré qu'il n'établira pas un registre provincial des armes d'épaule.

Dans le cadre de mon mandat de CAF de la province la plus peuplée, mes commissaires aux armes à feu et moi-même effectuons régulièrement des inspections chez les marchands.

Permettez-moi de vous parler des répercussions de ce nouveau règlement sur ces inspections. En Ontario, les inspecteurs des entreprises d'armes à feu veillent à ce que chaque arme à feu soit recensée durant une inspection. Très peu sont déclarées manquantes ou volées, et ces dernières sont signalées à la police et inscrites au CIPC. Ce niveau élevé de responsabilité protège le public d'une façon qui n'est pas possible une fois les registres des ventes éliminés par le règlement. De plus, l'enregistrement de ces renseignements représente des avantages importants pour les propriétaires d'entreprises et leurs employés.

Les registres protègent grandement les entreprises des responsabilités criminelles et civiles résultant d'accusations de trafic d'armes à feu et d'autres crimes. Les propriétaires

will continue to keep records of transactions to protect themselves. I will continue to recommend that firearms dealers record this information as a business best practice even if it becomes optional under this proposed regulation change.

During my six years as Chief Firearms Officer for Ontario, I have never heard a complaint from a firearms business about keeping ledgers. I have only heard a few complaints from individuals about having their licences recorded.

Last month, the owners and an employee of an Ontario firearms business were charged with firearms trafficking. They sold firearms and ammunition to undercover police officers even after the undercover officers admitted that they did not have a licence. It was the first time a business owner has been charged criminally with this offence in Ontario in the last five years. I believe the elimination of the ledgers will result in more firearms being sold by businesses to criminals and unlicensed persons.

The Ontario Federation of Anglers and Hunters, OFAH, which represents hunters in my province, recognizes the importance of record-keeping for firearms transactions to protect their members. OFAH has even posted a record of ownership transfer for non-restricted firearms, a form, on their website, which records the details of the firearm and name and licence number of the purchaser. These are the hunters.

If this proposed regulation comes into effect, as Chief Firearms Officer for Ontario, I will move quickly to comply. I will send a letter to all firearms dealers in the province to inform them that maintaining ledgers for non-restricted firearms is no longer a condition of their licence. I will also request that they return all existing non-restricted firearms ledgers to me. I do not want to do either of these two things because, in my opinion, the ledgers are an important public safety tool.

To summarize my presentation, the position of both the OPP and the Chief Firearms Office of Ontario is that this proposed regulation will, if passed, have significant negative impact on public safety in our province. The OPP and the Chief Firearms Office urge this committee to study the impact of this change carefully and suggest changes that will address these concerns. Thank you.

Senator Fraser: Thank you all for being here. That is extremely interesting testimony. I am fascinated to see that at least in Ontario the green book is actually red, a good senatorial colour. You are here in the Red Chamber, so to speak. That is fine by us.

[Translation]

Mr. Harel, have you had any experiences, at the Gatineau police force, where those various books have been useful to you? The registry was, of course, still available.

d'entreprises en sont conscients et continueront à tenir des registres des transactions pour se protéger. Je recommanderai toujours que les vendeurs d'armes à feu consignent les renseignements, une pratique exemplaire, même s'il devient facultatif de le faire en vertu des changements proposés.

Au cours de mes six années en tant que contrôleur des armes à feu de l'Ontario, je n'ai jamais entendu d'entreprises d'armes à feu se plaindre de devoir tenir des registres. Seules quelques personnes se sont plaintes au sujet de l'enregistrement de leur permis.

Le mois dernier, les propriétaires et un employé d'une entreprise d'armes à feu de l'Ontario ont été accusés de trafic d'armes à feu. Ils ont vendu des armes et des munitions à des policiers banalisés même si les policiers ont admis qu'ils n'avaient pas de permis. C'était la première fois qu'un propriétaire d'entreprise faisait face à des accusations pour cette infraction criminelle en Ontario en cinq ans. Je pense que l'élimination des registres se traduira par une augmentation des ventes d'armes à feu à des criminels et à des gens qui n'ont pas de permis.

L'Ontario Federation of Anglers and Hunters, l'OFAH, qui représente les chasseurs de ma province, reconnaît l'importance de consigner les renseignements sur les transactions pour protéger ses membres. L'OFAH a même affiché sur son site Web un document sur le transfert de propriété pour les armes à feu sans restrictions, un formulaire, qui contient les renseignements sur l'arme à feu et le nom et le numéro de permis de l'acheteur. Ce sont les chasseurs.

En tant que contrôleur des armes à feu de l'Ontario, j'agirai rapidement pour respecter le règlement proposé, s'il entre en vigueur. J'enverrai une lettre à tous les vendeurs d'armes à feu de la province pour les aviser que la tenue de registres pour les armes à feu sans restrictions n'est plus une condition pour l'obtention de leur permis. Je leur demanderai également qu'ils me renvoient tous les registres sur les armes à feu sans restrictions actuels. Je ne veux faire aucune de ces choses, car, à mon avis, les registres constituent un outil important pour assurer la sécurité publique.

En somme, la Police provinciale de l'Ontario et le Bureau du contrôleur des armes à feu de l'Ontario sont d'avis que l'adoption du règlement proposé aura des répercussions négatives importantes sur la sécurité publique de notre province. Ils exhortent le comité à étudier attentivement les effets qu'entraînera cette modification et à proposer des changements qui répondront à ces préoccupations. Merci.

Le sénateur Fraser : Je vous remercie tous de votre présence. C'est un témoignage extrêmement intéressant. Je suis étonnée de constater qu'en Ontario, le livre vert est en fait de couleur rouge, la couleur du Sénat, qu'on appelle « Red Chamber » en anglais, pour ainsi dire. C'est plaisant pour nous.

[Français]

Monsieur Harel, au sein du corps policier de Gatineau, avez-vous déjà eu des expériences où ces divers livres vous ont été utiles? Il y avait bien sûr toujours le registre.

Mr. Harel: We have been working with the registry for several years. I can tell you that, since the debate on abolishing the firearms registry — which is now a reality — our police officers have been wondering why the registry was abolished because it was a tool they used daily.

Now, having to reclaim similar registries kept locally by businesses dramatically changes investigation methods and will significantly increase the length of police investigations.

However, as I said earlier, we at least have a starting point for investigations. When we talk about police investigations, we are talking about criminal offences and not, as I mentioned earlier, situations involving honest citizens who own firearms legally and legitimately.

Senator Fraser: Only crimes lead to investigations.

Mr. Harel: Yes, those tools are used following a crime. In addition, I understand that, for every province's chief firearms officers, the registry was also an administrative tool that helped in the application of regulations and the Firearms Act. However, in terms of police activity and investigations, the registry was a starting point that at least enabled us to know where that gun came from and where it had been sold so that we could meet with people and establish the gun's history. That was a key element in an investigation.

[English]

Senator Fraser: Mr. Wyatt, you made it plain that you do not really want this regulation to take effect, but you said that if it does, you will write to all the firearms dealers and you will request that they return all existing non-restricted firearms ledgers to you. Why would they have to do that? I have gathered from even listening to the minister, whose proposed regulation this is, that he would expect gun dealers would go on maintaining these ledgers.

Mr. Wyatt: I think what I heard the minister say was that they can do it if they wish, but the Chief Firearms Office cannot make it a condition of their licence.

Senator Fraser: No, but all I am saying is why would you want them to ship back the ledgers they already have, whether or not they are a condition of licence, because that could be information they might wish to retain.

Mr. Wyatt: I have no problem with the businesses, if they want to keep the ledgers and keep on recording themselves. However, I would not want the government to think that, somehow, I am keeping this thing alive by some back door means.

Senator Fraser: You could, in those letters, stress that even if they do continue under the regulation, under the law, you no longer have the authority to inspect.

M. Harel : Depuis plusieurs années, nous travaillons avec le registre. Je peux vous affirmer que, depuis le débat qui entoure l'abolition du registre des armes à feu, — et c'est maintenant une réalité — nos policiers se posent la question à savoir pourquoi cela a été fait puisque c'était un outil quotidiennement utilisé.

Maintenant, le fait de se réapproprier des registres de la sorte et qui sont détenus localement dans des commerces, cela change du tout au tout les méthodes d'enquête et va augmenter de façon significative la durée des enquêtes policières.

Mais comme je le mentionnais, à tout le moins cela nous donne un point de départ pour faire une enquête. Quand on parle d'enquête policière, on parle d'infraction criminelle et non pas, comme je le mentionnais plus tôt, de situations où un honnête citoyen possède des armes à feu de façon tout à fait légale et légitime.

Le sénateur Fraser : Ce n'est que suite à un crime qu'une enquête est entreprise.

M. Harel : C'est en effet suite à un crime que l'on utilise ces outils. Je comprends aussi que, pour les contrôleurs des armes à feu de chacune des provinces, c'est également un outil administratif qui permet l'application des règlements et de la Loi sur les armes à feu. Mais du point de vue policier et de l'enquête, c'est un point de départ qui à tout le moins nous permettait de savoir d'où provenait cette arme et où elle avait été vendue, afin que nous puissions rencontrer des gens et établir l'historique de cette arme. Il s'agit d'un élément essentiel dans une enquête.

[Traduction]

Le sénateur Fraser : Monsieur Wyatt, vous avez clairement indiqué que vous ne souhaitiez pas vraiment que le règlement entre en vigueur, mais que si cela se produisait, vous écririez à tous les vendeurs d'armes à feu et leur demanderiez de vous renvoyer tous les registres des armes à feu sans restrictions actuels. Pourquoi leur faudrait-il le faire? Je crois comprendre que même le ministre, qui propose le règlement, s'attend à ce que les vendeurs d'armes conservent les registres.

M. Wyatt : Je pense que ce que le ministre a dit, c'est qu'ils peuvent le faire s'ils le souhaitent, mais le Bureau du contrôleur des armes à feu de l'Ontario ne peut en faire une condition pour l'obtention d'un permis.

Le sénateur Fraser : Non, mais je me demande seulement ce qui les inciterait à renvoyer les registres qu'ils ont déjà, peu importe qu'il s'agisse ou qu'il ne s'agisse pas d'une condition pour obtenir un permis, car ils souhaiteraient peut-être conserver les renseignements.

M. Wyatt : Si les entreprises veulent conserver les registres et continuer à s'enregistrer, je n'y vois aucun problème. Toutefois, je ne voudrais pas que le gouvernement pense que pour une raison ou une autre, je maintiens le système par des moyens détournés.

Le sénateur Fraser : Dans ces lettres, vous pourriez préciser que même s'ils les conservent, vous n'êtes plus autorisé à effectuer des inspections.

If this regulation takes effect, what if the Province of Ontario passed a mirror regulation of its own — not under the Firearms Act, but under provincial jurisdiction, as the minister made plain that it could? Would that cause any difficulties or for you would it become business as usual? That is, you would go on inspecting and doing the same things you have been doing all along, except that it would be under the authority of a different act?

Mr. Wyatt: The Province of Ontario could pass something like that to require firearms businesses to keep ledgers. They have not indicated, at least to me, that they intend to do that.

Senator Fraser: No; I appreciate that. Obviously, you are stuck with the laws, whatever they may be; it is your job to follow the laws, whatever they may be. I am just trying to wrinkle out whether it would create an additional administrative burden in any sense.

Mr. Wyatt: I think the short answer is no.

Senator Fraser: It would just be to keep on doing what you have been doing.

Mr. Ervin, would it be the same for you, do you think? If the Government of Saskatchewan decided to act under its provincial jurisdiction to pass a regulation having the same essential effect as what the federal government is about to abolish, would that create any additional burdens for you or would it be business as usual?

Mr. Ervin: It is a more complicated answer in that, as I stated, I am an employee of the RCMP and federally appointed. The Province of Saskatchewan has opted out. If they were to develop some legislation that would require businesses to keep business ledgers — and they do in fact have that in some capacity in regard to municipalities that require any businesses that deal in used firearms to keep that; it is a software program that belongs to the municipality — and if they were to create in that legislation some authority for the Chief Firearms Officer to administer that legislation, the short answer, again, would be business as usual.

Senator Fraser: I noticed that in the minister's directive — of course, now I cannot find it again; maybe it is in his letter — he does write in his letter to Mr. Paulson and Mr. Perrin that “the Canadian Firearms Program and the RCMP at large are to provide no assistance or direction to any province seeking to undertake measures of this nature except as expressly required by valid provincial legislation.”

I take it from your situation that the province could require it, based on the text of this letter and from what you say.

Mr. Ervin: I believe they could. It is out of my realm of expertise for sure, but I believe they could. The answer is that, as the Chief Firearms Officer, I am governed by the laws of the land like everyone else and I will work within that legislation to administer the law.

Si le règlement entre en vigueur, que se passera-t-il si l'Ontario adopte un règlement semblable — pas en vertu de la Loi sur les armes à feu, mais bien d'une loi provinciale, puisque le ministre a clairement dit qu'elle pourrait le faire? Cela poserait-il problème ou ne changerait rien pour vous? Ce que je veux dire, c'est inspecteriez-vous les entreprises et feriez-vous la même chose que vous faites depuis le début, sauf que ce serait en vertu d'une loi différente?

M. Wyatt : La province de l'Ontario pourrait adopter un tel règlement pour exiger des entreprises d'armes à feu qu'elles conservent les registres. Elle n'a pas signalé, du moins pas à moi, que c'était son intention.

Le sénateur Fraser : Non. Merci. De toute évidence, vous devez composer avec les dispositions législatives, quelles qu'elles soient; vous devez les respecter. J'essaie seulement de voir si cela ne créerait pas un autre fardeau administratif d'une façon ou d'une autre.

M. Wyatt : Pour répondre brièvement, je pense que non.

Le sénateur Fraser : Il ne s'agirait que de continuer ce que vous faites.

Monsieur Ervin, pensez-vous qu'il en serait de même pour vous? Si le gouvernement de la Saskatchewan décidait d'adopter un règlement qui aurait essentiellement les mêmes effets que les dispositions que le gouvernement est sur le point d'abolir, créerait-il un autre fardeau administratif ou cela ne changerait rien pour vous?

M. Ervin : Ma réponse est plus complexe en ce sens que, comme je l'ai dit, je suis un employé de la GRC nommé par le gouvernement fédéral. La Saskatchewan a choisi de se retirer. Si elle adoptait des dispositions législatives qui exigeraient des entreprises qu'elles conservent des registres des ventes — et en fait, c'est le cas, d'une manière ou d'une autre concernant les municipalités qui exigent des entreprises qui font le commerce d'armes à feu qu'elles les conservent; il s'agit d'un programme qui appartient à la municipalité —, et si, dans le cadre de ces dispositions, la province donnait au contrôleur des armes à feu le pouvoir d'appliquer la loi, encore une fois, rien ne changerait.

Le sénateur Fraser : Dans ses directives, j'ai remarqué que — bien sûr, je ne les retrouve pas maintenant; elles sont peut-être dans sa lettre — dans sa lettre à M. Paulson et à M. Perrin, le ministre dit que le Programme canadien des armes à feu et la GRC dans son ensemble n'appuieront ou n'orienteront aucune province qui cherchera à prendre des mesures de ce type sauf si c'est prévu par une loi provinciale valide.

Ainsi, dans votre cas, et d'après le contenu de la lettre et ce que vous avez dit, cela pourrait être exigé.

M. Ervin : Je crois que oui. Il va sans dire que cela dépasse mon champ de compétence, mais je crois que oui. En tant que contrôleur des armes à feu, je dois respecter les lois du pays comme tout le monde, et j'appliquerai la loi dans le cadre de ces dispositions.

The Chair: I have a supplementary question. It would have to be directed to Superintendent Wyatt. Would it require legislation or is there some legislative tool already available so that you could do something like this through regulation? Having to introduce legislation is a time-consuming process, but I am wondering if there is any regulatory ability to do this in the Province of Ontario.

Mr. Wyatt: Not that I am aware of. I think it would require legislation.

Senator Peterson: Mr. Ervin, you said Saskatchewan has opted out of this; is that right?

Mr. Ervin: That is correct. There are five federal jurisdictions that have opted out of appointing a chief firearms officer in their jurisdictions. Therefore, the designation for the chief firearms officer comes from the Minister of Public Safety.

The Chair: You only get one supplementary question.

Senator Peterson: I had not finished my question.

[Translation]

Senator Dagenais: It is said that the registry helps arrest criminals who commit offences using a firearm. However, criminals often do not register their gun. The fact is, if they intend to commit a crime, the last thing they want to do is register their gun.

You talked about the possibility for merchants to register firearm data. I find that worrisome because every merchant would register data in their own way. Perhaps some guidelines should be established.

There is currently an injunction preventing Quebec from creating its own firearm registry. Since I was a police officer for many years, I can tell you that police services are complaining about the lack of resources that would help them carry out their investigations.

I would be disappointed if the Government of Quebec were to invest into creating a firearm registry. I think it would be preferable for the government to give that money directly to police forces. That would help them in conducting their investigations. It is a fact that the lack of field staff is preventing police officers from conducting effective investigations.

The federal government was asked for funding through a five-year plan with a revolving fund. Many police forces have insisted on more resources. If money was made available for Quebec, it could be given to police forces to help them conduct their investigations instead of being used to create a registry.

The firearm registry has not always existed and is not the most helpful tool for making progress in investigations. What really helps is field resources. Sufficient police resources, and not a firearm registry, is what citizen safety depends on.

Le président : J'ai une autre question. Elle s'adresse au surintendant Wyatt. Faudrait-il adopter des mesures législatives, ou y existe-t-il déjà des outils législatifs qui vous permettent de faire une telle chose par voie réglementaire? Légiférer nécessite beaucoup de temps, mais je me demande s'il est possible de le faire par voie réglementaire en Ontario.

M. Wyatt : Pas à ce que je sache. Je pense que cela doit passer par l'adoption de mesures législatives.

Le sénateur Peterson : Monsieur Ervin, vous avez dit que la Saskatchewan a choisi de se retirer, n'est-ce pas?

M. Ervin : C'est exact. Cinq compétences fédérales ont choisi de ne pas nommer de contrôleur des armes à feu. C'est donc le ministre de la Sécurité publique qui s'occupe de la nomination.

Le président : Vous ne pouvez poser qu'une question supplémentaire.

Le sénateur Peterson : Je n'avais pas terminé.

[Français]

Le sénateur Dagenais : On dit que le registre permet d'arrêter les criminels qui commettent des infractions avec une arme à feu. Mais souvent les criminels n'enregistrent pas leur arme. En fait, s'ils ont l'intention de commettre un crime, la dernière chose qu'ils veulent faire, c'est enregistrer leur arme.

Vous avez parlé de la possibilité pour les commerçants d'enregistrer les données relatives aux armes à feu. Je trouve cela inquiétant du fait que chaque commerçant enregistrerait les données à sa façon. Il faudrait peut-être établir une ligne directrice.

Actuellement il y a une injonction qui empêche le Québec de créer son propre registre des armes à feu. Ayant été policier pendant plusieurs années, je peux affirmer que les services de police se plaignent du manque de ressources qui les aideraient à mener leurs enquêtes.

Je trouverais décevant que le gouvernement du Québec investisse dans la création d'un registre des armes à feu. À mon avis, il serait préférable que le gouvernement donne cet argent directement aux corps de police. Cela les aiderait à mener leurs enquêtes. Il ne faut pas se le cacher, c'est le manque d'effectifs sur le terrain qui empêche les policiers d'enquêter efficacement.

On avait demandé du financement au gouvernement fédéral sous forme d'un plan quinquennal avec des fonds renouvelables. Beaucoup de corps de police ont insisté pour obtenir davantage de ressources. Si des fonds devenaient disponibles pour le Québec, plutôt que de créer un registre on pourrait les accorder aux corps de police pour les aider à faire leurs enquêtes.

Le registre des armes à feu n'a pas toujours existé et ce n'est pas l'outil qui aide le plus à faire avancer des enquêtes. Ce qui aide vraiment, ce sont les ressources sur le terrain. La sécurité des citoyens passe par des ressources policières suffisantes, non pas par un registre des armes à feu.

Mr. Harel: The Canadian Association of Chiefs of Police has turned the page when it comes to the registry. That has been mentioned more than once before various committees. You are entirely right to say that pressures are stemming from investigation delays and that police services are incurring increasingly significant expenses for investigations.

I believe we are here today to discuss regulations that will result in the elimination of the green book because that tool does not help detect crimes. It is more of a tool for monitoring and making those who deal in firearms accountable.

When a firearm is used in a crime, we need effective tools to move the police investigation forward. We believe that eliminating all traces of firearm transactions will increase the pressure on and the length of investigations for police officers who, instead of being on the street to prevent and fight crime, will have to make phone calls to try to trace the origin of a firearm in order to move their investigation forward.

That is why we believe the registry is a key tool for police services.

Senator Dagenais: You have answered my question, but I am not entirely convinced.

[English]

Senator White: Superintendent Wyatt, I am trying to figure out where in the act the authority would come for you to obligate businesses today to keep the registry, following Bill C-19.

Mr. Wyatt: Are you talking about after this regulation is passed?

Senator White: No, I am talking about today.

Mr. Wyatt: It comes from section 58 of the Firearms Act. It says a chief firearms officer may put reasonable conditions on a licence.

Senator White: How would a regulation override that?

Mr. Wyatt: I believe this regulation limits the discretion of chief firearms officers to put on a business licence a condition requiring a business ledger. That is my understanding.

Senator White: Thank you.

Senator Di Nino: I, too, would like to clarify something with Superintendent Wyatt. First, you will agree that over three or four elections, this government has said to Canadians that, "If we get elected or when we get elected, we will scrap the long-gun registry." They have been very clear and absolutely open. It is, in effect, a responsibility of a government that makes these kinds of commitments to follow through. Would you agree with that?

Mr. Wyatt: Yes.

M. Harel : L'Association canadienne des chefs de police a tourné la page pour ce qui est du registre. On l'a mentionné à plus d'une reprise devant différents comités. Vous avez entièrement raison de dire qu'il y a des pressions engendrées par les délais d'enquête et que les services de police encourent de plus en plus de dépenses pour mener des enquêtes.

Je crois qu'on est ici aujourd'hui pour discuter d'une réglementation qui ferait en sorte qu'on n'aurait pas de *green book* parce que le *green book* ne permet pas de détecter les crimes. C'est plutôt un outil qui contrôle et qui responsabilise une forme d'imputabilité de ceux qui font des transactions d'armes à feu.

Lorsqu'une arme à feu est impliquée dans un acte criminel, nous avons besoin d'outils efficaces pour faire progresser l'enquête policière. Nous croyons que l'élimination de toute trace de transaction d'arme à feu aura pour effet d'augmenter la pression et le temps d'enquête des policiers qui, plutôt que d'être sur la rue pour prévenir et combattre le crime, vont devoir faire des téléphones pour essayer de retracer la provenance d'une arme à feu dans le but de faire progresser leur enquête.

C'est pourquoi nous croyons que le registre est un outil essentiel pour les services de police.

Le sénateur Dagenais : Vous avez répondu à ma question, mais je ne suis pas tout à fait convaincu.

[Traduction]

Le sénateur White : Surintendant Wyatt, je tente de trouver quelles dispositions de la loi vous permettraient maintenant d'obliger les entreprises à conserver le registre avec l'entrée en vigueur du projet de loi C-19.

M. Wyatt : Voulez-vous dire, une fois le règlement adopté?

Le sénateur White : Non, je veux dire, dans l'état actuel des choses.

M. Wyatt : Il s'agit de l'article 58 de la Loi sur les armes à feu, qui stipule qu'un contrôleur des armes à feu peut assortir un permis de conditions qu'il estime souhaitables.

Le sénateur White : De quelle façon un règlement pourrait-il annuler cette disposition?

M. Wyatt : Je pense que le règlement restreint les pouvoirs discrétionnaires des contrôleurs des armes à feu d'imposer une condition exigeant d'une entreprise qu'elle tienne un registre des ventes avant d'obtenir un permis. C'est ce que je crois.

Le sénateur White : Merci.

Le sénateur Di Nino : Moi aussi, j'aimerais obtenir une précision de la part du surintendant Wyatt. Tout d'abord, vous conviendrez que lors des trois ou quatre dernières élections, le gouvernement a dit aux Canadiens que s'il était élu, ou que lorsqu'il sera élu, il abolirait le registre des armes d'épaule. Il a été très clair et ouvert. En effet, entre autres responsabilités, un gouvernement se doit de respecter ses engagements. Êtes-vous d'accord avec moi?

M. Wyatt : Oui.

Senator Di Nino: Would you also agree that to buy a long gun, you need a licence and you must undergo background checks. You have to pass a firearm safety course and comply with safe storage and transportation requirements.

There is control. It is not just that someone goes into a gun shop, buys a gun and goes out to start to shoot people. There is a process to minimize any potential difficulties or problems.

You have said you would like to have the status quo maintained. You do not want to see this change; is that correct?

Mr. Wyatt: I think we have a difference of opinion here, senator.

Senator Di Nino: That is why we are asking questions.

Mr. Wyatt: Before I wrote my letter to Ontario businesses saying that the ledgers will continue, I consulted with legal counsel. I have perhaps the foremost legal expert on the Firearms Act working in my office. The advice I got was that the action I took was fully within the parameters of the Firearms Act; it was not outside of it. It was not contrary to anything in Bill C-19.

Senator Di Nino: I am not questioning that. However, I believe you have indicated to us that these regulations, in your opinion, would create certain barriers to you doing the job the way you want it done. Therefore, you would like us not to pass these regulations.

Mr. Wyatt: That is right.

Senator Di Nino: Thank you. You also know that the provinces have authority to create records, if you wish, outside of the federal government authority. Have you asked the Province of Ontario to create a registry that you think would be useful?

Mr. Wyatt: No, I have not.

Senator Di Nino: Why not?

Mr. Wyatt: I have not been asked for that advice and I have not volunteered it. I am waiting to see what happens with this committee and this government — to see what action they take and if they listen to me, which would be really nice, though I have no expectation that will happen. However, that is one option Ontario could exercise. Senator, they do not need me to tell them.

Senator Di Nino: Another point I am trying to make is you have a very strong opinion, which we respect, by the way. This is what democracy is all about. Without that, democracy does not work. I totally respect your position. However, if we pass this legislation and you feel strongly enough that you still wanted to have some sort of a registry, you could go to the Province of Ontario and ask them and they can then take the responsibility of doing that; is that correct?

Le sénateur Di Nino : Vous conviendrez également qu'avant de pouvoir acheter une arme d'épaule, il faut obtenir un permis et se soumettre à une vérification des antécédents. On doit également réussir un cours de maniement sécuritaire des armes à feu et respecter les exigences liées à l'entreposage et au transport des armes à feu.

Il y a déjà des contrôles. Il ne s'agit pas de se rendre dans une armurerie, d'acheter une arme et de tirer sur des gens. Il existe un processus pour réduire au minimum les risques de problèmes.

Vous avez dit que vous souhaiteriez qu'on maintienne le statu quo. Vous ne voulez pas que ce changement soit apporté, n'est-ce pas?

M. Wyatt : Je pense que nos opinions diffèrent, monsieur le sénateur.

Le sénateur Di Nino : C'est pourquoi nous vous posons des questions.

M. Wyatt : Avant d'écrire ma lettre aux entreprises ontariennes pour les aviser que les registres seraient conservés, j'ai consulté un conseiller juridique. Mon bureau a peut-être le plus grand spécialiste du droit concernant la Loi sur les armes à feu. On m'a dit que la mesure que j'ai prise respecte en tout point les paramètres de la Loi sur les armes à feu; elle ne les transgresse pas. Elle ne contredit pas le projet de loi C-19.

Le sénateur Di Nino : Je n'en doute pas. Cependant, je pense que vous nous avez dit qu'à votre avis, le règlement vous empêcherait de travailler comme vous le voulez. Vous souhaitez donc que nous ne l'adoptions pas.

M. Wyatt : C'est exact.

Le sénateur Di Nino : Merci. Vous n'êtes pas sans savoir également que les provinces ont le pouvoir de créer des dossiers, si l'on veut, qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral. Avez-vous demandé à la province de l'Ontario de créer un registre qui serait utile selon vous?

M. Wyatt : Non.

Le sénateur Di Nino : Et pourquoi pas?

M. Wyatt : On ne me l'a pas demandé, et je n'ai pas pris l'initiative de le faire. J'attends de voir ce qui se passera au comité et au gouvernement — de voir quelles mesures ils prendront et s'ils m'écouteront, ce qui serait vraiment bien, quoique je ne m'y attende pas. Toutefois, c'est l'un des moyens auxquels l'Ontario peut recourir. Monsieur le sénateur, elle n'a pas besoin que je le lui dise.

Le sénateur Di Nino : Je veux dire également que vous avez une opinion très ferme, ce que nous respectons, soit dit en passant. C'est cela, la démocratie. Sinon, la démocratie ne fonctionne pas. Je respecte totalement votre point de vue. Cependant, si nous adoptons la mesure et que vous êtes toujours suffisamment convaincu de vouloir que l'on tienne un registre quelconque, vous pourriez demander à l'Ontario si elle peut en prendre la responsabilité, n'est-ce pas?

Mr. Wyatt: Yes, I could.

Senator Peterson: Mr. Ervin, going back to my question, since the province has now opted out, there will be no record-keeping in the province unless they do something; is that correct?

Mr. Ervin: If the regulations pass, that is correct.

Senator Peterson: Do you have any indication from them what their thinking is on this? Would you say because they have opted out that they would not appoint a CFO?

Mr. Ervin: I cannot speak for the Province of Saskatchewan, no.

The Chair: Mr. Ervin, we were talking to the minister with respect to the reporting mechanisms. You are an employee of the RCMP. Who do CFOs report to? I guess this would be for Superintendent Wyatt as well. Do you report to the federal Commissioner of Firearms CFO?

Mr. Ervin: Yes, there is a chain of command through to the Director General of the Canadian Firearms Program and ultimately to the Commissioner of Firearms, who is the Commissioner of the RCMP.

The Chair: What is your relationship with the province?

Mr. Ervin: We have very limited relationship with the province. Through associate committees, such as Saskatchewan Association of Chiefs of Police, we have relationship with the law enforcement community through avenues such as that, but with the actual premier's office we have limited relationships with the province, due to the fact that they have opted out of the program.

The Chair: Superintendent, what is your reporting relationship?

Mr. Wyatt: I report up to the OPP Commissioner through to the Minister of Community Safety. The reality of how it operates is that neither the OPP Commissioner nor the Minister of Community Safety get involved with the day-to-day operations of the Chief Firearms Office. I may be called to explain to the commissioner or to the minister about why I did something.

The Chair: The Commissioner of the OPP or the Firearms Commissioner?

Mr. Wyatt: The Commissioner of the OPP. In terms of the RCMP, Ontario has an agreement with the RCMP that provides funding to operate the firearms office in Ontario, and it sets out the things that I must do to fulfill that agreement.

The Chair: You talked earlier about the first time in five years that you had a gun dealer who was selling guns to unlicensed individuals. What is the screening process for individuals who wish to be gun dealers or import guns and for their employees? What process is involved?

Mr. Wyatt: The first thing is that every person who stands in a prescribed relationship to the business, that is usually anyone who is touching the firearms or the owner or who has a share in the

M. Wyatt : Oui, je pourrais le faire.

Le sénateur Peterson : Monsieur Ervin, pour en revenir à ma question, puisque la province a choisi de se retirer, on n'y conservera pas de renseignements à moins qu'elle fasse quelque chose; est-ce exact?

M. Ervin : Si le règlement est adopté, oui.

Le sénateur Peterson : Vous a-t-elle donné son opinion à cet égard? Diriez-vous qu'ainsi, elle ne nommera pas de CAF?

M. Ervin : Je ne peux pas parler au nom de la Saskatchewan; non.

Le président : Monsieur Ervin, nous avons discuté des mécanismes de reddition de comptes avec le ministre. Vous êtes un employé de la GRC. À qui les CAF font-ils rapport? Je suppose que ma question s'adresse également au surintendant Wyatt. Faites-vous rapport au CAF fédéral du commissaire aux armes à feu?

M. Ervin : Oui, il y a une chaîne de commandement par le directeur général du Programme canadien des armes à feu et jusqu'au commissaire des armes à feu, qui est le commissaire de la GRC.

Le président : Quels sont vos liens avec la province?

M. Ervin : Nos liens avec la province sont très limités. Grâce à des associations, comme l'Association des chefs de police de la Saskatchewan, nous avons des liens avec la communauté d'application de la loi par des voies comme celle-là, mais avec le cabinet du premier ministre actuel, nos liens avec la province sont limités parce qu'elle s'est retirée du programme.

Le président : Monsieur le surintendant, à qui faites-vous rapport?

M. Wyatt : Au commissaire de la PPO et au ministre de la Sécurité publique. Ni l'un ni l'autre ne participe aux activités quotidiennes du Bureau du contrôleur des armes à feu. On peut m'appeler pour que j'explique au commissaire ou au ministre pourquoi j'ai fait certaines choses.

Le président : Le commissaire de la PPO ou le commissaire des armes à feu?

M. Wyatt : Le commissaire de la PPO. En ce qui concerne la GRC, l'Ontario a conclu une entente avec elle visant à fournir du financement pour les activités du bureau des armes à feu en Ontario, et elle établit ce que je dois faire pour respecter l'entente.

Le président : Tout à l'heure, vous avez dit que c'était la première fois en cinq ans qu'un armurier vendait des armes à une personne qui ne détient pas de permis. Quel est le processus de présélection que doivent suivre les gens qui souhaitent devenir armuriers ou importer des armes, ou leurs employés? Quel est le processus?

M. Wyatt : Tout d'abord, chaque personne qui est liée à l'entreprise, il s'agit habituellement de toute personne qui manipule des armes à feu, le propriétaire ou la personne qui a

business, must be eligible to hold a firearms licence, have a firearms licence, and that basically ensures he or she is not a criminal, because if you are a criminal you will not get a firearms licence.

Then there are many different things we licence businesses for, not just retail sales. There are wholesalers, suppliers to police and the Department of National Defence. There are manufacturers, auctioneers, museums, a whole raft of things. We look at the activities for each particular type of business to make sure that it is all compliant with the Firearms Act before we issue the licence.

The Chair: There are no background checks? If you are licensed, that is adequate? Is that what you are saying?

Mr. Wyatt: Yes, sir, but within the licence there are many background checks.

The Chair: You were talking about your suspicion, I think it was in your statement, that you think a lot of these folks who are dealers will not continue to maintain ledgers if they are not obligated to do so. I have limited exposure to this, but my suspicion is that this is not the way most will proceed, that if they care about their business and operating in a responsible way they will continue to maintain a ledger. In your role, I think you have considerable powers of persuasion just by the ability you have in terms of inspections or other tools.

I am not as pessimistic as you. The gun dealers I have known, and it is a limited number, are responsible individuals who want to protect their own behinds as well as ensure that they are doing everything in terms of ensuring public safety along with the good folks in your office.

I want to put on the record that I think you are being overly pessimistic about the reaction to this initiative.

Mr. Wyatt: That could be true, senator. There are 500 firearms businesses in Ontario, and I believe the vast majority of them are very good, law-abiding citizens. I am just concerned that with the potential money to be made in firearms sales, it could be tempting for someone to start selling to unlicensed persons.

The Chair: Based on this regulatory change, do you contemplate making a recommendation to the Ontario government that they consider requiring dealers to maintain ledgers?

Mr. Wyatt: Yes.

The Chair: Are there any further questions?

[Translation]

Senator Fraser: Mr. Harel, I will continue discussing the cost issue and your last answer to Senator Dagenais, when you said that, without this tool — the green book — investigations would be more difficult and longer.

Mr. Harel: Definitely.

une part dans l'entreprise, doit obtenir un permis d'armes à feu, ce qui garantit essentiellement qu'il ne s'agit pas d'un criminel, car un criminel n'obtiendrait pas de permis

Nous ne délivrons pas des permis seulement aux détaillants. Nous en accordons aussi aux grossistes, aux fournisseurs des services de police et du ministère de la Défense nationale, aux fabricants, aux encanteurs, aux musées et à bien d'autres. Avant de délivrer un permis, nous examinons les activités de chaque type d'entreprises pour nous assurer qu'elles sont conformes à la Loi sur les armes à feu.

Le président : Il n'y a aucune vérification des antécédents? Détenir un permis est suffisant? Est-ce bien ce que vous dites?

M. Wyatt : Oui, monsieur, mais avant d'accorder un permis, on procède à de nombreuses vérifications préalables.

Le président : Vous avez dit, dans votre exposé je crois, que vous craignez que bon nombre de ces marchands d'armes à feu cessent de tenir des registres s'ils ne sont plus obligés de le faire. Je n'ai pas beaucoup d'expérience à cet égard, mais j'ai tendance à penser que ce ne sera pas le cas. Si les marchands tiennent à leur entreprise et s'ils ont le souci de mener leurs activités d'une manière responsable, ils continueront à tenir un registre. Dans le cadre de vos fonctions, je crois que vous pouvez exercer un pouvoir considérable de persuasion, notamment lors des inspections que vous effectuez.

Je ne suis pas aussi pessimiste que vous l'êtes. Les marchands d'armes à feu que j'ai connus, quoique je n'en aie pas connu beaucoup, sont des gens responsables qui veulent se protéger eux-mêmes et s'assurer qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour protéger la population, à l'instar des gens de votre bureau.

Je tiens à déclarer que vous êtes trop pessimiste à l'égard de la réaction à cette initiative.

M. Wyatt : C'est peut-être vrai, monsieur le sénateur. Il y a 500 entreprises d'armes à feu en Ontario, et je crois que la majorité d'entre elles sont très respectueuses des lois. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il pourrait être tentant pour une personne de vendre des armes à feu à des gens qui ne détiennent pas de permis parce que cela pourrait être lucratif.

Le président : Étant donné ce changement au règlement, comptez-vous recommander au gouvernement de l'Ontario qu'il envisage d'obliger les marchands à tenir des registres?

M. Wyatt : Oui.

Le président : Y a-t-il d'autres questions?

[Français]

Le sénateur Fraser : Monsieur Harel, je vais poursuivre avec la question des coûts ainsi que sur votre dernière réponse au sénateur Dagenais, à savoir que sans cet outil, le livre vert, une investigation serait plus difficile et plus longue?

M. Harel : Définitivement.

Senator Fraser: So they would cost more?

Mr. Harel: There are currently national issues, from coast to coast to coast, when it comes to police service costs. We are trying to revise our methods in order to become as efficient as possible, but each time a court decision adds steps to our investigations, it results in additional time spent on those investigations. Therefore, the number of investigations we can handle drops every year. Victims are waiting. If the proposed regulations are implemented, we will once again be losing tools. Consequently, our investigations will be more difficult and longer — so less efficient and more expensive — but the results will be the same.

[English]

Senator Fraser: Following on the chair's line of questioning, like him, I am perfectly willing to believe that the vast majority of gun merchants, like the vast majority of citizens, are law-abiding.

However, I would assume that for some fraction of people in the business, or people who might get into the business, if they could, the absence of this kind of control would create a temptation to go the other road and sell to people that you know pretty well you should not sell to.

We studied at great length the provisions that exist under Bill C-19 for some form of control over who gets to buy a gun, but it did seem to me that we were opening a bit of a looser surveillance system there. If you combine that with now, the absence of any requirement to keep this kind of formal, inspectable record of the sale or non-registered guns, do you think that we will see an increase in the number of people who are in fact selling guns to people that they should not be selling them to? It would only take one or two in any given jurisdiction to be doing a roaring business with a bunch of criminals, right? I would go first to Mr. Wyatt and then Mr. Ervin, if he is interested.

Mr. Wyatt: The short answer is yes, so I am probably more pessimistic, as Senator Runciman says, of human nature.

As I said, a business licence, once you acquire it, does not put any restriction on the volume of firearms that you can move. Like you said, maybe take one or two individuals who see it as an opportunity for a criminal enterprise as a money-making scheme and to avoid detection when we go to do our inspections.

Mr. Ervin: I can expand on that. In my opening statement I said that we are mandated to inspect businesses on a three-year cycle, but we do inspect others more frequently. We do that because, during our inspections, we found inconsistencies. We found missing firearms and we have held them accountable for the firearms that are supposed to be in their inventory but are not. We asked them to account for where these firearms went. The reason for the increased frequency in the inspections is to keep a closer watch on these particular businesses.

Le sénateur Fraser : Donc plus chère?

M. Harel : Il y a des enjeux nationaux présentement, d'un océan à l'autre, sur le coût des services policiers. Nous cherchons à revoir nos méthodes pour être le plus efficace possible, mais chaque fois qu'une décision de la cour ajoute des étapes à nos enquêtes, c'est du temps que l'on passe en plus sur nos enquêtes, en conséquence, c'est des enquêtes de moins chaque année qu'on ne peut pas faire. Des victimes attendent. Si la réglementation qui est proposée continue, c'est encore des outils qui nous échapperont et qui feront en sorte que nos enquêtes seront plus ardues et plus longues, donc moins efficaces et plus coûteuses pour obtenir les mêmes résultats.

[Traduction]

Le sénateur Fraser : À l'instar du président, je suis tout à fait convaincu que la grande majorité des marchands d'armes à feu, comme la plupart des citoyens, sont respectueux des lois.

Toutefois, je présume qu'un certain nombre des marchands, ou des gens qui se lanceraient dans ce genre d'activité, pourraient être tentés, vu l'absence de ce type de contrôle, de vendre des armes à feu à des personnes à qui ils savent pertinemment qu'ils ne devraient pas en vendre.

Nous avons longuement étudié les dispositions du projet de loi C-19 qui prévoient un certain contrôle en ce qui a trait aux personnes qui peuvent acheter une arme à feu, mais il m'a semblé que le système établi ne permettait pas d'exercer une surveillance aussi rigoureuse qu'auparavant. Ce système, conjugué à l'absence d'une obligation de tenir un registre officiel et vérifiable des ventes ou des armes non enregistrées, mènera-t-il à une augmentation du nombre de personnes qui vendent des armes à des gens à qui ils ne devraient pas en vendre? Parmi tous les marchands d'une province, il pourrait s'en trouver un ou deux qui fassent des affaires en or avec des criminels, n'est-ce pas? M. Wyatt pourrait répondre en premier, et ensuite, M. Ervin pourrait répondre s'il le souhaite.

M. Wyatt : Je vous répondrai simplement oui, ce qui veut dire que je suis probablement plus pessimiste, comme l'a dit M. le sénateur Runciman, à l'égard de la nature humaine.

Comme je l'ai précisé, même si on détient un permis, on n'a aucune exigence à respecter en ce qui a trait à la quantité d'armes à feu que l'on peut vendre. Comme vous l'avez fait remarquer, une ou deux personnes pourraient voir une occasion de se livrer à une activité criminelle en vue de faire de l'argent, et il serait facile de ne pas les détecter dans le cadre de nos inspections.

M. Ervin : Je peux répondre moi aussi. Dans mon exposé, j'ai expliqué que nous avons le mandat d'inspecter les entreprises tous les trois ans, mais il y en a certaines que nous inspectons plus fréquemment parce que nous avons constaté des irrégularités. Nous avons découvert qu'il manquait des armes et nous leur avons demandé des comptes à propos des armes qui devaient figurer dans leur inventaire. Nous leur avons demandé de nous dire ce qu'il était advenu de ces armes à feu. Nous procédons à des inspections plus fréquentes pour surveiller de plus près ces entreprises.

I do believe that most people and most business owners are good people and upstanding citizens. It is much the same as the criminal element; a very small portion of society is criminal, but they gain a lot of attention and they cause a lot of damage.

Although I cannot predict people's behaviour and I cannot predict the future, I would say that if a person has a tendency to be on the darker side of the law, the lack of any type of requirement to monitor them would allow them to slip a little further to the dark side.

The Chair: Is there anything to preclude you from recommending to the Saskatchewan government that they mandate a requirement for the retention of a ledger?

Mr. Ervin: I do not know the answer to that.

The Chair: Is it something you might want to find the answer to?

Mr. Ervin: Yes, that is correct.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Mr. Harel, I have a few questions for you. Earlier, you said that these problems will make life easy for criminals. I have difficulty understanding your statement because we know that most, if not all, guns seized from criminals or even at the crime scene are often unregistered or illegal firearms.

Over the past five years, how many homicides have been committed with hunting weapons on your territory?

Mr. Harel: I do not have that answer off the top of my head. I do not recall saying that this would make things easier for criminals when I answered Senator Fraser's question earlier. What I said is that, from the moment a crime is committed, the tools in place — which is what Mr. Wyatt was talking about earlier — enable us to trace back and have a starting point for our investigations when a firearm is involved, and especially when it comes to long guns that account for a fairly significant portion of all firearms.

I cannot give you a specific figure, but there have been several. I could give you a figure off the top of my head. In Gatineau, 29 homicides have been committed over the past eight years. Several of those homicides were committed by family members using firearms.

Senator Boisvenu: How many of those homicides were committed with hunting weapons?

Mr. Harel: Most family homicides are committed with long guns.

Senator Boisvenu: According to last year's federal data on homicides committed with hunting weapons, they accounted for 2 per cent of all homicides.

Je crois vraiment que la plupart des gens et des propriétaires d'entreprise sont de bons citoyens. Par conséquent, seule une poignée de personnes au sein de la société se livre à des activités criminelles, mais ces gens reçoivent beaucoup d'attention et causent bien du tort.

Je ne peux pas prévoir le comportement des gens ni l'avenir, mais je peux dire que si une personne a tendance à ne pas respecter la loi, l'absence de surveillance l'inciterait davantage à enfreindre la loi.

Le président : Qu'est-ce qui pourrait vous empêcher de recommander au gouvernement de la Saskatchewan d'obliger les marchands à tenir un registre?

M. Ervin : Je n'en sais rien.

Le président : Voudriez-vous le déterminer?

M. Ervin : Oui, en effet.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur Harel, j'aurais quelques questions à vous poser. Vous avez fait une affirmation tantôt, à savoir que les criminels allaient avoir la vie facile suite à cette problématique. Je comprends mal votre affirmation puisque nous savons que la majorité, sinon la totalité, des armes saisies chez les criminels ou même sur les scènes de crime sont souvent des armes non enregistrées ou des armes illégales.

Depuis cinq ans, combien d'homicides ont-ils été commis avec une arme de chasse sur votre territoire?

M. Harel : Je n'ai pas la réponse au bout des doigts. Je ne me souviens pas avoir dit que cela faciliterait la vie des criminels en répondant plus tôt à la question de madame la sénatrice Fraser. Ce que je disais, c'est qu'à partir du moment où un acte criminel est commis, les outils en place — ce dont M. Wyatt parlait tantôt — font en sorte qu'on peut remonter la filière et avoir un point de départ pour nos enquêtes quand une arme à feu est impliquée, et particulièrement pour les armes longues qui représentent un volume assez considérable d'armes à feu.

Je ne peux pas vous donner un chiffre, mais il y en a eu plusieurs. Je pourrais vous lancer un chiffre; à Gatineau, 29 homicides ont été commis depuis les huit dernières années, dont plusieurs étaient des homicides intrafamiliaux commis par arme à feu.

Le sénateur Boisvenu : Combien de ces homicides ont-ils été commis avec des armes de chasse?

M. Harel : La majorité des homicides intrafamiliaux sont commis avec des armes longues.

Le sénateur Boisvenu : Parce que les données fédérales pour l'an dernier, concernant le nombre d'homicides commis avec des armes de chasse, révélaient que c'était le cas pour 2 p. 100 des homicides.

Mr. Harel: In Gatineau, we are talking about family tragedies — conjugal violence.

Senator Boisvenu: Yes, but 2 per cent of homicides in Canada are committed with hunting weapons.

Mr. Harel: Yes, okay.

Senator Boisvenu: I am trying to understand how you can be so pessimistic or fear the worst with regard to the lack of gun registration when the figure is so low?

Mr. Harel: There were seven million firearms.

Senator Boisvenu: I am talking about homicides. I understand that there may be 25 million firearms — just as there may be 50 million cars — but what I am saying is that 2 per cent of homicides in Canada last year were committed with hunting weapons. So I am trying to understand your statement, as you are saying that the situation will be very difficult to manage by police officers when they conduct their investigations, although we are talking about a very low volume.

Mr. Harel: You are talking about hunting weapons involved in homicides, and I am talking about investigations in general. I was not talking specifically about homicides. I am talking about investigations in general that involve firearms, long guns, across Canada. I have no statistics specifically on long-gun homicides at my fingertips; I am sorry.

[English]

Senator White: Mr. Ervin, you describe a very fulsome review when it comes to an inspection and audit of sales of firearms, for example, the number of firearms going into a business. You ensure that the inventory matches. How would a business satisfy you in the future that they received 20 firearms and have sold 14 of them? They would need some form of record, be it sales records or something else.

Mr. Ervin: That is correct. The lack of requirement for the ledgers to be completed makes it very difficult to determine what has come in. It would have to be through invoice or waybills, if we were to go that deep.

I am not sure at this stage how we would accomplish that.

Senator White: More important, they have to accomplish it, not you.

Mr. Ervin: Yes.

Senator White: That is not going to change. They still have a requirement to account for the 20 Remingtons that showed up. They will have to show you some type of sales record.

Mr. Ervin: They will have to be accountable for those firearms if we have identified them.

M. Harel : À Gatineau, ce sont des cas de drames intrafamiliaux, donc de violence conjugale.

Le sénateur Boisvenu : Oui, mais 2 p. 100 des homicides au Canada sont commis avec des armes de chasse.

M. Harel : Oui, d'accord.

Le sénateur Boisvenu : J'essaie donc de comprendre comment vous pouvez être si pessimiste ou craindre le pire avec le non-enregistrement des armes quand le volume est si réservé?

M. Harel : Il y avait sept millions d'armes à feu.

Le sénateur Boisvenu : Je parle des homicides. Je comprends qu'il peut y avoir 25 millions d'armes à feu comme il peut y avoir 50 millions d'automobiles, mais ce que je dis c'est que 2 p. 100 des homicides au Canada l'an dernier ont été commis avec des armes de chasse. J'essaie donc de comprendre votre affirmation puisque vous dites que la situation sera très difficile à gérer par les policiers lorsqu'ils vont mener leurs enquêtes, alors qu'il s'agit d'un volume très restreint.

M. Harel : Vous parlez des armes de chasse impliquées dans des homicides, et moi je vous parle d'enquêtes en général. Je n'ai pas parlé spécifiquement des homicides. Je parle d'enquêtes en général impliquant des armes à feu, des armes longues, partout à travers le Canada. Je n'ai pas de statistiques en particulier concernant les homicides par arme longue sur le bout des doigts; j'en suis désolé.

[Traduction]

Le sénateur White : Monsieur Ervin, vous avez donné une description très complète des inspections et des vérifications des ventes, au cours desquelles on vérifie, par exemple, le nombre d'armes à feu acquises par une entreprise. Vous veillez à ce que ce chiffre concorde avec celui qui figure dans l'inventaire. À l'avenir, comment une entreprise peut-elle vous prouver qu'elle a acheté 20 armes à feu et qu'elle en a vendu 14? Elle doit tenir une forme de registre des ventes ou quelque chose du genre.

M. Ervin : C'est exact. Puisque les entreprises ne sont pas obligées de tenir un registre, il devient très difficile de déterminer ce qui a été acheté. Il faudrait vérifier les factures ou les lettres de transport pour connaître cette information.

Pour l'instant, je ne sais pas exactement comment nous pourrions nous y prendre.

Le sénateur White : Ce qui est plus important, c'est que ce sont les entreprises qui devront s'occuper de cela, et non pas vous.

M. Ervin : Oui.

Le sénateur White : Il n'y aura pas de changement. Les entreprises auront encore l'obligation de prouver qu'elles ont acheté 20 Remington et elles devront vous montrer un quelconque registre des ventes.

M. Ervin : Elles devront rendre des comptes au sujet de ces armes à feu.

Senator White: If they cannot account for those, they could be charged with or without the ledger?

Mr. Ervin: That is true.

[*Translation*]

Senator Dagenais: To come back to Senator Boisvenu's question, Mr. Harel, you say that you cannot provide us with any specific figures regarding the number of homicides committed using a long gun or a hunting weapon, but that there have been several. If I were to tell you that, between 2003 and 2006, seven out of ten hunting weapons used in homicides were not registered, would registering or not registering today make the situation worse?

Mr. Harel: Are you talking about guns being added to the firearm registry?

Senator Dagenais: You are saying that the important thing is to have basic data.

We know that, in Quebec, Sûreté du Québec maintains a registry of permits and acquisition licenses. Therefore, some retracing is possible. We also know that, in an investigation, more than the guns need to be found. The criminal has to be found, especially since the registry data often could have prevented a crime from being committed. However, between 2003 and 2006, seven crimes out of ten were committed with unregistered firearms.

So there is no need for concern tomorrow morning, whether guns are registered or not. Only 2 per cent of crimes across Canada are committed with long guns.

Mr. Harel: I can respond to this comment. Regarding firearms we recover at the scene of a crime — with all the crimes merged together — if any homicide statistics are significant regarding Senator Boisvenu's question, we can obtain them, and I believe they are available. When it comes to firearms recovered at the scene of a crime or involved in a crime, I agree with you and I will not argue with the statistics indicating that many firearms are not in the registry; I concede that point.

What we are talking about today in terms of chief firearms officers being present is that those firearms were put on the market at a given time by importers, distributors and merchants, and that those merchants were supposed to add them to a registry along with an acquisition license of those who are authorized to buy those guns and to whom they sold them. That is what I am talking about today. Despite the fact that some guns were not included in the registry, what I want you to take away from this is the fact that, when they were put on the market, they were added to a registry and we know to whom they were sold. From a police perspective — when it comes to serving the community and moving our investigations forward — the minimum we need is what has been in existence since 1977. That is my position.

Le sénateur White : Si elles ne sont pas en mesure de le faire, des accusations pourraient être portées contre elles, qu'elles tiennent ou non un registre?

M. Ervin : C'est exact.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Pour revenir à la question du sénateur Boisvenu, monsieur Harel, vous dites ne pas être en mesure de nous donner des chiffres précis concernant le nombre d'homicides ayant été commis par arme longue ou arme de chasse, mais qu'il y en a eu plusieurs. Si je vous disais qu'entre 2003 et 2006, pour le nombre d'homicides commis avec des armes de chasse, sept armes sur 10 n'étaient pas enregistrées; le fait de les enregistrer ou non aujourd'hui va-t-il donc aggraver la situation?

M. Harel : Est-ce que vous me parlez d'enregistrer des armes au registre des armes à feu?

Le sénateur Dagenais : Vous dites que l'important est d'avoir des données de base.

D'abord, on sait qu'au Québec, la Sûreté du Québec tient un registre des permis et des permis d'acquisition; ça permet donc un certain retraçage. Aussi, on sait que dans une enquête, il n'y a pas que l'arme qu'il faut retrouver; il faut retrouver le criminel, d'autant plus que les données du registre, souvent, auraient pu empêcher la commission d'un crime, mais en ce moment, entre 2003 et 2006, sept crimes sur 10 ont été commis avec des armes non enregistrées.

Alors demain matin, il n'y a pas péril en la demeure; que les armes soient enregistrées ou non. Ce n'est que pour 2 p. 100 des cas dans tout le Canada que des crimes sont commis par arme longue.

M. Harel : Je peux répondre à ce commentaire. Concernant les armes à feu que nous retrouvons sur des scènes de crime — tous crimes confondus —, si jamais les statistiques sont importantes par rapport aux homicides en rapport à la question du sénateur Boisvenu, nous pouvons les obtenir et je crois qu'elles sont disponibles. Pour les armes à feu retrouvées sur une scène de crime ou impliquées dans un acte criminel, je suis d'accord avec vous et je ne m'obstinerai pas avec les statistiques, à savoir que beaucoup d'armes n'étaient pas enregistrées au registre; je vous le concède.

Ce dont on parle aujourd'hui avec la présence des contrôleurs, c'est que ces armes ont été introduites sur le marché à un certain moment par des importateurs, par des distributeurs, par des vendeurs et que ces vendeurs devaient les inscrire dans un registre avec les permis d'acquisition des personnes qui sont autorisées à acheter ces armes et à qui ils ont vendu ces armes. C'est ce dont je parle aujourd'hui, et nonobstant que des armes n'étaient pas inscrites au registre, ce que je veux que l'on retienne c'est qu'au moment où elles ont été mises sur le marché, elles ont été inscrites dans un registre et on sait à qui ces armes ont été vendues. Du point de vue policier, pour ce qui est de servir la communauté, de faire avancer nos enquêtes, c'est ce dont nous avons besoin de façon minimale et c'est ce qui existait depuis 1977. C'est ma position.

Senator Fraser: Regarding the statistics, I have with me some figures that cover two groups I think we would like to protect the most in our society. I am talking about women who are victims of domestic violence and police officers.

Apparently, about 62 per cent of women who die as a result of domestic violence are murdered using shoulder arms, and most police officers killed in the line of duty are victims of shoulder arms. Are you familiar with those figures?

Mr. Harel: Off the top of my head, those figures are reminiscent of the reality in the field, yes.

What I could add, Senator Fraser, is that the environment will change with the proposed regulations, since the parameters will no longer be the same. Without being optimistic or pessimistic, I think that people take advantage of any opportunities, and I believe that these regulations will change the parameters of firearm distribution, sales and ownership.

As Mr. Wyatt was saying, those parameters will lead to opportunities. People may take advantage of those opportunities to buy firearms legally, but in large quantities, and we do not know what they will then do with those firearms. That is because, as the saying goes, where there are humans, there is human nature. People notice any opportunities to make money. I feel that, in terms of public safety, that does not help us given the direction this legislation is taking.

[English]

The Chair: Thank you, gentlemen. We very much appreciate your being here this evening and helping us with our consideration of this regulation.

We will reconvene in this room at 10:30 tomorrow morning.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, June 21, 2012

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:32 a.m. to study the Proposed Firearms Information Regulations (Non-Restricted Firearms) tabled in the Senate on June 13, 2012, pursuant to subsection 118(3) of the Firearms Act (S.C. 1995, c. 39).

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[English]

The Chair: Welcome everyone, including members of the public who are viewing today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on the CPAC television network. Today, we are continuing our consideration of a proposal with respect to firearms information regulations. The proposal was tabled in both the Senate and the House of Commons

Le sénateur Fraser : Au sujet des statistiques, j'ai devant moi des chiffres qui parlent de deux des groupes qu'on voudrait le plus protéger, il me semble, dans notre société, c'est-à-dire les femmes qui sont victimes de violence conjugale et les policiers.

Il paraît qu'à peu près 62 p. 100 des femmes tuées lors d'actes de violence conjugale sont tuées par des armes d'épaule, et que la majorité des policiers tués en service sont des victimes d'armes d'épaule. Est-ce que vous connaissiez ces chiffres?

M. Harel : De mémoire, ce sont des chiffres qui me rappellent la réalité sur le terrain, oui.

Ce que je pourrais ajouter, sénatrice Fraser, c'est que l'environnement va changer avec la réglementation proposée, les paramètres ne seront plus les mêmes. Sans être optimiste ou pessimiste, je crois que lorsqu'il y a des opportunités, les gens en profitent et je crois que cette réglementation va changer les paramètres dans lesquels les armes à feu circulent, qu'elles sont vendues, qu'elles sont détenues.

Comme le disait M. Wyatt, ces paramètres feront en sorte que des opportunités vont se présenter. Des gens vont peut-être profiter de ces opportunités pour acheter des armes à feu de façon légale, mais en grand nombre, et c'est après qu'on ne sait pas ce que ces gens vont faire. Parce que, comme le dit le proverbe : lorsqu'il y a des hommes, il y a de l'hommerie. Donc, lorsqu'il y a de l'argent à faire, des gens voient ces opportunités. Je crois qu'en matière de sécurité publique, je ne pense pas que cela nous serve dans l'orientation où est partie cette loi.

[Traduction]

Le président : Je vous remercie, messieurs. Nous vous sommes reconnaissants d'être venus ce soir et de nous avoir aidés à examiner ce règlement.

Nous nous réunirons de nouveau dans cette salle à 10 h 30 demain.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 21 juin 2012

Le Comité permanent sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 32, pour étudier la proposition de Règlement sur les renseignements relatifs aux armes à feu (armes à feu sans restrictions), déposée au Sénat le 13 juin 2012, conformément au paragraphe 118(3) de la Loi sur les armes à feu (L.C. 1995, ch. 39).

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Bienvenue à tous et à toutes, y compris aux membres du public qui suivent la réunion du Comité permanent sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles sur la chaîne CPAC. Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude d'une proposition concernant la réglementation sur les renseignements relatifs aux armes à feu. La proposition a été déposée tant au

on June 13 by the Minister of Public Safety, pursuant to subsection 118(3) of the Firearms Act. The proposal was referred to this committee by the Senate the next day.

Bill C-19, ending the Long-Gun Registry Act, repealed the registry, which contained details of transfers of non-restricted firearms. Since that time, some firearms businesses have been required, as a condition of their licences, to record details of transfers of non-restricted firearms. The proposed regulations would specify that a person cannot be required, as a condition of a licence under the Firearms Act: (a) to collect information with respect to the transfer of a non-restricted firearm; (b) if they have collect such information, to keep a record of it; or (c) if they keep such a record to keep it in a form that combines information that identifies the transferee with information that identifies an individual firearm, links such information, or enables such information to be combined or linked.

This is our second meeting to review this proposal. We will turn to our first panel of witnesses. I am pleased to welcome back to the committee, from the Canadian Sports Shooting Association, Mr. Steve Torino, President; Mr. Solomon Friedman, a lawyer in the Ottawa area; and from the Ontario Federation of Anglers and Hunters, Mr. Greg Farrant, Manager, Government Affairs and Policy.

Greg Farrant, Manager, Government Affairs and Policy, Ontario Federation of Anglers and Hunters: Good morning, Mr. Chair, members of the committee and fellow panellists. On behalf of the Ontario Federation of Anglers and Hunters, our 100,000 members in 675 member clubs across the province of Ontario, we appreciate the opportunity to appear before you today to speak to the proposed regulations. The OFAH strongly supported the government in its commitment to scrap the badly flawed long-gun registry through Bill C-19. We are equally supportive of the government's intentions in the matter of this regulatory change. I wanted to make that very clear from the start in light of testimony yesterday at this committee by Chris Wyatt, Chief Firearms Officer for Ontario. He stated, and I quote:

The . . . OFAH . . . recognizes the importance of record-keeping for firearms transactions to protect their members.

He also noted that OFAH had posted a form on our website for the use of our members or anyone else to detail the transfer of non-restricted firearms. Factually, Superintendent Wyatt was correct on the latter point. After the passage of Bill C-19, we received a few calls, fewer than dozen, from some of our members seeking clarification of what is required of them when they transfer a non-restricted firearm to another private individual. To assist them, the OFAH created a simple form for them to use for their own purposes, if they wish, although it is not required by law

Sénat qu'à la Chambre des communes le 13 juin par le ministre de la Sécurité publique, conformément au paragraphe 118(3) de la Loi sur les armes à feu. Le Sénat a renvoyé la proposition au comité le lendemain.

Le projet de loi C-19, Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule, a aboli le registre, qui contenait des détails concernant la cession d'armes à feu sans restrictions. Depuis ce temps, certains détaillants d'armes à feu ont été tenus, aux termes d'une condition dont est assorti leur permis, d'enregistrer les détails des cessions d'armes à feu sans restrictions. Le règlement proposé précise qu'une personne ne peut être tenue, aux termes d'une condition dont est assorti un permis délivré en vertu de la Loi sur les armes à feu : a) de recueillir des renseignements relatifs à la cession d'une arme à feu sans restrictions; b) si elle en recueille, de tenir un registre ou fichier de ces renseignements; ou c) si elle tient un tel registre ou fichier, de le tenir de manière à relier les renseignements identifiant le cessionnaire à ceux identifiant une arme à feu particulière ou à combiner ces renseignements, ou de manière à permettre qu'ils puissent être reliés ou combinés.

C'est la deuxième réunion que nous consacrons à l'étude de cette proposition. Nous allons donner la parole à notre premier groupe de témoins. Je suis ravi d'accueillir de nouveau M. Steve Torino, président de l'Association des sports de tir du Canada; M. Solomon Friedman, avocat dans la région d'Ottawa; et M. Greg Farrant, directeur des affaires gouvernementales et des politiques publiques de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario.

Greg Farrant, directeur des affaires gouvernementales et des politiques publiques, Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario : Bonjour à vous, monsieur le président, et bonjour aussi aux membres du comité et aux autres témoins. Au nom de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario, et des 100 000 personnes membres de 675 clubs dans toute la province de l'Ontario, je me réjouis d'être ici aujourd'hui pour vous parler de la proposition de règlement. La FPCO a fortement appuyé le gouvernement dans son projet d'abolir le très lacunaire registre des armes d'épaule par le biais du projet de loi C-19. Nous l'appuyons également pour ce qui est de cette modification réglementaire. Je voulais le dire clairement dès le départ compte tenu du témoignage qu'a fait hier, devant le comité, le contrôleur des armes à feu de l'Ontario, Chris Wyatt. Il a dit, et je cite :

La... FPCO... reconnaît l'importance de tenir un registre des transactions d'armes à feu pour protéger ses membres.

Il a aussi fait remarquer que la FPCO avait affiché un formulaire sur son site Web que ses membres ou quiconque peuvent utiliser pour noter la cession d'armes à feu sans restrictions. Dans les faits, M. Wyatt avait raison sur le dernier point. Après l'adoption du projet de loi C-19, nous avons reçu quelques appels, moins d'une douzaine, de certains de nos membres qui cherchaient à obtenir des éclaircissements concernant ce qu'ils doivent faire lorsqu'ils cèdent une arme à feu sans restrictions à un autre particulier. Pour les aider, la

to do so, that quite clearly states that it is not mandatory. All that this demonstrates is that firearms owners are indeed a conscientious and law-abiding group.

Our primary focus since the passage of the bill has been to counsel our members to ensure that when transferring a non-restricted firearm to another person, they check to see if that person has a valid firearms licence. Any additional information they wish to collect for their own purposes is up to them. To suggest that this constitutes support for the collection of the information is a stretch and one that Superintendent Wyatt should not have made, given that in a meeting with him just a few weeks ago, we ended the protracted discussion on this issue by agreeing to disagree, as did the Canadian Sports Shooting Association, who were also present at that meeting. The superintendent knows full well where we stand on this matter, and it is unfortunate and factually incorrect when he characterizes information that we provide to some of our members as a blanket approval of the policy that he is pursuing in Ontario.

It has been commented upon several times at this committee that firearms retailers have been keeping ledgers for many years. That is indeed correct. However, a misconception exists that I wish to address that was raised, perhaps unintentionally, during questioning of the minister at the house committee. At the time, Mr. Randall Garrison stated that the ledgers in question are not in any electronic form so they could be searched and they are accessible only by warrant.” I am not sure that the fact that they are in written form as opposed to electronic form makes much difference if the information is used to create a database to track legal, law-abiding firearms owners.

To the point about the warrant, he is correct when he asserts that a police officer who wants to examine the records of an individual retailer in the course of an investigation must obtain a warrant. The Chief Firearms Officer, however, is not required to do so because the ledgers in question are considered the property of the CFO, not the retailer, and must be surrendered to the CFO or his agent on demand — no warrant required. At that same committee, Mr. Norlock confirmed this when he noted that retailers had indicated to him that the CFO has told them they will be asked from time to time to forward their records to the CFO for their own purposes. How this fails to set off alarm bells is beyond me.

Another concern regarding unfettered access to information by the CFO, which relates directly to the issue of an alternative registry, is based on an answer given by Superintendent Wyatt at this committee when asked what he would do if the regulation passes. He indicated, and I am paraphrasing, that he would approach the Ontario government to seek legislative or other authority to create some alternative record-keeping system.

FPCO a créé un simple formulaire qu'ils peuvent utiliser, s'ils le souhaitent, même s'ils ne sont pas tenus par la loi de le faire, et c'est très clairement indiqué sur le formulaire. Tout ce que cela montre, c'est que les propriétaires d'armes à feu sont, en réalité, des personnes consciencieuses et respectueuses des lois.

Notre priorité depuis l'adoption du projet de loi est de conseiller nos membres pour veiller à ce qu'ils vérifient que la personne à qui ils veulent céder une arme à feu sans restrictions détient un permis d'armes à feu en règle. Libre à eux de recueillir toute autre information pour leur propre compte. Il est un peu exagéré de laisser entendre que cela signifie que nous sommes en faveur de la collecte d'informations, et M. Wyatt n'aurait pas dû le faire étant donné que, au cours d'une réunion avec lui il y a quelques semaines à peine, nous avons mis un terme à la discussion prolongée à ce sujet en reconnaissant que nous étions en désaccord, comme l'ont fait les représentants de l'Association des sports de tir du Canada, qui étaient aussi présents. M. Wyatt connaît fort bien notre position là-dessus, et c'est dommage qu'il se serve des renseignements que nous donnons à certains de nos membres comme d'une approbation générale à la politique qu'il défend en Ontario, car c'est contraire aux faits.

Il a été dit plusieurs fois aux réunions du présent comité que les détaillants d'armes à feu tiennent des registres depuis des années. C'est exact. Cependant, j'aimerais corriger une idée fautive qui a été soulevée, peut-être involontairement, dans le cadre des questions posées au ministre au cours de la réunion d'un comité de la Chambre. À cette occasion, M. Randall Garrison a déclaré que le registre en question n'était pas en format électronique, si bien qu'il ne pouvait être consulté que par le biais d'un mandat. Je ne suis pas certain que le fait qu'il soit en format papier et non électronique fasse de différence si les renseignements servent à créer une base de données pour faire le suivi des propriétaires d'armes à feu en règle et respectueux des lois.

S'agissant du mandat, il a raison lorsqu'il affirme qu'un policier qui veut examiner les registres d'un détaillant dans le cadre d'une enquête doit obtenir un mandat. Par contre, le contrôleur des armes à feu n'est pas tenu de le faire, car le registre papier en question est considéré comme étant la propriété du CAF et non celle du détaillant, et il doit lui être remis à lui ou à son représentant sur demande — sans qu'un mandat soit nécessaire. Au cours de la même réunion, M. Norlock l'a confirmé lorsqu'il a fait remarquer que les détaillants lui avaient signalé que le CAF leur avait dit qu'il leur demanderait de temps à autres de lui transmettre leurs registres pour des raisons qui lui appartiennent. Je n'arrive pas à comprendre comment il est possible que cela n'alarme personne.

Il y a un autre point qui me préoccupe en ce qui concerne le libre accès du CAF à l'information et qui se rapporte directement à la question d'un registre de rechange. Il est fondé sur une réponse qu'a donnée M. Wyatt au présent comité lorsqu'on lui a demandé ce qu'il ferait si le projet de loi était adopté. Il a dit, et c'est une paraphrase, qu'il se tournerait vers le gouvernement de l'Ontario pour demander l'autorisation légale ou autre de créer un autre système de conservation des dossiers.

It is not too far of a stretch to suggest that if the Province of Ontario wished to create a provincial long-gun registry, despite the outrageous cost of such a system, the ledgers in question, which are the property of the CFO who answers to the Commissioner of the OPP, who in turn answers to the Minister of Community Safety and Correctional Services, could be used to provide the data on which such a system could be based. Given the calls for such a registry by some Toronto city councillors and pressure by a variety of groups that opposed the abolition of the long-gun registry in the first place, it is not beyond the realm of reason to suggest that such an eventuality could occur.

Remember, if you will, that the premier who has repeatedly stated that he will not create a provincial long-gun registry is the same person who pledged not to raise taxes and then did so as his first act in office.

The suggestion has been made in this committee and elsewhere that retailers, like my colleagues on this panel, will see this as an opportunity to create a revolving door of firearms sales out the back door, and it calls into question the integrity of those retailers and, indeed, the integrity of legal law-abiding firearms owners.

During his testimony before the house committee, the minister made a good point when he noted that criminals are hardly forming a line outside of legitimate firearms dealers waiting to scam a gun. Those people were not impacted by the long-gun registry in the first place, did not purchase their guns legally and certainly did not register them. They care little about purchasing a gun through legitimate channels. They instead buy illegal guns on the streets of our communities, the vast majority of them handguns that are smuggled into Canada and used for the express purpose of committing crime.

The regulations introduced by the government on behalf of Prime Minister Harper ensure that the intent of Bill C-19 is respected. It ensures the information demanded by the CFO of retailers as a condition of licence is not collected and therefore cannot be used to create another form of long-gun registry.

The premier of Ontario is on the record stating that if it was the federal government's intention to stop the collection of records for non-restricted firearms, they should find a way to do so. The sentiment was echoed by his minister of public safety. The Harper government, through the introduction of this regulation, has responded directly to that challenge, and we applaud them for doing so. Thank you again, Mr. Chair and members of the committee, for the courtesy of inviting us here this morning.

Solomon Friedman, Lawyer, as an individual: Good morning, honourable senators, Mr. Chair. Thank you for inviting me to address you today. I must confess that I feel a certain sense of déjà vu in my appearance today, and I do not blame you for feeling the same way. In fact, it was only three months ago that Parliament

Il n'est pas tiré par les cheveux de suggérer que si la province de l'Ontario avait souhaité créer un registre provincial des armes d'épaule, malgré les coûts exorbitants que cela représente, elle pourrait se servir des données qui se trouvent dans le registre papier en question, qui appartient au CAF, qui relève du commissaire de la PPO qui, lui-même, relève du ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, pour créer un système de ce type. Étant donné que certains conseillers de la Ville de Toronto ont demandé la création de pareil registre et que divers groupes qui s'opposaient à l'abolition du registre des armes d'épaule dès le départ ont exercé des pressions, il n'est pas déraisonnable de laisser entendre que cela pourrait se produire.

Rappelez-vous que le premier ministre qui a déclaré à maintes reprises qu'il ne créera pas de registre provincial des armes d'épaule est la même personne qui a promis de ne pas hausser les impôts et qui l'a fait aussitôt qu'il est entré en fonctions.

Il a été suggéré ici et ailleurs que les détaillants, comme les autres témoins, verront cela comme une occasion de créer un système qui favorise la vente clandestine des armes à feu, et cela remet en question l'intégrité de ces détaillants et, en fait, celle des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

Pendant son témoignage devant le comité de la Chambre, le ministre a présenté un bon argument lorsqu'il a fait remarquer que les criminels sont loin de faire la file devant les détaillants légitimes d'armes à feu pour essayer d'obtenir une arme en douce. Ces personnes n'ont pas été touchées par le registre des armes à feu au départ, elles n'ont pas acheté leurs armes légalement et elles ne les ont certainement pas enregistrées. Il leur importe peu d'acheter une arme en toute légalité. Elles achètent plutôt des fusils illégaux dans les rues de nos collectivités, et il s'agit dans la plupart des cas de pistolets passés en contrebande au Canada et utilisés expressément pour commettre un crime.

Le projet de loi déposé par le gouvernement au nom du premier ministre Harper veille à ce que l'intention du projet de loi C-19 soit respectée. Elle garantit que les informations que le CAF exige des détaillants comme condition pour la délivrance d'un permis ne seront pas recueillies. Elles ne peuvent donc pas être utilisées pour créer un autre type de registre des armes d'épaule.

Le premier ministre de l'Ontario a déclaré officiellement que si le gouvernement fédéral avait l'intention d'arrêter de recueillir les registres d'armes à feu sans restrictions, il devrait trouver un moyen de le faire. Son ministre de la Sécurité publique a abondé dans le même sens. En déposant ce projet de loi, le gouvernement Harper a relevé directement ce défi, et nous l'applaudissons. Je vous remercie encore, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité, d'avoir eu l'amabilité de nous inviter à la réunion de ce matin.

Solomon Friedman, avocat, à titre personnel : Mesdames et messieurs les sénateurs, monsieur le président, je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant vous aujourd'hui. Je dois admettre que ma présence ici me donne une impression de déjà vu et je ne vous blâme pas d'en penser autant. En fait, cela fait à

passed Bill C-19, a bill simply titled Ending the Long-gun Registry Act. As it turns out, there was little that was simple, either in the implementation or the interpretation of that act.

On April 10, 2012, five days after Bill C-19 received Royal Assent, firearms businesses received a memorandum from Ontario's Chief Firearms Officer. I received copies of this letter from several sources, including numerous business owners seeking legal advice. I provided the clerk of this committee with a copy for your review.

In this letter, the CFO, Ontario Provincial Police Superintendent Chris Wyatt, informed businesses that despite the passage of Bill C-19 his office would require businesses to maintain a government-issued ledger containing all information about the transfer of non-restricted long guns, including make, model, serial number and the purchaser's personal information and firearms licence number. These ledgers, Wyatt explained, would remain the property of the CFO and must be made available for inspection without warrant at any time. Failure to maintain the ledgers would result in the suspension or revocation of a business's CFO-issued firearms licence.

The CFO stated that in his view:

The Chief Firearms Officer is taking the interpretation that a record of registration is the registration certificate number or a firearms identification number, only.

In other words, Superintendent Wyatt believes that Bill C-19 does not prevent his office, a federal creation of the Firearms Act, from maintaining a paper registry of firearms as long as there is no "registration certificate number" included in this database. This announcement, coordinated with similar advisories by CFOs across the country, sparked an uproar among gun advocacy organizations, firearms businesses, hunters, target shooters and collectors, and for good reason.

First, the ledgers can only track firearms purchased at licensed businesses. Transfers between individuals by definition will be exempt. Accordingly, it is quite conceivable that the police, in attempting to trace a firearm via the ledger, will focus wrongly on the original retail purchaser. Search warrants may be sought on this basis; individuals may be detained and interrogated despite the fact that the firearm may have changed hands countless times, entirely legitimately. Police time and resources will be wasted and misdirected. The innocent will be ensnared by a useless ledger. This is dangerous in terms of public safety; this is dangerous in terms of civil liberties.

peine trois mois que le Parlement a adopté le projet de loi C-19, qui portait le simple titre de Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule. Il se trouve que ce projet de loi n'avait rien de simple, que ce soit du point de vue de son application ou de son interprétation.

Le 10 avril 2012, cinq jours après que le projet de loi C-19 a obtenu la sanction royale, les entreprises d'armes à feu ont reçu une lettre du contrôleur des armes à feu de l'Ontario. J'ai reçu des copies de cette lettre de diverses sources, dont de nombreux propriétaires d'entreprises en quête d'avis juridiques. J'en ai remis une copie au greffier du comité pour que vous puissiez l'examiner.

Dans sa lettre, le CAF, le surintendant de la Police provinciale de l'Ontario, Chris Wyatt, a informé les entreprises que malgré l'adoption du projet de loi C-19, son bureau exigerait que les entreprises tiennent un registre gouvernemental contenant toutes les informations concernant la cession d'armes d'épaule sans restrictions, dont la marque, le modèle, le numéro de série, les renseignements personnels de l'acheteur et le numéro de son permis d'armes à feu. Il a expliqué que ces registres demeurerait la propriété du CAF et qu'ils devaient être présentés pour inspection sans mandat en tous temps. Le défaut de maintenir les registres donnerait lieu à la suspension ou à révocation du permis d'armes à feu que le CAF leur avait délivré.

Le CAF a déclaré qu'à son avis :

Pour le contrôleur des armes à feu, l'inscription d'un enregistrement consiste en un numéro d'enregistrement ou un numéro d'immatriculation de l'arme, seulement.

Autrement dit, M. Wyatt croit que le projet de loi C-19 n'empêche pas son bureau, mis sur pied en application de la Loi sur les armes à feu, de maintenir un registre papier des armes à feu du moment qu'il n'y a pas de « numéro d'enregistrement » dans cette base de données. Cette annonce, coordonnée avec des avis semblables des CAF dans tout le pays, a déclenché un tollé parmi les organismes de défense des détenteurs d'armes à feu, les entreprises d'armes à feu, les chasseurs, les tireurs sur cible et les collectionneurs, et à juste titre.

Premièrement, les registres ne permettent de faire le suivi que des armes achetées dans des entreprises détentrices de permis. Par définition, la cession entre particuliers sera exemptée. En conséquence, on peut très bien concevoir que lorsqu'elle tentera de retracer une arme à feu en se servant du registre papier, la police concentrera, à tort, ses efforts sur la personne qui a acheté l'arme au détail à l'origine. On pourrait demander des mandats de perquisition pour ce faire; les particuliers pourraient être détenus et interrogés malgré le fait que l'arme à feu pourrait avoir changé de propriétaire d'innombrables fois, de façon entièrement légitime. Les policiers perdront du temps et gaspilleront des ressources inutilement. Un innocent sera pris au piège à cause d'un registre qui ne vaut rien. C'est dangereux au plan de la sécurité publique; c'est dangereux au plan des libertés civiles.

Second, while the CFO claims that these ledgers are not a registry, Superintendent Wyatt stated that they will be useful in police investigations. On this issue, he cannot have it both ways. Either he believes they are useful and are therefore a registry of sorts or he believes they are useless and should not be maintained.

Finally, this Parliament, the lawmakers of this country, have stated unequivocally in Bill C-19 that it is not desirable to keep a record of the purchases of non-restricted firearms by licensed law-abiding citizens. It is not desirable, and now, following Bill C-19, it is illegal, full stop. Contrary to the position of the CFO, that is not open to interpretation.

In effect, Chief Firearms Officers like Superintendent Wyatt undermined the will of our democratically elected Parliament. It is the job of police officers to enforce the law as it is written, not as they wish it was written. A state in which the police make the laws is precisely that, a police state. In our democracy, we cannot stand for law enforcement officials who thumb their noses at the legislature and substitute their views and ideology for the public policy decisions of Parliament.

The regulations that have been tabled before the Senate seek to redress this situation and leave no room for further misunderstanding or misapplication by the Chief Firearms Officer. I would ask you, therefore, to recommend that the regulations be passed swiftly and without amendment. Thank you very much for your kind attention.

Steve Torino, President, Canadian Sports Shooting Association: Thank you, members of the standing committee, for inviting Canadian Sports Shooting Association to participate and express the views of our members and of other Canadian firearm owners and users.

My name is Steve Torino, and I am President of the Canadian Sports Shooting Association. I also co-chair the Canadian Firearms Advisory Committee reporting to Public Safety Minister Vic Toews. I have occupied this position for the past six years. Previously I served as Chair of the User Advisory Group on Firearms for Justice Ministers Allan Rock, Anne McLellan and Martin Cauchon from 1996 to 2003, and then I was part of Firearm Commissioner William Baker's Program Advisory Committee where I chaired the Firearm Subcommittee.

The Canadian Sports Shooting Association represents Canadian target shooters, hunters and collectors. The volume of communication we received concerning the cessation of the long-gun registry and its implementation shows it has great meaning to our members and they have great concerns in this area. The question of the Quebec court case and the issue of businesses still being required to keep the same records prior to the passage of Bill C-19 represent a major source of concern.

Deuxièmement, même si le CAF fait valoir que ces registres papier ne sont pas de vrais registres, M. Wyatt a quand même déclaré qu'ils seront utiles dans le cadre d'enquêtes policières. Sur ce point, il ne peut pas tout avoir. Soit il croit qu'ils sont utiles et qu'ils constituent une sorte de registre, soit il croit qu'ils sont inutiles et qu'ils ne devraient pas être maintenus.

Enfin, le Parlement, les législateurs de notre pays, a déclaré sans équivoque dans le projet de loi C-19 qu'il n'est pas souhaitable de maintenir un registre des achats d'armes à feu sans restrictions par les citoyens respectueux des lois. Cela n'est pas souhaitable et maintenant, après l'adoption du projet de loi C-19, c'est illégal, point final. Contrairement à la position du CAF, cela ne prête pas à l'interprétation.

En effet, des contrôleurs d'armes à feu comme M. Wyatt contrent la volonté de notre Parlement démocratiquement élu. Il revient aux policiers d'appliquer la loi telle qu'elle est écrite, pas comme ils souhaiteraient qu'elle le soit. Un État dans lequel la police fait les lois est un État policier, rien d'autre. Dans notre démocratie, nous ne pouvons pas tolérer des forces de l'ordre qui font un pied de nez aux législateurs et qui remplacent les décisions du Parlement en matière de politiques publiques par leurs propres vues et idéologies.

Le projet de loi qui a été déposé devant le Sénat cherche à corriger cette situation et il ne laisse aucune place à d'autres malentendus ou mauvaises applications du contrôleur des armes à feu. Je vous demanderais donc de recommander que le projet de loi soit adopté rapidement et sans modification. Merci beaucoup de votre aimable attention.

Steve Torino, président, Association des sports de tir du Canada : Merci aux membres du comité permanent d'avoir invité un représentant de l'Association des sports de tir du Canada à participer et à vous faire connaître les vues de ses membres ainsi que celles d'autres propriétaires et utilisateurs d'armes à feu canadiens.

Je m'appelle Steve Torino et je suis le président de l'Association des sports de tir du Canada. Je suis aussi coprésident du Comité consultatif sur les armes à feu qui relève du ministre de la Sécurité publique, Vic Toews. J'occupe ce poste depuis six ans. De 1996 à 2003, j'ai présidé le Groupe consultatif des utilisateurs d'armes à feu pendant les mandats des ministres de la Justice Allan Rock, Anne McLellan et Martin Cauchon, et j'ai ensuite participé au Comité consultatif du Programme du commissaire aux armes à feu William Baker, dans le cadre duquel j'ai présidé le Sous-comité des armes à feu.

L'Association des sports de tir du Canada représente les tireurs sur cible, les chasseurs et les collectionneurs canadiens. Le nombre de communications que nous recevons concernant l'abolition du registre des armes d'épaule et sa mise en œuvre montre que cela importe beaucoup à nos membres et qu'ils se préoccupent grandement de ce sujet. La question de l'affaire portée devant les tribunaux au Québec et celle des entreprises qui doivent continuer à tenir les mêmes registres qu'avant l'adoption du projet de loi C-19 suscitent de vives inquiétudes.

The CSSA applauds the government's proposal of these new regulations to reinforce and clarify its commitment to fairness for the millions of Canadians who own firearms. Some concern has been expressed by those who do not understand the nature of the legitimate firearms trade and assume that records will be non-existent. This situation is highly unlikely. Firearms are a relatively large-ticket item and likely more expensive commodities. Sales information is kept for the purpose of warranty and insurance. I must emphasize this is sales information, sales records. Additionally, firearms carry an onus of responsibility shared by other items in our society, such as vehicles. This responsibility has always been taken very seriously by our community and failures are very few.

As has been demonstrated for a very long time, licensed firearm owners and businesses are not part of the criminality problem. They are and have always been part of the solution. However, the current legislation, specifically the registry, has criminalized the legitimate possession and movement of long guns without a bureaucratically mandated paper trail, while not affecting the real criminal use of firearms. This has been proven to be an ill-advised targeting of the wrong audience. Without concentrating on the real criminal misuse of firearms, the program was predestined to disappoint at best, a fact recognized by many Canadians since then. The current government also recognizes this and, by scrapping the long-gun registry, has acted on behalf of responsible firearm owners.

At this point I would like to present some facts that may be pertinent in any deliberations this committee's members may hold in regard to the tabled regulations. The number of small arms in civilian hands in Canada is between 15 million and 22 million and increases by about 250,000 per year, yet Canada's firearm homicide rate is 0.5 per cent or about 175 persons per year. The number of homicides with all firearms registered to the accused in Canada totals under 3 per cent of this number.

Juristat publication, in terms of homicides in Canada 2010, says much of the decline in firearm-related homicide since the early 1980s can be attributed to a decrease in homicides involving a rifle or shotgun. The program began in December 1998 and full registration was required by January 2003, long after the decline began.

As the number of legal firearm owners and the number of legal firearms in Canada increases each year, Canada is strengthening its defensive lines against the illegal markets with the aid of the legal firearms possessor. It is essential to realize that without the legal flow of firearms, only illegal markets would exist.

As of March of this year, there are over 1.9 million licensed firearms possessors. Renewals are up by some 40 per cent over the same period last year, and over 80 per cent of licences issued

L'ASTC salue le règlement proposé par le gouvernement, qui renforce et clarifie son engagement à faire preuve d'équité pour les millions de Canadiens qui possèdent des armes à feu. Les gens qui ne comprennent pas la nature du commerce légitime d'armes à feu et qui présumement qu'il n'y aura pas de registres ont exprimé des préoccupations. C'est très peu probable. Les armes à feu sont des biens qui coûtent cher. Les renseignements liés à la vente sont conservés pour des questions de garanties et d'assurances. Je dois préciser qu'il s'agit de renseignements sur les ventes, de registres de ventes. De plus, les gens qui ont des armes à feu ont des responsabilités semblables à celles liées à la possession d'autres biens dans notre société, comme les véhicules. Notre communauté a toujours pris cette responsabilité très au sérieux et il y a très peu d'échecs.

Comme on le montre depuis très longtemps, les propriétaires d'armes à feu et les entreprises détenant un permis n'ont rien à voir avec le problème de la criminalité. Ils ont toujours fait partie de la solution. Toutefois, les dispositions législatives actuelles, plus précisément, le registre, criminalisent la possession légitime et la circulation des armes d'épaule sans documents autorisés, et n'ont aucun effet sur la réelle utilisation d'armes à feu à des fins criminelles. Il a été démontré que de façon malavisée, on n'a pas ciblé le bon public. En n'étant pas axé sur la réelle utilisation d'armes à feu à des fins criminelles, le programme était prédestiné, au mieux, à décevoir, ce que bon nombre de Canadiens reconnaissent depuis. Le gouvernement actuel le reconnaît également et, en abolissant le registre des armes d'épaule, il a agi au nom des propriétaires d'armes à feu responsables.

J'aimerais maintenant présenter des faits qui peuvent être pertinents dans le cadre de toutes les délibérations du comité qui auront lieu sur le règlement présenté. Les Canadiens possèdent de 15 à 20 millions d'armes légères, et il s'en ajoute environ 250 000 par année. Cependant, le taux d'homicides commis avec une arme à feu est de 0,5 p. 100 ou représente environ 175 personnes par année. Le nombre d'homicides commis avec des armes à feu enregistrées au nom du meurtrier représente moins de 3 p. 100 de ce chiffre.

Selon *Juristat*, en ce qui concerne les homicides commis en 2010 au Canada, la diminution du nombre d'homicides commis avec une arme à feu depuis le début des années 1980 est en grande partie liée à la diminution du nombre d'homicides commis avec une carabine ou un fusil de chasse. Le programme a débuté en décembre 1998 et on avait jusqu'en janvier 2003 pour enregistrer toutes les armes, soit bien après que le nombre d'homicides a commencé à diminuer.

Le nombre de propriétaires honnêtes d'armes à feu et le nombre d'armes à feu légales au Canada augmente chaque année, et le Canada renforce sa ligne défensive contre les marchés illégaux avec l'aide des gens qui possèdent des armes légales. Il est essentiel de comprendre que si la circulation légale d'armes à feu n'existait pas, il n'y aurait que des marchés illégaux.

En mars dernier, plus de 1.9 million de personnes détenaient un permis d'armes à feu. Les renouvellements ont augmenté d'environ 40 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier,

are for acquisition. To our members, this means that the debate over cancellation of the registry has had a positive effect and that Canada is strengthening the defensive lines against the illegal markets with the aid of the legal firearms possessor.

The major line of defence against the black and grey markets in firearms is the legal firearms possessor, being both the individual and licensed businesses. After the individual, the business is the main line of defence because they are open to the public and to anyone almost seven days a week.

As has been reiterated, licensed businesses are still required in general to keep the same records for firearms transfers as in the past. This has resulted in numerous objections being raised concerning this practice still being required in light of Bill C-19's passage that requirement seems to be a backdoor registry. I believe comments have been made by my colleagues on this already.

Our members believe that the will of Parliament was expressed in the passage of Bill C-19. Simply said, they believe that these proposed firearm information regulations specify in more detail Parliament's intentions and will regarding the registry, which is now the law of the land. Until this regulation is passed, the will of Parliament does not seem to have been accepted by all.

In summary, Canadian Sports Shooting Association members and Canada's recreational firearms community are encouraged by the government's prompt attention to this issue and respectfully request that the government stay the course as outlined to date and continue the trend toward legislative fairness and effectiveness.

Senator Fraser: Good morning, gentlemen. Thank you all for being here. Let me go back to the years before the establishment of the long-gun registry, when there was a requirement for gun merchants to keep these ledgers, these green books.

Are you aware of whether legitimate, law-abiding, honest citizens who had guns had any problems with those ledgers? I do not care who answers first, but I ask you all.

Mr. Friedman: I can simply point out one difference in the situation that existed then and the situation that exists now before my colleagues can answer that question from an historical perspective.

As it stands now, and that is post gun registry, there is a centralized federal database of licensed gun owners. In times previous, when we discussed the ledger system before the registry, there were no firearms licensing systems. There was a firearms acquisition certificate system, but there was no way to determine on the spot with certainty, as there is now, that an individual who is purchasing the firearm is licensed, is not prohibited and that the licence has not expired or been suspended.

et plus de 80 p. 100 des permis délivrés concernaient l'acquisition. Pour nos membres, cela signifie que le débat sur l'abolition du registre a eu des effets positifs et que le Canada renforce sa ligne défensive contre les marchés illégaux avec l'aide des gens qui possèdent des armes légales.

La ligne de défense majeure contre les marchés noir et gris des armes à feu, ce sont les gens qui possèdent des armes légales, tant les individus que les entreprises qui ont un permis. Après l'individu, l'entreprise est la principale ligne de défense parce qu'elle est ouverte à tout le monde presque tous les jours de la semaine.

On l'a répété, en général, les entreprises qui ont un permis sont toujours tenues garder les mêmes registres pour la cession d'armes à feu. Beaucoup de gens ont contesté le fait que cette pratique soit conservée compte tenu de l'adoption du projet de loi C-19; il semble qu'on recrée discrètement un registre. Je pense que mes collègues ont déjà fait des commentaires à ce sujet.

Nos membres croient que la volonté du Parlement a été exprimée par l'adoption du projet de loi C-19. C'est simple : ils sont d'avis que la proposition de Règlement sur les renseignements relatifs aux armes à feu précise davantage les intentions et la volonté du Parlement concernant le registre, et c'est maintenant la loi du pays. La volonté ne semblera pas être acceptée par tous tant que le règlement ne sera pas adopté.

En terminant, l'Association de sports de tir au Canada et les propriétaires d'armes à feu à des fins récréatives sont encouragés par l'attention immédiate que le gouvernement a accordée à la question, et demande respectueusement au gouvernement de maintenir le cap et de continuer à présenter des mesures législatives équitables et efficaces.

Le sénateur Fraser : Bonjour messieurs. Je vous remercie tous de votre présence. Permettez-moi de remonter aux années précédant la création du registre des armes d'épaule, à l'époque où les marchands étaient obligés de conserver les registres, les livres verts.

Savez-vous si des citoyens honnêtes et respectueux des lois qui possédaient des armes ont eu des problèmes en raison de ces registres? N'importe qui peut commencer, mais ma question s'adresse à tout le monde.

M. Friedman : Avant que mes collègues répondent à la question d'un point de vue historique, je signalerai simplement une différence entre la situation de l'époque et la situation actuelle.

À l'heure actuelle, c'est-à-dire depuis l'abolition du registre des armes d'épaule, il y a une base de données fédérale centralisée de propriétaires d'armes titulaires de permis. À une autre époque, lorsque nous discutons du système avant la création du registre, il n'y avait pas de système de permis d'armes à feu. Il y avait des systèmes d'autorisation d'acquisition d'armes à feu, mais il n'y avait aucun moyen de déterminer sur-le-champ et avec certitude, comme c'est le cas aujourd'hui, qu'une personne qui achète une arme à feu a un permis, n'est pas soumise à une interdiction et que le permis n'est pas expiré ou suspendu.

In fact, as you will recall, senator, in Bill C-19, the Canadian Firearms Program now has a telephone hotline where businesses and individuals can call to determine if an individual is licensed. If one of the purposes of the old ledgers was to keep a record to ensure that law enforcement could go back and check that those individuals were indeed authorized, that requirement is vitiated now by the fact that there is a central licensing database.

It is really comparing apples and oranges to look back at that situation. It may have been necessary then; there is no need to comment on that now. However, with the availability of a telephone hotline to determine the legitimacy of a licence, that rationale falls away.

Senator Fraser: My question was actually did your members have difficulties with the ledgers? Maybe Mr. Torino can recall.

Mr. Torino: The ledgers applied only to firearm merchants. The vast majority of firearms that were transferred and are transferred today are transferred between individuals. There are approximately 250,000 firearms imported per year at this particular time. There are 800,000 transfers recorded by the RCMP in 2011, so the vast majority are between individuals.

I think maybe that rationale might be expanded a little bit to view the fact that back then, the requirement was only for acquisition and not for possession. Individuals who transferred between themselves at gun shows, gun clubs or wherever it happened to be simply showed each other their licences to accept the firearm and moved on. There was no record, so the record for the vast majority of firearms in Canada did not exist.

Senator Fraser: That will continue to be true if we retained the ledger system, would it not?

Mr. Torino: No, it will not because there are two things that apply here, in my personal opinion. First, the error rate in the registry of long guns was touching 50 per cent — let us say 45 per cent. Second, about half of the firearms in Canada were in the system due to a number of reasons that were discussed in the past. Really, there was a record of maybe 25 per cent of the firearms in Canada, and there was no requirement to keep these long guns at a particular place as there is for restricted or prohibited firearms.

A long gun can be transported anywhere without a permit and can be kept anywhere, so you really have no idea where the firearm is or who has it at any given time. I could loan it to you, for example, and you could loan it to the senator on your right, and I would never know where that firearm is. All I know is that I loaned it to you, you had a licence and I lost track of it afterwards.

It really does not give anything. The actual ledgers at the time were only for merchants, and they were accessible only locally.

En fait, sénateur, vous vous souviendrez sans doute que dans le cadre du projet de loi C-19, le Programme canadien des armes à feu offre maintenant une ligne spéciale à laquelle les entreprises et les gens peuvent téléphoner pour déterminer si une personne a un permis. Si l'un des objectifs des anciens registres était de conserver un dossier pour s'assurer que la police peut vérifier si ces personnes avaient l'autorisation, cette exigence est maintenant altérée par le fait qu'il y a une base de données centrale.

Lorsqu'on revient sur la situation, c'est vraiment comme si l'on comparait des pommes et des oranges. C'était peut-être nécessaire à l'époque; on n'a plus à faire de commentaires là-dessus maintenant. Toutefois, puisqu'il y a une ligne téléphonique spéciale pour déterminer la légitimité d'un permis, la logique n'est plus la même.

Le sénateur Fraser : En fait, je voulais savoir si vos membres ont eu des problèmes à cause des registres. M. Torino s'en souvient peut-être.

M. Torino : Les registres ne s'appliquaient qu'aux marchands. La grande majorité des armes à feu étaient cédées, et le sont aujourd'hui, d'une personne à l'autre. On importe environ 250 000 armes à feu par année actuellement. Puisque la GRC a enregistré 800 000 cessions en 2011, la grande majorité des transactions se fait entre individus.

Je pense qu'on peut aller plus loin dans la logique pour tenir compte du fait qu'à l'époque, l'exigence s'appliquait seulement à l'acquisition et non à la possession. Lorsqu'on faisait la cession d'armes à feu lors d'expositions, dans les clubs d'armes à feu, peu importe l'endroit, il ne suffisait que de montrer son permis et d'accepter l'arme à feu. Il n'y avait pas de dossier, et donc il n'y en avait pas pour la grande majorité des armes à feu au Canada.

Le sénateur Fraser : Ne serait-ce pas toujours vrai si nous maintenions le système de registres?

M. Torino : Non, car deux choses s'appliquent ici, à mon avis. Premièrement, le taux d'erreurs dans le registre des armes d'épaule touchait 50 p. 100 — disons 45 p. 100. Deuxièmement, environ la moitié des armes à feu au Canada étaient dans le système pour un certain nombre de raisons dont on a discuté dans le passé. Il y avait un registre sur peut-être 25 p. 100 des armes à feu au Canada, et il n'était pas obligatoire de conserver les armes d'épaule à un endroit particulier, comme c'est le cas pour les armes à feu à autorisation restreinte ou prohibée.

Une arme d'épaule peut être transportée n'importe où sans permis et peut être conservée n'importe où; on ignore donc vraiment où se trouve l'arme et qui l'a en sa possession. Par exemple, je pourrais vous en prêter une, que vous pourriez prêter au sénateur à côté de vous, et je ne saurais jamais où elle se trouve. Tout ce que je sais, c'est que je vous l'ai prêtée, que vous aviez un permis et que je ne sais plus où elle se trouve.

Cela ne donne donc vraiment rien. Les registres de l'époque ne s'appliquaient qu'aux marchands, et ils n'étaient accessibles que localement.

Senator Fraser: It is my understanding that absent a change, that would continue to be the case.

Mr. Farrant, did your members find that the existence of the ledgers prior to the gun registry created difficulties, burdens or complexities for them?

Mr. Farrant: I think our members would largely suggest that they have long held the opinion, both before and post the long-gun registry, that the information required of them was onerous and was more than what should have been required under the law. We continue to have that to this very day with many retailers in this country. The CFO knows this very well because they continually instruct retailers that they are collecting too much information, have done so for some time and they are not required to do so. We have always had an issue with what they felt they had to collect under the jurisdiction of the CFO, and some of them have been overzealous in that collection over the years simply because of the concern that their licences could be revoked were they not “playing the game.”

It is something that has been a concern to our members. It was a concern when the FAC system existed, and it has certainly been a concern ever since the long-gun registry came into effect, so I would say yes.

Senator Fraser: They had a problem because gun merchants were going further than they were required?

Mr. Farrant: Also, the information that was being asked for was not necessary.

Senator Fraser: By the gun merchants?

Mr. Farrant: By anyone. The variability of the system that has existed, even going back to the FAC days, has been a long-standing problem because it has never been quite clear. Some have collected, some have not collected, some have collected more and some have collected less. It has always been a fact that the merchants themselves kept telling our members and any reasonable firearms owner in this country that they had to do so for fear of prosecution if they did not collect this or that information.

Senator Fraser: That is very interesting because last night we had a chance to examine one of the ledgers, and it was very clear; there were specific columns with specific headings and specific information required, and there was no vacant space for adding in anything else you felt like adding. Although, as Senator Baker reminded us last night, manufacturers’ warranties required vastly more information than was required for the ledgers. I wonder if maybe that did not lead to some of the confusion.

Senator White: Should this regulatory change take place — and correct me if I am wrong — there will still be a requirement for business owners to satisfy Chief Firearms Officer that their internal audit system and their inventory is correctly maintained.

Les sénateur Fraser : Je crois comprendre que s’il n’y a aucun changement, ce sera toujours le cas.

Monsieur Farrant, avant la création du registre d’armes d’épaule, est-ce que l’existence des registres causait des problèmes à vos membres et trouvaient-ils que c’était un fardeau et un processus complexe?

M. Farrant : Je pense que généralement, nos membres vous diraient qu’ils ont toujours été d’avis, avant et après l’abolition du registre des armes d’épaule, que des détaillants leur demandaient de fournir beaucoup plus de renseignements que l’exigeait la loi. Bon nombre le font encore aujourd’hui. Le CAF le sait très bien parce qu’il doit continuellement dire à des détaillants qu’ils demandent trop de renseignements, qu’ils le font depuis un certain temps, et que ce n’est pas nécessaire. Nous avons toujours eu un problème concernant ce que les marchands pensent devoir recueillir pour respecter les exigences du CAF, et certains d’entre eux ont fait du zèle au fil des ans simplement parce qu’ils craignaient de perdre leur permis s’ils « ne jouaient pas le jeu ».

C’est un problème pour nos membres. C’en était un à l’époque du système d’AAAF, et c’est certainement le cas également depuis la création du registre des armes d’épaule, oui.

Le sénateur Fraser : Cela leur posait problème parce que les marchands d’armes allaient plus loin que ce qui était exigé?

M. Farrant : De plus, ils leur demandaient des renseignements qui n’étaient pas nécessaires.

Le sénateur Fraser : Les marchands?

M. Farrant : N’importe qui. La variabilité du système est un problème de longue date et existait même à l’époque de l’AAAF, car rien n’a jamais été clair. Certains demandent des renseignements, d’autres non; certains en demandent plus ou moins que d’autres. C’est la réalité : les marchands ne cessaient de dire à nos membres et à n’importe quel propriétaire d’armes à feu raisonnable du pays qu’ils devaient le faire parce qu’ils craignaient d’être poursuivis s’ils ne recueillaient les renseignements.

Le sénateur Fraser : C’est très intéressant, car hier soir, nous avons eu l’occasion d’examiner l’un des registres, et c’était très clair; il y avait des colonnes avec des titres précis dans lesquelles il fallait inscrire des renseignements précis, et il n’y avait pas d’espaces vides pour ajouter quoi que ce soit. Comme nous l’a rappelé le sénateur Baker hier soir, les garanties des fabricants nécessitaient beaucoup plus de renseignements que ce qui était exigé pour les registres. Je me demande si cela n’a pas entraîné en partie la confusion.

Le sénateur White : Si le règlement est adopté — et dites-le-moi si je me trompe —, les propriétaires d’entreprises devront encore convaincre le contrôleur des armes à feu que leur système de vérification interne et leur inventaire sont maintenus

The difference will be that it will be their own records and whatever way they have to do that it will not be a registry of the CFO.

Mr. Friedman: I believe that is right. Firearms businesses will be bound essentially by two distinct sets of regulations. They will be bound by the same obligation that ordinary citizens have when they legitimately transfer firearms, which is they are satisfied that the person they are dealing with is a licence holder and that licence is not expired or suspended for whatever reason.

The Chief Firearms Officer has the power to regulate its business licences and of course that is the power they are using here to maintain the ledgers. There are many reasonable impositions that the CFO can make on firearms businesses in order to ensure they are conducting their firearms sales legitimately. The firearms ledger, however, in my view contravenes Bill C-19 and that is the only portion that is being affected by the regulations that are before the committee.

Senator White: In fact, we have looked at the ledger. We had one presented to us last night. It actually has the CFO's insignia on the front cover. It is not the record of the business at all, it is a record of the Chief Firearms Officer and the whole intent here is that the business owner must keep their own records, of course, if they want to continue to sell firearms. Realistically though a provincial firearms officer should not have to maintain a record for them since the registry was abolished.

Mr. Friedman: That is absolutely correct. All you need to do, like you said, senator, is look at the front cover and you know this is not a private record that will require, for example, a warrant for the inspection. This is the property of the Chief Firearms Officer, and Parliament has said the government no longer requires a keeping of records on the registration or transfer of long guns.

Senator Angus: Good morning to all of you and thank you for coming.

Mr. Torino, the numbers are staggering, with 250,000 new guns each year. You used the word "imported" at a certain point. Are all these guns coming from outside of Canada?

Mr. Torino: Yes, senator. Canada is a nation of importers in so far as firearms are concerned. We have one manufacturer, Savage, which manufactures primarily for shipment to the U.S.

The only other manufacturer of note was Para-Ordnance in Toronto, which manufactured handguns, and they moved to the United States. We import approximately 60 per cent from our neighbour to the south and the balance comes from Europe, Asia and any other place. All of these imports go through Foreign Affairs, through import-export controls.

Senator Angus: It is monitored then; they are not under the radar.

convenablement. La différence, c'est qu'il s'agira de leurs dossiers, et que peu importe de quelle façon qu'ils devront s'y prendre, ce ne sera pas un registre du CAF.

M. Friedman : Je crois que c'est vrai. Pour l'essentiel, les entreprises d'armes à feu relèveront de deux régimes de réglementation. Elles seront tenues de respecter la même obligation que les citoyens ordinaires doivent respecter lorsqu'ils cèdent des armes à feu de façon légitime, c'est-à-dire qu'ils doivent être convaincus que le cessionnaire est titulaire d'un permis qui n'est pas expiré ou suspendu pour une raison ou une autre.

Le contrôleur des armes à feu a l'autorité de réglementer les permis des entreprises, et bien entendu, c'est le pouvoir qu'il utilise pour conserver les registres. Le CAF peut imposer beaucoup de choses raisonnables aux entreprises pour s'assurer qu'elles vendent leurs armes de façon légitime. Toutefois, à mon avis, le registre des armes à feu contrevient au projet de loi C-19, et c'est la seule partie qui est touchée par le règlement dont le comité est saisi.

Le sénateur White : En fait, nous avons examiné le registre. On nous en a présenté un hier soir. On pouvait voir l'insigne du CAF sur la couverture. Ce n'est pas du tout le dossier de l'entreprise, mais bien celui du contrôleur, et le but, c'est que le propriétaire d'entreprise conserve ses propres dossiers, bien entendu, s'il veut continuer à vendre des armes à feu. Par contre, d'une façon réaliste, un contrôleur des armes à feu d'une province ne devrait pas avoir à conserver un dossier pour elle, puisque le registre a été aboli.

M. Friedman : C'est tout à fait vrai. Comme vous l'avez dit, sénateur, tout ce qu'il faut faire, c'est regarder la couverture, et vous savez que ce n'est pas un document privé pour lequel on exigera, par exemple, l'obtention d'un mandat pour l'inspection. C'est la propriété du contrôleur des armes à feu, et le Parlement a dit que le gouvernement n'exige plus la tenue de registres sur l'enregistrement ou la cession d'armes d'épaule.

Le sénateur Angus : Bonjour à tous, et merci de votre présence.

Monsieur Torino, les chiffres sont stupéfiants : 250 000 nouvelles armes chaque année. À un moment donné, vous avez parlé d'« importation ». Toutes ces armes viennent-elles de l'étranger?

M. Torino : Oui, sénateur. Le Canada est une nation d'importateurs, du moins pour ce qui est des armes à feu. Nous avons un fabricant, Savage, et ses armes sont surtout expédiées aux États-Unis.

Le seul autre fabricant important, c'était Para Ordnance, une entreprise de Toronto, qui fabriquait des armes de poing, mais elle est déménagée aux États-Unis. Environ 60 p. 100 de nos importations viennent de notre voisin du Sud, et le reste vient de l'Europe, de l'Asie et d'ailleurs. Toutes les armes importées passent par les contrôles à l'exportation et à l'importation du ministère des Affaires étrangères.

Le sénateur Angus : Il y a donc une surveillance; cela ne se fait pas en catimini.

Mr. Torino: All firearms imported that go to businesses specifically but also individuals require an import permit, specifying make, model, serial number, et cetera. Anything new, of course, ends up going to the RCMP lab for examination.

Exports are also controlled the same way. You would file for an export permit. If I as a dealer wish to export a firearm to the U.S., or wherever, I have to have an export permit and show that the firearm was legitimately acquired in Canada, where it came from and so forth. I am issued an export permit only after the importing country issues their import permit. For example, Foreign Affairs matches the import permit from the U.S. with the permit they are about to issue. When I receive that as a merchant, I can then ship the firearm out according to approved methods.

Senator Angus: You characterized these as small arms. They are all handguns, are they?

Mr. Torino: No, sir; the vast majority will be long guns.

Senator Angus: Do small arms include long guns?

Mr. Torino: There is no real definition of small arms and light weapons. Small arms include anything that can be held in one hand or two hands by an individual. That includes handguns, long guns, rifles, shotguns and so forth.

Senator Angus: There is another thing I did not understand and I think for some of my colleagues it was perhaps the same. You were talking about dealing in firearms through merchants on the one hand, but then you went on to say that over 50 per cent of the transfers, which I understood to mean change of ownership of these arms, takes place directly between individuals. I think you said some of them happen at gun shows and other expositions. Can you elaborate? This is totally unregulated obviously.

Mr. Torino: It is totally regulated. When you use the words “totally regulated,” up until the passage of Bill C-19 all transfers had to be approved. All firearms were transferred legally. You received a reference number and the buyer received a new certificate number and the firearm could not be transferred without that. This has been in existence since December 1998. I am not aware of any problems in that area. Everything was transferred legally.

At this point the requirements of Bill C-19 are that the buyer must possess a licence and the vendor assures himself or herself that that licence is valid at that point.

Senator Angus: Are you making the point that these ones that are dealt with between individuals simply do not get recorded?

M. Torino : Pour toutes les armes à feu importées qui sont expédiées à des entreprises, mais aussi à des personnes, il faut obtenir un permis d'importation qui précise la marque, le modèle, le numéro de série, et cetera. Bien entendu, toute nouvelle marchandise est examinée dans le laboratoire de la GRC.

On contrôle les exportations de la même façon. Il faut demander un permis d'exportation. Si en tant que marchand, je souhaite exporter une arme à feu aux États-Unis ou ailleurs, je dois obtenir un permis d'exportation et prouver que l'arme à feu a été légitimement acquise au Canada, indiquer d'où elle vient, et cetera. On m'accorde un permis d'exportation seulement une fois que le pays importateur a accordé son permis d'importation. Par exemple, Affaires étrangères fait concorder le permis d'importation des États-Unis avec le permis qu'il est sur le point d'accorder. Lorsqu'en tant que marchand, je reçois le tout, je peux alors expédier l'arme à feu selon les méthodes approuvées.

Le sénateur Angus : Vous les avez appelées des armes légères. Elles sont toutes des armes de poing, n'est-ce pas?

M. Torino : Non, monsieur; la grande majorité sont des armes d'épaule.

Le sénateur Angus : Les armes légères comprennent-elles les armes d'épaule?

M. Torino : Il n'existe pas vraiment de définition d'armes légères. Les armes légères comprennent toutes les armes qu'une personne peut tenir à une ou deux mains. Cela comprend les armes de poing, les armes d'épaule, les carabines, les fusils de chasse, et cetera.

Le sénateur Angus : Il y a une autre chose que je n'ai pas comprise, et je pense que c'était aussi le cas de certains de mes collègues. Vous avez parlé de gérer les armes en passant par les marchands, mais ensuite, vous avez dit que plus de 50 p. 100 des cessions — ce qui signifie, si j'ai bien compris, le changement de propriétaire de ces armes — s'opèrent directement entre les personnes concernées. Je pense que vous avez dit que certaines de ces cessions s'opéraient pendant des expositions d'armes à feu ou d'autres expositions. Pouvez-vous nous en dire plus? Il est évident que ces cessions ne sont pas réglementées.

M. Torino : Elles sont tout à fait réglementées. Lorsqu'on dit qu'elles sont réglementées, il faut savoir que jusqu'à l'adoption du projet de loi C-19, toutes les cessions devaient être approuvées. Toutes les armes à feu ont été cédées légalement. On vous donnait un numéro de référence et l'acheteur obtenait un nouveau numéro de certificat et l'arme ne pouvait pas être cédée sans cela. C'est le cas depuis décembre 1998. Je ne suis pas au courant de problèmes dans ce domaine. Toutes les armes ont été cédées légalement.

En ce moment, le projet de loi C-19 exige que l'acheteur possède un permis et que le vendeur s'assure que le permis est valide à ce moment-là.

Le sénateur Angus : Êtes-vous en train de dire que les cessions qui s'opèrent entre deux particuliers ne sont tout simplement pas enregistrées?

Mr. Torino: No, they all got recorded. The 800,000 transfers included approximately the number of imports. The balance was between individuals or, for example, an importer records a firearm, sells it to a distributor who then sells it to a retailer, and then sells it to an individual. You have a series of transfers going on but the import number stays. The balance is already in the country, either between a merchant and an individual or between an individual and another individual, who then calls in and states that they want to transfer the firearm. Verification is done at a time before the passage of the buyer's licence, the seller's licence and the description of the firearm itself.

Senator Angus: These errors you referred to was another staggering point to me when you were criticizing the ledger. What type of errors? Are they just clerical errors?

Mr. Torino: The errors that I quote are from the RCMP 2009 report, which quoted 3.4 million firearms that had errors. Either they were marked as unknown or had an incorrect serial number.

We have to remember that many firearms imported were former used military firearms from World War I, the Boer War, wherever, that were chopped up and made into hunting firearms and sporting firearms. Just about any military firearm does not have a name on it because the country that issues them to their soldiers passes over a rifle and tells them to go out and do what you have to do.

Someone acquiring this firearm through the legal trade will probably not be able to identify the firearm. Is it a Mauser or a Lee-Enfield? They will look for markings on it and take whatever they can and identify the make and model. Individuals were required to register their firearms by January 2003. Most of them had no idea what they were registering and no verification was done.

The errors are there. In relation to the serial number, in many cases the patent number was put down as a serial number. This is only picked up upon transfer. The program did not have the resources to verify each and every single firearm. Approximately 7 million were registered. As a result, there is this compound going on.

Senator Angus: I get it. Thank you.

Senator Peterson: Mr. Friedman, I may have misunderstood but I thought you said that after the passage of Bill C-19 any keeping of a registry was somehow undemocratic. Therefore if a province or a municipality were to pass legislation that permitted the keeping of a registry, would that still be undemocratic in view of Bill C-19?

Mr. Friedman: Yes. Let me distinguish between two separate legislative tracks.

The Chief Firearms Officer, despite the fact that he wears an OPP uniform and is a senior OPP officer, is a creation of the federal Parliament. He is a creature of the Firearms Act. The Firearms Act has an opt-in and opt-out clause, meaning that

M. Torino : Non, elles sont toutes enregistrées. Les 800 000 cessions comprenaient le nombre approximatif d'importations. L'équilibre était entre les personnes ou, par exemple, lorsqu'un importateur enregistre une arme, la vend à un distributeur qui la vend ensuite à un détaillant, qui la vend à un particulier. Il y a donc série de cessions, mais le nombre d'importations ne change pas. L'équilibre est déjà déterminé dans le pays, que ce soit entre un marchand et un particulier ou entre un particulier et un autre, et ces gens déclarent ensuite par téléphone qu'on procédera à une cession de l'arme. On procède à une vérification avant que l'acheteur montre son permis, que le vendeur montre le sien et qu'on fournisse une description de l'arme.

Le sénateur Angus : J'ai aussi été stupéfait par les erreurs que vous avez mentionnées lorsque vous critiquiez le registre. Quel type d'erreurs? S'agit-il seulement d'erreurs administratives?

M. Torino : Les erreurs que j'ai mentionnées proviennent du rapport de 2009 de la GRC, qui a signalé les cas de 3,4 millions d'armes qui présentaient des erreurs. Elles étaient désignées inconnues ou leur numéro de série était incorrect.

Nous ne devons pas oublier qu'un grand nombre d'armes importées ont d'abord été utilisées par des militaires au cours de la Première Guerre mondiale, de la guerre des Boers, et cetera, et qu'elles ont été transformées en armes à feu pour la chasse ou le sport. À peu près toutes les armes militaires n'ont aucune inscription, car le pays qui les livre à ses soldats leur donne simplement une carabine et leur dit d'aller faire ce qu'ils ont à faire.

Une personne qui achète une telle arme légalement ne sera probablement pas en mesure de l'identifier. S'agit-il d'une Mauser ou d'une Lee-Enfield? Elle cherchera des traces et utilisera les indices qu'elle peut trouver pour déterminer la marque et le modèle. Les gens devaient enregistrer leurs armes à feu avant janvier 2003. La plupart d'entre eux n'avaient aucune idée de ce qu'ils enregistreraient et aucune vérification n'a été effectuée.

Des erreurs se produisent. Dans un grand nombre de cas, on a donné le numéro de brevet au lieu du numéro de série. On s'en rend compte seulement pendant la cession. Le programme n'avait pas les ressources nécessaires pour vérifier toutes les armes à feu. Environ 7 millions ont été enregistrées. C'est pourquoi on se retrouve dans cette situation.

Le sénateur Angus : Je comprends. Merci.

Le sénateur Peterson : Monsieur Friedman, j'ai peut-être mal compris, mais je pense que vous avez dit qu'après l'adoption du projet de loi C-19, le fait de tenir un registre était en quelque sorte antidémocratique. Ainsi, si une province ou une municipalité adoptait une loi qui permettait de tenir un registre, cela serait-il toujours antidémocratique en vertu du projet de loi C-19?

M. Friedman : Oui. Permettez-moi de faire la distinction entre deux démarches législatives.

Le contrôleur des armes à feu, même s'il porte un uniforme de la Police provinciale de l'Ontario et en est un officier supérieur, est une création du Parlement. Il est régi par la Loi sur les armes à feu. Cette loi contient une disposition qui offre un choix, ce qui

provinces like Ontario that wish to opt in can appoint their own Chief Firearms Officer from the ranks of their own police forces, but his duties are circumscribed by the Firearms Act.

The Firearms Act was amended in Bill C-19 with transitional provisions. I would turn your attention to clauses 29(1) and 29(2), wherein subclause 29(2) reads as follows:

Each Chief Firearms Officer shall ensure the destruction as soon as feasible of all records under their control related to the registration of firearms that are neither prohibited firearms nor restricted firearms

If a province, which is not bound by the Firearms Act or by Bill C-19, wanted to have a registry of firearms like they have legislative authorities and jurisdiction to register automobiles and fishing licences that would be fine. The Chief Firearms Officer cannot use the Firearms Act, the very Firearms Act that says that he has to destroy all records related to registration.

In my view, in fact, all of the ledgers that have been kept between 1995 and the present day constitute records related to the registration of firearms that must actually be destroyed by the Chief Firearms Officer.

I would simply point out that in his letter, which I provided this committee with, he writes: “Bill C-19 does not define record of registration.” He says that in his view record of registration means only a number.

I do not know if he received bad legal advice or simply misread the legislation, but the words “record of registration” are never used in Bill C-19.

The terms are, “. . . records under their control” — that is his, Chris Wyatt — “related to the registration of firearms. . .” If a book, which contains make, model, serial number, licensee’s purchase information, address, et cetera, is not a record related to the registration of firearms, I do not know what is.

In my view, the subversion of democracy here results in him failing to comply with his obligations under Bill C-19.

Senator Peterson: If the province were to pass legislation that permitted the keeping of a registry, he could do it.

Mr. Friedman: I do not know if he could do it as Chief Firearms Officer. They could pay for it themselves and they could do it. Right now, of course, the Firearms Act funds them as well. I do not see any major constitutional problem with the provinces going off and doing it on their own.

He is using his legislative authority under the Firearms Act to do it and, in my view, that is impermissible.

The Chair: Before Bill C-68 was there any provincial regulatory regime in place?

signifie qu’une province — par exemple, l’Ontario — qui souhaite participer peut nommer son propre contrôleur des armes à feu parmi ses policiers; toutefois, ses tâches relèvent de la Loi sur les armes à feu.

La Loi sur les armes à feu a été modifiée par des dispositions transitoires dans le projet de loi C-19. J’aimerais attirer votre attention sur les paragraphes 29(1) et 29(2), où le paragraphe 29(2) est ainsi libellé :

Le commissaire aux armes à feu veille à ce que, dès que possible, tous les registres et fichiers relatifs à l’enregistrement des armes à feu autres que les armes à feu prohibées ou les armes à feu à autorisation restreinte...

Si une province, qui n’est pas assujettie à la Loi sur les armes à feu ou au projet de loi C-19, souhaitait tenir un registre des armes à feu, de la même façon qu’elle a les pouvoirs et les compétences nécessaires pour enregistrer les automobiles et les permis de pêche, cela serait acceptable. Le contrôleur des armes à feu ne peut pas utiliser la Loi sur les armes à feu, la même loi qui l’oblige à détruire tous les registres et fichiers relatifs à l’enregistrement.

À mon avis, tous les registres tenus entre 1995 et aujourd’hui constituent des registres et fichiers relatifs à l’enregistrement des armes à feu qui doivent être détruits par le contrôleur des armes à feu.

J’aimerais seulement souligner que dans sa lettre, que j’ai remise au comité, il a écrit : « Le projet de loi C-19 ne définit pas dossier d’enregistrement ». Il dit qu’à son avis, ce n’est qu’un chiffre.

Je ne sais pas s’il a reçu de mauvais conseils juridiques ou s’il a tout simplement mal lu la loi, mais les mots « dossier d’enregistrement » ne sont jamais utilisés dans le projet de loi C-19.

On dit plutôt « ... tous les registres et fichiers... qui relèvent de lui... » — c’est-à-dire Chris Wyatt — « relatifs à l’enregistrement des armes à feu... » Si un cahier qui contient la marque, le modèle, le numéro de série, des renseignements concernant le permis de l’acheteur, son adresse, et cetera, n’est pas un registre relatif à l’enregistrement des armes à feu, je ne sais pas ce qui constitue un tel registre.

À mon avis, l’entorse à la démocratie, dans ce cas-ci, l’empêche de remplir ses obligations en vertu du projet de loi C-19.

Le sénateur Peterson : Si la province adoptait une loi qui permettait de tenir un registre, il pourrait le faire.

M. Friedman : Je ne sais pas s’il pouvait le faire en tant que contrôleur des armes à feu. Les provinces pourraient payer et le faire. En ce moment, évidemment, la Loi sur les armes à feu les finance aussi. Je ne vois pas de problème constitutionnel majeur avec le fait que les provinces le fassent de leur propre chef.

Il utilise l’autorité législative que lui confère la Loi sur les armes à feu pour le faire et, à mon avis, on ne peut pas autoriser cela.

Le président : Avant le projet de loi C-68, existait-il un régime réglementaire provincial?

Mr. Friedman: There was, and in that regard that is why I specified the records between 1995 and the present. The ledger system, as it exists now, is being enforced by a post-Bill C-68. I do not think the records pre-Bill C-68 would constitute records related to the registration of firearms. I think that is a serious problem that is not directly addressed by these regulations but still exists in terms of the CFO's conduct.

Senator Campbell: Thank you very much for coming today.

Would it not make more sense if we simply waited until the court case was finished from Quebec to find out what the Supreme Court says about this rather than putting in new rules and regulations? We could find ourselves — and I suspect we will — in the position of having this struck down and then we will back at square one again, trying to figure out where we should go with a gun registry, registration and everything that ensues from it.

Mr. Friedman: Is that a question for me?

Senator Campbell: Everyone can have a chance.

Mr. Farrant: I am not sure how to respond to that. The case involving Quebec and the federal government over whether or not they should have access to the records or the maintenance of records is based on their opposition to Bill C-19.

If we put everything in abeyance and wait for that, and the legal process for that could take a long time to wind its way through, in the meantime we still have this issue that we believe quite strongly is a problem. Do we let that problem manifest itself while we wait for a legal case to go through the system, which could take another couple of years if it goes all the way to the Supreme Court, which, you are quiet right, it is likely to do? What is wrong is wrong, and knowing what is wrong and not addressing it is more egregious than sitting there and saying in the end this or that may happen. The Supreme Court may take this view, and therefore this is a wasted exercise.

We do not share that view.

Senator Campbell: You say it is wrong and I say it is not wrong. That will be the simple argument.

Mr. Friedman: It is helpful in this case to contrast the position of Quebec with the position of the Chief Firearms Officer that brings us to this committee today. Quebec is willing to put their money where their mouth is. They say they will pay to maintain the registry. They just want the old data. That is the democratically appropriate way of challenging Bill C-19.

The Chief Firearms Officer says they do not want to pay for a registry. Dalton McGuinty has said himself on the public record that Ontario has no intention of creating a separate gun registry. However, he wants to have all the benefits of the gun registry without doing the appropriate thing, which is challenging it in court.

M. Friedman : Oui, et c'est pourquoi j'ai précisé les enregistrements de 1995 à aujourd'hui. Le système de registre actuel est mis en œuvre par une mesure subséquente au projet de loi C-68. Je ne crois pas que les registres qui datent d'avant le projet de loi C-68 seraient des registres relatifs à l'enregistrement des armes à feu. Je pense qu'il s'agit d'un problème grave qui n'est pas directement visé par ces règlements, mais qui existe toujours relativement au comportement du CAF.

Le sénateur Campbell : Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Ne serait-il pas plus logique d'attendre simplement que l'affaire soit réglée devant les tribunaux du Québec pour connaître l'avis de la Cour suprême à ce sujet, au lieu de prendre de nouveaux règlements? Cela pourrait être jugé invalide — et je soupçonne que ce sera le cas —, ce qui nous ramènerait à la case départ dans notre démarche pour déterminer l'approche à adopter en ce qui concerne le registre des armes à feu, l'enregistrement et tout ce qui s'ensuit.

M. Friedman : La question m'est-elle adressée?

Le sénateur Campbell : Tout le monde peut y répondre.

M. Farrant : Je ne sais pas comment répondre à cette question. L'affaire qui oppose le Québec au gouvernement fédéral sur la question de savoir si on devrait avoir accès aux registres ou l'administration de ces registres est fondée sur l'opposition de la province au projet de loi C-19.

Si nous arrêtons tout dans l'attente de cette décision, et que le processus juridique s'éternise, entre-temps, nous serons toujours aux prises avec cette question qui, à notre avis, représente un problème. Laissons-nous ce problème persister en attendant le dénouement d'une affaire judiciaire, ce qui pourrait prendre encore quelques années si l'affaire se rend à la Cour suprême — ce qui, comme vous l'avez dit, risque fort d'arriver? Ce qui n'est pas bien n'est pas bien, et savoir que quelque chose n'est pas bien et ne pas s'en occuper, c'est pire que s'asseoir et tenter de prévoir ce qui va arriver. La Cour suprême pourrait être de cet avis, et dans ce cas, tout ceci n'est qu'une perte de temps.

Nous ne partageons pas cet avis.

Le sénateur Campbell : Vous dites que ce n'est pas bien et j'affirme le contraire. C'est simple.

M. Friedman : Il peut être utile, dans ce cas, d'opposer la position du Québec avec celle du contrôleur des armes à feu qui nous amène devant le comité aujourd'hui. Le Québec est prêt à avancer les fonds nécessaires. La province dit qu'elle est prête à payer pour conserver le registre. Elle veut seulement avoir les anciennes données. C'est la façon démocratique de contester le projet de loi C-19.

Le contrôleur des armes à feu dit qu'on ne veut pas payer pour avoir un registre. Dalton McGuinty a dit publiquement que l'Ontario n'a pas l'intention de créer un registre des armes à feu distinct. Toutefois, il veut avoir tous les avantages que présente un registre des armes à feu sans avoir à faire la chose appropriée, c'est-à-dire le contester devant les tribunaux.

With regard to the Quebec case, it is the only province that has expressed such interest. Maybe this is reading the tea leaves, but it would seem as if the Supreme Court at some point might be asked to rule on the discrete issue of Quebec and their intention to maintain a gun registry, not necessarily the Canada-wide implications.

The Chair: I may have read too much into what the minister said before us yesterday, but he talked about pulling the Quebec data out of the information, which would indicate again that it was only the Quebec data that would be preserved, awaiting the decision of the court.

Mr. Friedman: By now, even by today, three months later, the data for the rest of the country is so irretrievably stale that one would have to essentially start up a brand new registry for each province, given the number of transfers per year. This is an issue that only affects Quebec.

Senator Di Nino: Mr. Farrant and Mr. Torino, there has been some discussion on the provinces having the ability to create their own registry under certain mechanisms, which exist in the laws. Would the two of you like to see that happen?

Mr. Torino: I think that the federal law is what applies to firearms. I think that it is within the purview of the federal government to decide that, and any province that wishes to proceed has to discuss this with the federal government and settle it between them.

I do not think that anything that I would say or that Mr. Farrant would say has any implication in there whatsoever. I believe this is between the two governments.

Senator Di Nino: The minister said yesterday that, if the provinces wished, there are mechanisms for them to do this. I would like to know if your members would welcome that or otherwise.

Mr. Farrant: I am pleased to respond to that. No, they would not welcome that. The creation of a provincial registry would be fraught with the same issues that the federal registry was fraught with from day one: the inaccuracies, the flaws and the fact that it did not do what it was intended to do in the words of its creator, Mr. Rock, to enhance public safety and save lives, no more than a provincial registry would do.

First, it would be prohibitively expensive. Second, Mr. Friedman has addressed the salient issue that because of the stale-dated information that is there, bringing that up to date would be an astoundingly complicated process, if they could do it at all. Most importantly, it would be no better off than the federal registry was, which did not satisfy its intention in the first place. No, we would not be supportive of a provincial registry.

Mr. Torino: I think the bottom line to this whole thing is no registry will prevent a crime and has been proven never to have prevented a crime. At best it may help, at some point in the future, to solve some crimes.

En ce qui concerne le cas du Québec, il s'agit de la seule province qui a exprimé un intérêt en ce sens. Je joue peut-être à la diseuse de bonne aventure, mais la Cour suprême devra peut-être rendre une décision sur la question distincte du Québec et son intention de conserver un registre des armes à feu, et pas nécessairement sur ce que cela signifie pour l'ensemble du Canada.

Le président : J'ai peut-être trop interprété ce que le ministre a dit hier lorsqu'il a comparu, mais il a parlé de retirer les données du Québec des renseignements, ce qui indiquerait encore une fois que seules les données du Québec seraient conservées, en attendant la décision du tribunal.

M. Friedman : En ce moment, même aujourd'hui, trois mois plus tard, les données du reste du pays sont tellement dépassées qu'il faudrait essentiellement ouvrir un nouveau registre pour chaque province, étant donné le nombre de cessions qui s'opèrent chaque année. Il s'agit d'une question qui ne concerne que le Québec.

Le sénateur Di Nino : Monsieur Farrant et monsieur Torino, on a dit que les provinces avaient la capacité de créer leur propre registre à l'aide de certains mécanismes qui existent dans la loi. Aimerez-vous que cela se produise?

M. Torino : Je pense que c'est la loi fédérale qui s'applique aux armes à feu. Je crois que le gouvernement fédéral a la compétence nécessaire pour prendre cette décision, et si une province souhaite le faire, elle doit d'abord en discuter avec le gouvernement fédéral; les deux gouvernements doivent ensuite s'entendre.

Je ne pense pas que mon avis — ou celui de M. Farrant — pourrait avoir une influence quelconque sur la question; c'est aux deux gouvernements de s'entendre.

Le sénateur Di Nino : Le ministre a dit hier que, si les provinces le souhaitaient, les mécanismes nécessaires existaient. J'aimerais savoir si vos membres voient cela d'un bon œil.

M. Farrant : Je suis heureux de répondre à cette question. Non, ils n'accueilleraient pas cela à bras ouverts. La création d'un registre provincial présenterait les mêmes problèmes que le registre fédéral à ses débuts : les erreurs, les défauts et le fait qu'il n'a pas rempli le mandat que son créateur, M. Rock, lui avait donné, c'est-à-dire améliorer la sécurité publique et sauver des vies. Un registre provincial n'y arriverait pas non plus.

Tout d'abord, cela serait trop dispendieux. Deuxièmement, M. Friedman a mentionné le point essentiel qu'en raison des données dépassées, il serait extrêmement compliqué d'effectuer la mise à jour, et peut-être impossible. Plus important encore, ce registre ne serait pas mieux que celui du fédéral, qui n'a pas atteint son objectif. Non, nous n'appuierions pas un registre provincial.

M. Torino : Je pense qu'au bout du compte, il a été prouvé qu'aucun registre n'empêchera la perpétration d'un crime. Au mieux, il pourra aider, un jour, à résoudre certains crimes.

If you look at traced firearms, approximately 5 per cent are traced back to a registration, possibly 2 per cent are traced back to the original owner. The proof is that it has not done any good and certainly has not prevented any crime.

If a province wishes to pass it our members would definitely not agree with it but I think, as I said, that is between the federal and provincial governments.

Senator Fraser: Thank you very much.

I think it is very important for us to remember that we are no longer discussing the gun registry. We are discussing individual ledgers that would be kept as business records by individual businesses.

I see no provision anywhere to indicate that those ledgers would somehow transmogrify themselves into a gun registry of the kind that Bill C-19 addressed.

I am interested in your legal argument, Mr. Friedman. However, I would suggest that Bill C-19 left intact section 58 of the Firearms Act, which allowed CFOs to set such conditions for businesses as they considered reasonable.

We have heard from the police both yesterday and in our very detailed hearings on Bill C-19. Even police officers who supported the abolition of the registry considered the maintenance of the ledgers to be an important tool for them. It is not a panacea — clearly not — but nonetheless it is a tool that would be brought into use only after a crime had been committed.

The maintenance of the ledgers would have no effect at all on anybody until a crime had been committed. Once that crime had been committed, it is a fairly cumbersome process and, as has been observed, if the gun has been transferred, then all the ledger can do is provide a starting point for the police to pursue their inquiries.

However, I cannot quite grasp something. I would like you to explain to me why a group as adamantly insistent on being law-abiding as you gentlemen are — and I know you are — why would you object to leaving in existence this tool that the police tell us they need?

Mr. Farrant: I would be more than happy to address that, senator. I appreciate the question. Thank you.

One of the things this hinges on is the fact that you are correct: Police must obtain a warrant to view those records. You are quite correct.

Unfortunately, in Ontario, in particular — I will speak to Ontario because that is where we are based — that is not true of the Chief Firearms Officer. When we met with him a few weeks,

En ce qui concerne les armes à feu retracées, dans environ 5 p. 100 des cas, on peut remonter à l'enregistrement, et dans possiblement 2 p. 100 des cas, au premier propriétaire. C'est la preuve que le registre n'a pas été très utile et qu'il n'a certainement pas empêché des crimes d'être commis.

Si une province souhaite le faire, nos membres ne seraient certainement pas d'accord, mais je pense, comme je l'ai dit, qu'il revient au gouvernement fédéral et aux provinces de s'entendre là-dessus.

Le sénateur Fraser : Merci beaucoup.

Je pense qu'il est très important de se rappeler que nous ne parlons plus du registre des armes à feu. Nous parlons de registres particuliers, par exemple, des registres des ventes tenus par des entreprises.

Je ne vois aucune disposition qui indique que ces registres des ventes se transformeraient en un registre des armes à feu du type visé par le projet de loi C-19.

Votre argument juridique m'intéresse, monsieur Friedman. Je vous fais cependant remarquer que le projet de loi C-19 ne modifiait pas l'article 58 de la Loi sur les armes à feu, lequel permet aux contrôleurs des armes à feu de fixer pour les entreprises les conditions qu'ils jugent raisonnables.

Nous avons entendu des agents de police hier et au cours de nos audiences très détaillées au sujet du projet de loi C-19. Même ceux qui étaient en faveur de l'abolition du registre des armes d'épaule considéraient que la tenue de registres de ventes par les entreprises constituait pour eux un outil important. Ces registres ne sont — de toute évidence — pas une panacée, mais ils demeurent des outils qui ne seraient utilisés qu'une fois le crime commis.

La tenue de registres de ventes n'aurait aucun effet sur qui que ce soit tant qu'un crime n'aurait pas été commis. Quand un crime a été commis, le processus en place est assez lourd, comme on a pu le constater, et si l'arme a été cédée, les registres de ventes peuvent seulement fournir à la police un point de départ pour la conduite de leur enquête.

Il y a cependant quelque chose que je ne saisis pas tout à fait. J'aimerais que vous m'expliquiez pourquoi un groupe qui, comme le vôtre, proclame avec tant d'insistance qu'il respecte la loi — et je sais que vous le faites — s'opposerait au maintien de cet outil dont la police dit avoir besoin.

M. Farrant : Je serai très heureux de répondre à cette question, sénateur, et je vous en remercie.

Je dois d'abord préciser que vous avez entièrement raison : la police doit obtenir un mandat pour examiner ces registres. C'est tout à fait exact.

Malheureusement, en Ontario en particulier — je vais parler de l'Ontario parce que c'est là que nous sommes établis —, il n'en est pas ainsi pour le contrôleur des armes à feu. Quand nous l'avons

Chris Wyatt made the comment, “I am not sure why you guys object to this because cops have to get a warrant.” I said, “But you do not.” He said, “I do not, but they have to get one.”

The ledgers are stamped property of the CFO, or they have the CFO’s seal on them, and the CFO may at any time demand that they be turned over to his office. I know it is speculation, and I agree that it is speculation, but if the CFO was given the instructions by his political masters to collect all of the registers from firearms merchants in the Province of Ontario, you would indeed have the foundation for a firearms registry of long-guns.

Senator Fraser: That is a very big “if.”

Mr. Farrant: It may be a big “if” but we know a CFO has the authority to collect them at any time. We know that the CFO has, from time to time, gone to businesses and said, “Send us your records ‘for our own purposes’” — whatever that means.

Therefore, it is not beyond the pale that it could happen.

If the CFO himself had to get a warrant to view any of these records, or if these records were kept by merchants for purposes of inventory and warranty — business purposes — but were not subject to the dictates and whims of the CFO and were not conditions of their licences, where the CFO can say, “You do this or else,” then we would be in a different place and having a different discussion, but they are not. I know it is a very cliché or hackneyed phrase, but that is why we hear that this backdoor registry is possible. It could exist, it could be created, and it would not be that difficult.

Senator Fraser: It is possible that I could run out and try to steal \$1 million tomorrow morning, but we try to deal in the realm of the likely.

Mr. Farrant: Senator, he is legally allowed to do that. You are not legally allowed to steal \$1 million, but we he can certainly legally demand that those ledgers be turned over.

Senator Fraser: I might run for election tomorrow. It is equally unlikely.

Mr. Friedman: Senator Fraser, two important points need to be made in response to that question, and it is the right question to ask here.

First, you talk about this only being useful for police if a crime has been committed. It is for a post-offence investigation. I also want to address your question as to whether people in the past protested these ledgers. The answer is the same. These ledgers were previously used — this is historical fact — to confiscate firearms that had been prescribed as prohibited by Parliament. In other words, a person bought a firearm that was unrestricted at the time of purchase, and then Parliament arbitrarily reclassified

rencontré, il y a quelques semaines, Chris Wyatt nous a dit : « Je ne sais pas pourquoi vous vous opposez au maintien de ces registres parce que les policiers doivent obtenir un mandat pour les consulter. » Je lui ai répondu que lui, il n’en avait pas besoin. Il a rétorqué : « Non, je n’en ai pas besoin, mais les policiers, si. »

Les registres de ventes portent le sceau du contrôleur des armes à feu et celui-ci peut exiger n’importe quand qu’ils soient remis à son bureau. Je sais que c’est de la spéculation et je le reconnais, mais si le contrôleur des armes à feu se faisait donner, par ses maîtres politiques, l’ordre de recueillir tous les registres des marchands d’armes de l’Ontario, on aurait là les bases voulues pour établir un registre des armes d’épaule.

Le sénateur Fraser : C’est un bien gros « si ».

M. Farrant : Peut-être, mais nous savons que le contrôleur des armes à feu a le pouvoir de prendre ces registres n’importe quand. Nous savons qu’il lui est arrivé, de temps en temps, de se présenter à des entreprises et de leur dire : « Envoyez-nous vos registres, pour nos propres fins » — Dieu sait ce que cela veut dire.

Il n’est donc pas impossible que cela se produise.

Si le contrôleur des armes à feu devait, lui aussi, obtenir un mandat pour consulter ces registres, ou si ces derniers étaient tenus par les marchands à des fins d’inventaire et de garantie — autrement dit, à des fins commerciales — sans être soumis aux diktats et aux caprices du contrôleur des armes à feu, qui impose les conditions de l’obtention des permis de vente, nous ne serions pas ici et nous parlerions d’autre chose, mais ce n’est pas le cas. Je sais que c’est un lieu commun, mais c’est pour cette raison que nous croyons qu’il serait possible de ressusciter le registre par des voies détournées. Le registre pourrait exister, il pourrait être créé, et ce ne serait pas si difficile.

Le sénateur Fraser : Il est possible que je sorte en courant demain matin et que j’essaie de voler 1 million de dollars, mais nous essayons de demeurer dans le domaine du probable.

M. Farrant : Monsieur le sénateur, le contrôleur des armes à feu a légalement le droit de réclamer les registres. Vous, vous n’avez pas le droit de voler 1 million de dollars, mais lui, il peut, en toute légalité, exiger que ces registres lui soient remis.

Le sénateur Fraser : Je pourrais me présenter à des élections demain. C’est tout aussi improbable.

M. Friedman : Sénateur Fraser, deux choses doivent être dites en réponse à cette question, et c’est la bonne question à poser ici.

D’abord, vous dites que ces registres ne sont utiles pour la police que si un crime a été commis. Ils servent aux enquêtes après infraction. Vous avez aussi demandé si des gens avaient protesté contre ces registres par le passé. La réponse est la même. Ces registres de ventes ont déjà été utilisés — je puis l’affirmer avec certitude — pour confisquer des armes à feu désignées comme interdites par le Parlement. Autrement dit, quelqu’un se procurait une arme qui ne faisait l’objet d’aucune restriction au moment de

it. These ledgers themselves were used pre-Bill C-68 to go and track down those firearms and confiscate them from law-abiding owners. No crime committed.

We talk about green bound books. I do not think I need to be a prophet to suggest that in a short amount of time the CFOs will say “Who is using green bound books anymore? Here is a computer program. Here is an Excel spreadsheet. Input the data.” Suddenly we have crossed the Rubicon from a paper ledger system to a computer database that can easily be manipulated and turned into a gun registry. One does not need to overly speculate on that point. It is just common sense.

If I was the Chief Firearms Officer, I would ask why on Earth, in 2012, we were using handwritten green bound books.

Finally, I would say that some police officers, some chiefs of police and perhaps even some front-line officers have said that these are powers that they would like to have. I am speaking unabashedly as the criminal defence lawyer at the table. In a liberal democracy, we have to strike a balance between the powers that police want and what they say will help them and is necessary in their investigations — and I am sure the police would like a whole slew of powers — balanced against the right of citizens to live without government interference and to use their legally purchased property peaceably. Of course, that is what our Parliament and our courts are for: to strike that balance.

In my respectful view, the fact that the police have requested it is not enough rationale to sign it into law.

Senator Fraser: I understand what you are saying. I would observe that if Parliament has made the possession of something illegal, then it is illegal. Thank you.

The Chair: That wraps it up. Gentlemen, thank you for appearing before this committee. It is much appreciated.

We will get under way with our second panel. Welcome, via video, Tom Stamatakis, President of the Canadian Police Association; from Project Ploughshares, Kenneth Epps, Senior Program Officer; and Heidi Rathjen, Spokesperson, Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient).

Welcome all.

[Translation]

Heidi Rathjen, Spokesperson, Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient): Mr. Chair, honourable senators, I want to thank you on behalf of Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient).

l’achat, mais que le Parlement changeait arbitrairement de catégorie par la suite. Les registres de ventes ont été utilisés avant l’adoption du projet de loi C-68 pour retrouver les armes en question et les confisquer, même si elles appartenaient à des personnes respectueuses de la loi et qu’aucun crime n’avait été commis.

Nous parlons de registres verts reliés. Je ne crois pas prophétiser si j’affirme que, bientôt, les contrôleurs des armes à feu diront aux marchands : « Qui se sert encore de registres verts reliés? Il existe un programme informatique. Il existe un tableur Excel. Saisissez les données. » Tout d’un coup, nous passons d’un système papier à une base de données informatisée qui peut être facilement manipulée et transformée en registre des armes d’épaule. On n’a pas besoin de s’interroger longuement pour en arriver à cette conclusion. C’est une simple question de bon sens.

Si j’étais le contrôleur des armes à feu, je me demanderais pourquoi diable, en 2012, on se sert encore de registres verts reliés dans lesquels on inscrit les données à la main.

Enfin, je dirai que certains policiers, certains chefs de police et peut-être même certains agents de première ligne ont signalé qu’ils aimeraient avoir ces pouvoirs. Je parle sans gêne en tant qu’avocat de la défense en droit criminel. Dans une démocratie libérale, il faut établir un juste équilibre entre, d’une part, les pouvoirs que les policiers demandent et ceux qui, disent-ils, les aideraient dans leurs enquêtes — et je suis certain qu’ils aimeraient avoir tout un tas de pouvoirs — et, d’autre part, le droit des gens de vivre sans l’ingérence du gouvernement et d’utiliser tranquillement un bien qu’ils ont acheté en tout légalité. Établir cet équilibre, c’est évidemment ce que veulent le Parlement et les tribunaux.

À mon humble avis, le fait que la police a demandé le maintien de ces registres n’est pas une raison suffisante pour l’entériner.

Le sénateur Fraser : Je comprends votre point de vue. Je ferai remarquer que si le Parlement déclare illégale la possession d’un objet donné, elle est illégale. Merci.

Le président : Voilà qui conclut cette partie de la séance. Messieurs, je vous remercie d’être venus comparaître devant le comité. Ce fut fort apprécié.

Nous allons maintenant entendre le deuxième groupe de témoins. Nous accueillons, par vidéoconférence, Tom Stamatakis, président de l’Association canadienne de la police, Kenneth Epps, agent principal de programme à Project Ploughshares, et Heidi Rathjen, porte-parole du Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient).

Bienvenue à vous tous.

[Français]

Heidi Rathjen, porte-parole, Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient) : Monsieur le président, honorables sénateurs, je vous remercie au nom du Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient).

Many other victims groups wish they could have appeared before you today. Allow me to underscore the viewpoints expressed by the Federal Ombudsman for Victims of Crime, Sue O'Sullivan, whose brief I believe you received, by Steve Sullivan, from Ottawa Victim Services, and by Priscilla de Villier, who also submitted a statement. All of them share our position.

With Parliament's summer recess only a few days, the federal government tabled regulatory amendments specifying that businesses cannot be forced, as a condition of the federal Firearms Act, to collect or keep point-of-sale data on long gun transactions — a Canadian requirement since 1977.

These records make it possible to track gun sales in businesses and represent an easy and cost-effective way to prevent guns from being sold to unlicensed buyers.

In 35 years, these sales ledgers have never given rise to any serious complaints. The debate on records of sales is a manufactured controversy that did not arise until Bill C-19 was passed in April, with some gun groups deciding that doing away with the gun registry was not enough.

Having seen first-hand the damage that a single gun can cause when in the wrong hands, we are astounded and outraged by this new claim from the gun lobby. These regulations add insult to injury to the victims and witnesses of gun-related tragedies, to police officers who put their lives on the line daily and, not to mention, to the public, who expects a modicum of precaution when it comes to the illegal sales of guns.

It is false and dishonest to claim that records kept by gun merchants bypass the spirit of Bill C-19 by creating another long gun registry through the back door. In actual fact, the information contained in these records is not stored in a centralized electronic database, is not easily accessible, is not used to track subsequent sales between private citizens, and so cannot serve to monitor firearms possession, and costs very little to maintain. The information in these records was not even used to create the central long gun registry that is on the verge of being destroyed.

The ledger books consist of forms providing details about the gun, such as the make, model, serial number and information on the status of the weapon, in other words, sale, buyer and the reason for which it is in the store — repair, storage and so forth. Police compare these ledgers to the merchant's inventory to make sure everything is in order. If a weapon is missing, it raises an alarm. These ledgers enable police to reduce the diversion of legal firearms to illegal markets.

Unfortunately, the proposed regulations will make it much harder to catch gun store owners who illegally sell weapons to unlicensed buyers.

De nombreux autres groupes représentant des victimes auraient aimé témoigner aujourd'hui devant vous. Permettez-moi de souligner l'intérêt en ce sens de Sue O'Sullivan, l'ombudsman fédéral des victimes d'acte criminel dont vous avez reçu la soumission, je crois, Steve Sullivan, du service aux victimes d'Ottawa et Priscilla de Villier, qui a également soumis une déclaration. Tous partagent la position de notre groupe.

À quelques jours de la pause d'été du Parlement, le gouvernement fédéral a déposé un projet de modification réglementaire spécifiant qu'en vertu de la Loi sur les armes à feu, les marchands d'armes ne pourront plus se faire imposer de recueillir et de conserver des données sur les ventes d'armes d'épaule, une exigence qui existe pourtant depuis 1977.

Ces registres permettent de surveiller les ventes d'armes dans les commerces et constituent un simple et rentable moyen d'empêcher les ventes d'armes à des acheteurs non autorisés.

En 35 ans d'expérience, ces registres d'entreprises n'ont jamais fait l'objet de plaintes sérieuses. Le débat concernant ces livrets est une controverse créée de toutes pièces qui s'est matérialisée seulement après l'adoption du projet de loi C-19, en avril dernier, avec certains groupes des armes qui ont décidé que la destruction du registre d'armes à feu n'était pas suffisante.

En tant que témoins des dommages que peut causer une seule arme en de mauvaises mains, nous sommes stupéfaits et scandalisés devant ce nouveau cadeau au lobby des armes à feu. Ces règlements représentent une nouvelle insulte aux témoins et victimes de tragédies commises par arme à feu, aux forces policières qui risquent leur vie à tous les jours, de même qu'au public qui s'attend à un minimum de précaution contre la vente illégale des armes à feu.

Il est faux et malhonnête de prétendre que les registres d'entreprises contournent l'esprit du projet de loi C-19 en recréant un registre d'armes d'épaule par des moyens détournés. En effet, les informations contenues dans ces registres n'existent pas sous la forme d'une base de données informatisée centralisée, ne sont pas efficacement accessibles, ne suivent pas les ventes subséquentes entre citoyens privés, donc ne suivent pas la possession d'arme à feu et engendrent des coûts négligeables. Elles n'ont même pas été utilisées pour créer le registre centralisé des armes d'épaule qui s'apprête à être détruit.

Les registres d'entreprises consistent en des formulaires détaillés sur les armes, comme la marque, le modèle, le numéro de série, et cetera, et leur statut, c'est-à-dire la vente, l'acheteur et la raison pour laquelle elles sont en magasin, soit pour réparation, entreposage ou autre. Les policiers comparent ces registres à l'inventaire d'un magasin afin de s'assurer que tout soit en règle. Toute arme qui manque sonne une alarme. En d'autres mots, ces registres permettent aux forces policières de réduire les risques de détournement d'armes légales vers les marchés illégaux.

Malheureusement, avec la réglementation proposée, les probabilités d'arrêter les marchands qui vendent des armes illégalement à des acheteurs sans permis seront nettement réduites.

Police associations have also said that records of gun sales are essential to solving gun-related crime. Logic dictates that tracing the original merchant and buyer of a weapon that is found at a crime scene is an important starting point in a police investigation. What is more, it is thanks to these sales ledgers that Montreal police were able to quickly identify the perpetrator of the École Polytechnique massacre in 1989.

It was recently said that these amendments are necessary so as not to cause problems for hundreds of thousands of people. What are those problems exactly? Is it a problem to provide a minimum amount of information when purchasing a firearm, a practice that has run smoothly for the past 35 years and that is in keeping with requirements when purchasing a warranted electronic device, a car, or telephone or Internet service?

It is virtually obscene to label something so trivial and frivolous a problem, whereas the consequences of facilitating the diversion of firearms to illegal markets could actually cost lives.

Sales ledgers are used to monitor dealers' activities, not the possession of firearms by individual owners. The only people who might truly have a problem with these ledgers are the merchants and the buyers seeking to engage in illegal transactions. It is no doubt this group of individuals who are most appreciative of these new conditions that are conducive to the trafficking of firearms, conditions introduced by a government that consistently touts its tough on crime approach.

As with Bill C-19, the government is allowing the gun lobby to dictate our laws and thus the kind of society we live in, a society that is moving irrevocably backwards towards easy access to firearms. So, in addition to abolishing the long gun registry, the bill removed the requirement to check a buyer's licence when selling a gun or hunting rifle. Soon firearms will be harder to trace in Canada than they are in the United States, where all gun merchants must maintain sales ledgers.

Like Bill C-19, these regulations will inevitably lead to more lives and families being destroyed by the pull of a trigger. For all these reasons, we ask that you reject these regulations.

[English]

Kenneth Epps, Senior Program Officer, Project Ploughshares: Thank you, Mr. Chair and members of the committee, for the invitation to address you today on the proposed firearms information regulations. My brief statement focuses on the implications of the regulations for Canada's international commitments related to reducing and eliminating firearms trafficking.

Les associations policières ont également affirmé que les registres de vente sont essentiels afin de résoudre des crimes commis par arme à feu. Retracer le vendeur et l'acheteur initiaux d'une arme trouvée sur le lieu d'un crime représente en toute logique un important point de départ pour une enquête policière. Par ailleurs, c'est grâce aux registres de vente si la police de Montréal a pu rapidement identifier l'auteur du massacre à l'École Polytechnique en 1989.

On a affirmé récemment que ces modifications sont nécessaires pour éviter de causer des difficultés pour des centaines de milliers de personnes. Mais quelles sont-elles vraiment ces difficultés? Fournir un minimum d'information lors de l'achat d'une arme à feu, comme cela se fait depuis 35 ans sans problème, comme on le requiert à chaque fois qu'on achète un gadget électronique avec une garantie, un véhicule automobile, des services téléphoniques ou Internet.

Il est presque obscène de parler de ce genre de difficulté si banale et superficielle alors que les conséquences du détournement plus facile d'armes à feu vers les marchés illégaux risquent de coûter des vies.

Les registres d'entreprises servent à surveiller l'activité des marchands, pas la possession des propriétaires individuels. Les seules personnes que ces registres risquent de déranger véritablement sont les marchands et les acheteurs qui souhaitent effectuer des transactions illégales. Ces individus sont sans doute très reconnaissants aujourd'hui pour ces nouvelles circonstances favorables à ce genre de trafic et ce, venant d'un gouvernement qui prône sans cesse la ligne dure contre le crime.

Comme avec le projet de loi C-19, le gouvernement laisse au lobby des armes la tâche de dicter nos lois et de ce fait, le type de société dans laquelle nous vivons; une société qui régresse de manière irréversible vers un accès facile aux armes à feu. Donc, en plus d'abolir le registre des armes d'épaule, le projet de loi a éliminé aussi l'obligation de vérifier les permis d'un acheteur lors de la vente d'un fusil ou d'une carabine de chasse, et bientôt, les armes seront moins faciles à retracer au Canada qu'elles ne le sont aux États-Unis, où tous les marchands d'armes doivent tenir des registres de vente.

Comme avec le projet de loi C-19, ces règlements résulteront assurément à plus de vies et de familles détruites par le simple appui d'une gâchette. À la lumière de tout ce qui précède, nous réclamons par conséquent le rejet de cette réglementation.

[Traduction]

Kenneth Epps, agent principal de program, Project Ploughshares : Je vous remercie, monsieur le président et membres du comité, de m'avoir invité à vous entretenir aujourd'hui de la proposition de règlement sur les renseignements relatifs aux armes à feu. Mon court exposé s'attardera sur les conséquences de ce règlement sur les engagements internationaux du Canada liés à la réduction et à l'élimination du trafic des armes à feu.

Every UN member state recognizes that the illicit trade in small arms and light weapons is a widespread and persistent problem. This is because we know that international arms trafficking feeds lethal violence worldwide. In spite of a global decline in the number and lethality of armed conflicts, the devastation from criminal, urban, domestic and other forms of armed violence persists and even is growing in many states.

In the past 15 years, Canada has actively supported the development of several regional and global agreements designed to establish international laws and norms to rein in the illicit trade in small arms. In the case of four of the most important of these agreements, Canada is unable to meet core commitments; and the proposed regulations will make matters worse.

Canada signed the CIFTA firearms convention of the Organization of American States in 1997. CIFTA is a hemispheric, legally binding agreement to tackle illicit manufacturing of and trafficking in firearms and related materials. Canada has not ratified the treaty, largely because it has not met provisions for the marking of imported firearms. The proposed elimination of records of sale will reduce Canada's ability to maintain basic record-keeping and exchange of information provisions of CIFTA, especially those related to international tracing requests. This means that Canada will not soon become party to the most important anti-firearms trafficking agreement of the Americas.

Similarly, Canada has signed but not ratified the Firearms Protocol of the UN Conventions on Transnational Organized Crime, which entered into force in 2005; and because the protocol contains provisions parallel to CIFTA, it is apparent that Canada will not become party to the protocol for some time either.

The third international agreement, the 2001 UN Programme of Action on Small Arms and Light Weapons, is arguably the pre-eminent global agreement to eliminate trafficking in small arms and light weapons. It was agreed at the United Nations by consensus and Canada, like all other UN member states, is politically bound to implement its provisions. At the national level, the Program of Action calls on each state "to ensure that comprehensive and accurate records are kept for as long as possible on the manufacture, holding and transfer of small arms and light weapons under their jurisdiction." Eliminating records of sale will ensure that Canada cannot meet this commitment and others in the program of action.

Finally, as an additional product of the Program of Action process, the UN International Tracing Instrument was agreed by the UN General Assembly in 2005. ITI provisions emphasize record-keeping and cooperation in tracing with regard to all small

Tous les États membres de l'ONU reconnaissent que le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre est un problème répandu et persistant. C'est que nous savons que le trafic international d'armes alimente dans le monde entier la violence causant la mort. Malgré un déclin général du nombre de conflits armés entraînant la mort, les conséquences dévastatrices de la violence armée, qu'elle soit perpétrée par des criminels, dans les villes, au sein des familles ou autrement, continuent de se faire sentir et augmentent même dans certains États.

Depuis 15 ans, le Canada soutient activement l'élaboration de plusieurs ententes régionales et mondiales visant à établir des lois et des normes internationales pour mettre un frein au commerce illicite d'armes légères. Or, il est incapable de respecter les engagements fondamentaux prévus dans le cadre de quatre des plus importantes de ces ententes; le règlement proposé ne fera qu'empirer les choses.

Le Canada a signé en 1997 la Convention de l'Organisation des États américains sur les armes à feu, ou CIFTA. Il s'agit d'un accord panaméricain ayant force obligatoire qui a pour but d'enrayer la fabrication et le commerce illicites d'armes à feu et de matériel connexe. Le Canada n'a pas encore ratifié le traité, et c'est essentiellement parce qu'il ne respecte pas les exigences relatives au marquage des armes à feu importées. L'élimination proposée des registres de ventes réduira sa capacité à se conformer aux dispositions fondamentales de la convention concernant la tenue de registres et la communication de renseignements, surtout celles qui ont trait aux demandes de repérage provenant de l'étranger. C'est donc dire que le Canada n'adhérera pas de sitôt à l'entente la plus importante des Amériques sur la lutte contre le trafic des armes à feu.

Le Canada a également signé, mais non ratifié, le protocole sur les armes à feu de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui est entré en vigueur en 2005; comme le protocole renferme des dispositions semblables à celles de la CIFTA, il semble bien que le Canada n'y sera pas partie non plus avant un certain temps.

La troisième entente internationale, le Programme d'action de 2001 des Nations Unies relatif aux armes légères et de petit calibre, est sans doute le principal accord international visant à mettre fin au trafic d'armes de ce type. Elle a été adoptée par consensus aux Nations Unies, et le Canada, comme tous les autres États membres de l'ONU, est politiquement obligé d'en appliquer les dispositions. Au niveau national, le programme d'action invite chaque État à « veiller à ce que des registres complets et exacts soient gardés le plus longtemps possible concernant la fabrication, la possession et le transfert d'armes légères et de petit calibre dans les zones relevant de sa compétence ». L'élimination des registres de ventes fera en sorte que le Canada ne pourra respecter ni cet engagement, ni d'autres prévus dans le programme d'action.

Enfin, l'Assemblée générale des Nations Unies a convenu en 2005 d'un instrument de repérage international qui s'ajoute au processus prévu dans le Programme d'action. Les dispositions que cet instrument renferme mettent l'accent sur la tenue de registres

arms and light weapons under each state's jurisdiction. The proposed regulations will hamper Canada's ability to participate in international cooperation on firearms tracing.

The elimination of records of sale will prevent Canadian implementation of core provisions of these four international firearms agreements. Also, they may impact imports of firearms into Canada. Recent European Union firearms regulations, for example, include specific assessment of international obligations, intended end use, and the risk of diversion of firearms exported by the EU states.

These raise important questions for Canada. In particular, has the Canadian government consulted with the EU on these regulations and does the Canadian government know how the elimination of records of sale will be assessed by EU exporters?

Thank you for your attention.

Tom Stamatakis, President, Canadian Police Association: Good morning, honourable senators. Thank you for the opportunity to address you today on behalf of Canada's front-line police officers regarding the proposed regulations related to the Firearms Act. I apologize for not being there in person today.

Before I begin with my remarks, I want to echo some of the comments that were made yesterday by the Minister of Public Safety, the Honourable Vic Toews, as well as my colleague Mario Harel representing the Canadian Association of Chiefs of Police. We are not here to debate the relative merits of the gun registry itself but to focus on what effect the proposed changes might have on policing in Canada, as well as the impact they will have on the dissemination of information to our members in the course of their duties.

It is also important to note that while I understand the concerns the minister expressed regarding the re-establishment of a registry, the regulations we are discussing today are not a form of a backdoor registry as we have heard in the media over the last period of time. The information contained within the ledgers held at point-of-sale are not centralized, easily accessible or searchable by an officer in the course of an investigation. That being said, the information contained in those ledgers can be a valuable tool in the course of our analysis during an investigation. However, I should note that I do not think this information is going to disappear overnight with these changes either.

While a business will no longer be required to keep a ledger as a condition of their licence to sell firearms, there are still a number of requirements that gun store owners will have to fulfill, particularly regarding ensuring that every gun sold is sold to consumers who possess the valid power or are legally authorized to possess a firearm.

et la collaboration en ce qui concerne le repérage des armes légères et de petit calibre sur le territoire de chaque État. Le règlement proposé nuira à la capacité du Canada de collaborer avec les autres pays en cette matière.

La suppression des registres de ventes empêchera le Canada de mettre en œuvre les dispositions fondamentales de ces quatre ententes internationales sur les armes à feu. Elle peut aussi avoir une incidence sur les importations d'armes à feu au Canada. Ainsi, aux termes d'un règlement adopté récemment par l'Union européenne, une évaluation précise doit être faite des obligations internationales, de l'usage final prévu et du risque de détournement d'armes exportés par les États membres de l'Union européenne.

Tout cela soulève des questions importantes pour le Canada. En particulier, le gouvernement du Canada a-t-il consulté l'Union européenne au sujet de ce règlement et sait-il comment l'élimination des registres de ventes sera évaluée par les exportateurs de l'Union européenne?

Je vous remercie de votre attention.

Tom Stamatakis, président, Association canadienne de la police : Bonjour, honorables sénateurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui au nom des agents de police de première ligne du Canada au sujet du règlement proposé en application de la Loi sur les armes à feu. Je m'excuse de ne pas être présent en personne à la réunion du comité.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux reprendre certaines observations formulées hier par le ministre de la Sécurité publique, l'honorable Vic Toews, et par mon collègue Mario Harel, qui représente l'Association canadienne des chefs de police. Nous ne sommes pas ici pour débattre du bien-fondé relatif du registre des armes d'épaule, mais pour réfléchir aux conséquences que les modifications envisagées pourraient avoir sur les services de police au Canada et à l'incidence qu'elles auront sur la communication de renseignements à nos membres dans l'exercice de leurs fonctions.

Je tiens par ailleurs à souligner que, même si je comprends l'inquiétude exprimée par le ministre au sujet d'un rétablissement du registre, le règlement que nous étudions aujourd'hui ne constitue par une sorte de résurrection du registre par des voies détournées, comme les médias l'ont laissé entendre dernièrement. Les données contenues dans les registres tenus aux points de vente ne sont pas centralisées, faciles d'accès ou interrogeables par les policiers dans le cadre de leurs enquêtes. Cela dit, l'information que renferment ces registres peut constituer un outil d'analyse fort utile au cours d'une enquête. Cependant, je ne crois pas non plus que ces modifications entraîneront la disparition de ces renseignements du jour au lendemain.

Même si la délivrance d'un permis de vente d'armes ne sera plus conditionnelle à la tenue d'un registre de ventes, les propriétaires de magasins d'armes devront continuer à respecter certaines exigences et s'assurer, notamment, de ne vendre des armes qu'à des personnes dûment autorisées à en posséder.

I believe that many vendors will continue to maintain necessary records, if only just to cover their own liability with respect to the sale of firearms. That information will continue to be available to police even if it will be harder for our members to acquire that information, which of course represents another strain on our already stretched resources. It could negatively impact our capacity for analyzing the information that we receive, which is key towards actually solving the crimes that we are investigating.

The changes we are studying today are just another of the myriad of challenges that our law enforcement community faces on a regular basis. Our members equip themselves with professionalism every day, particularly in the face of ever-changing conditions, from new technologies to legislative and legal policy requirements. From my perspective, if we can take steps toward addressing those serious issues, I would suggest that it will have a far greater, positive impact on front-line policing in Canada than focusing on an issue such as the gun registry or any efforts to revive one. I would be happy to answer any questions that you have.

Senator Fraser: Good morning. It is still morning here in Ottawa and it is certainly morning in Vancouver. Thank you all for being here.

I have a couple of questions. First, Ms. Rathjen, you said — I want to have this said again in English to be sure everyone has really understood it — that even in the United States, gun owners' heaven, gun merchants must maintain records?

Ms. Rathjen: Yes, gun stores must maintain records. There may be a loophole with gun shows, which is a big problem, but legitimate gun stores have to keep sales records.

Senator Fraser: Would the sales records be comparable to the information?

Ms. Rathjen: I do not know the details on that.

Senator Fraser: We know the records must be kept, in part, so that if law enforcement people need to consult them they will be there?

Ms. Rathjen: Yes, and I believe the RCMP has said that with the loss of the registry, at the time, they would have to rely a lot more on information coming from the United States in order to trace guns back to their beginning. The record-keeping will be better in the United States than in Canada.

Senator Fraser: However, the manufacturers would at least know to whom they shipped the guns initially?

Ms. Rathjen: Right.

Senator Fraser: That would just be, perhaps, the beginning of the chain. That leads me to a question for both Mr. Epps and Mr. Stamatakis.

Je pense que de nombreux vendeurs continueront à tenir les registres voulus, ne serait-ce que pour protéger leur responsabilité à l'égard de la vente d'armes à feu. Les données contenues dans ces dossiers demeureront accessibles à la police, mais il deviendra plus difficile pour nos membres de les acquérir, ce qui surchargera encore davantage nos ressources déjà insuffisantes. Notre capacité d'analyser les renseignements que nous recevons, qui est essentielle à la résolution des crimes sur lesquels nous enquêtons, pourrait en être amoindrie.

Les modifications que nous étudions aujourd'hui s'ajoutent aux innombrables autres difficultés auxquelles les forces de l'ordre se heurtent régulièrement. Nos membres font preuve chaque jour de professionnalisme face au changement constant, tant sur le plan technologique que sur les plans législatif et juridique, des conditions dans lesquelles ils travaillent. D'après moi, prendre des mesures pour régler ces graves questions serait nettement plus utile pour les services policiers de première ligne au Canada que de se concentrer sur une question comme le registre des armes à feu ou les efforts pour le ressusciter. Cela me fera plaisir de répondre à vos questions.

Le sénateur Fraser : Bonjour. C'est encore le matin à Ottawa et c'est certainement le matin à Vancouver. Merci à tous de votre présence.

J'ai quelques questions. D'abord, madame Rathjen, vous avez dit — je veux que cela soit répété en anglais pour m'assurer que tout le monde ait bien compris — que même aux États-Unis, le paradis des propriétaires d'armes, les marchands d'armes doivent tenir un registre de ventes?

Mme Rathjen : Oui, les magasins d'armes doivent tenir des registres. Les expositions d'armes à feu permettent peut-être de contourner la réglementation, ce qui constitue un sérieux problème, mais les magasins d'armes légitimes doivent bel et bien tenir des registres.

Le sénateur Fraser : Les renseignements contenus dans les registres de ventes seraient-ils comparables à l'information figurant dans le registre des armes à feu?

Mme Rathjen : Je ne le sais pas.

Le sénateur Fraser : Nous savons que des registres doivent être tenus, et c'est en partie pour que les forces de l'ordre puissent les consulter au besoin, n'est-ce pas?

Mme Rathjen : Oui, et je pense qu'à l'époque, la GRC a dit que la disparition du registre l'obligerait à s'en remettre davantage à l'information venant des États-Unis pour remonter à la provenance d'origine des armes à feu. Les registres de renseignements seront mieux tenus aux États-Unis qu'au Canada.

Le sénateur Fraser : Les fabricants sauraient quand même à qui ils ont expédié les armes, non?

Mme Rathjen : C'est juste.

Le sénateur Fraser : Ce ne serait peut-être que le début de la chaîne. Cela m'amène à poser une question à MM. Epps et Stamatakis.

Mr. Epps, thank you for reminding us of the international context in which we are operating here. The minister told us yesterday that this regulation was still within what we are required to do by our international obligations.

However, I think he meant, although he did not say, that because we have not ratified these treaties we are not yet fully bound by them. There is, however, a principle that if you have signed them you are politically supposed to abide by their spirit and general thrust until you get around to ratifying them. I am wondering about the effect, not so much in our treaty obligations as on our working relationships with other countries' law enforcement, notably Interpol.

It is my understanding that there are agreements between many countries for the exchange of information, including information about firearms. If we do not have the information to exchange, are we likely to suffer in the sense that we will not get the information we need from other countries?

Mr. Epps: I think Mr. Stamatakis will be able to talk more about the operational aspects of your question, but in terms of the political situation, it is apparent that Canada would be seen by other states as not meeting its commitments around trying to control firearms trafficking.

If other states see the current regulations as weakening Canada's ability to track, trace firearms, it will certainly be seen as a weak member of the system. Given that Canada was a part of the process of generating the four agreements that I made reference to, it will be seen as a step back in Canadian responsibilities. There is no doubt about that.

Senator Fraser: Mr. Stamatakis, do you have any comments?

Mr. Stamatakis: From an operational perspective, police agencies regularly cooperate with each other, whether it is locally, within this country, internationally with our partners to the south, or beyond that. I do not see anything from a practical operational perspective in any of this, frankly, that will impede our ability to exchange information with other police agencies.

From an operational perspective again, all legally manufactured firearms will come with identifying features, serial numbers. Typically if you come across a firearm in the course of an investigation you will start with that serial number; you will track that firearm back to whoever manufactured it. From there you will go down whatever route that firearm travelled, accessing information by whatever means we can.

It adds to the work and it will often require judicial authorization to obtain records or search different places, but we will still do what we always do: gather the evidence and then follow whatever trail that sends us on.

Senator Fraser: If the trail comes to a blind end because the records do not exist, what do you do then?

Monsieur Epps, je vous remercie de nous avoir rappelé le contexte international dans lequel nous fonctionnons. Le ministre nous a dit hier que ce règlement était conforme à nos obligations internationales.

Je pense toutefois qu'il a voulu dire, bien qu'il ne l'ait pas fait, que nous ne sommes pas encore totalement liés par ces traités, puisque nous ne les avons pas encore ratifiés. Il existe cependant un principe selon lequel on est politiquement censé respecter l'esprit et l'orientation générale d'un traité qu'on a signé tant qu'on ne l'a pas ratifié. Je m'interroge sur les effets qu'aura ce règlement, non pas tant sur nos obligations en vertu de traités que sur nos relations de travail avec les autorités chargées de l'application de la loi dans d'autres pays, en particulier Interpol.

Je crois qu'il existe des ententes entre de nombreux pays au sujet de l'échange de renseignements, y compris sur les armes à feu. Si nous n'avons pas d'information à communiquer, allons-nous être pénalisés en ce sens que nous n'obtiendrons pas les renseignements voulus de la part d'autres pays?

M. Epps : Je pense que M. Stamatakis pourra parler davantage des aspects opérationnels de la question, mais pour ce qui est de l'aspect politique, il semble que le Canada pourrait être considéré par les autres pays comme un pays qui ne remplit pas ses obligations en matière de lutte contre le trafic d'armes à feu.

Si les autres États estiment que le règlement actuel nuit à la capacité du Canada de repérer les armes à feu, celui-ci sera certainement considéré comme un maillon faible du système. Comme le Canada a participé à l'élaboration des quatre ententes dont j'ai parlé, une telle situation sera vue comme une fuite devant ses responsabilités. C'est certain.

Le sénateur Fraser : Monsieur Stamatakis, avez-vous des observations à formuler?

M. Stamatakis : Sur le plan opérationnel, les forces de l'ordre collaborent régulièrement entre elles, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale, avec nos voisins du Sud ou avec d'autres autorités. Du point de vue pratique, je ne vois franchement rien dans tout cela qui pourrait nuire à notre capacité d'échanger des renseignements avec d'autres services de police.

Toujours sur le plan opérationnel, je rappelle que toutes les armes fabriquées légalement ont des caractéristiques propres et portent un numéro de série. Normalement, quand on trouve une arme au cours d'une enquête, on commence par en vérifier le numéro de série, qui conduit au fabricant. De là, on peut suivre le cheminement de l'arme grâce aux renseignements qu'on pourra obtenir de différentes façons.

Cela représente un surcroît de travail, et il faudra souvent demander une autorisation judiciaire pour obtenir les registres ou fouiller différents endroits, mais nous continuerons de faire ce que nous faisons toujours : recueillir des données et suivre les pistes sur lesquelles elles nous conduisent.

Le sénateur Fraser : Si la piste aboutit à un cul-de-sac parce qu'il n'existe pas de registre, que faites-vous alors?

Mr. Stamatakis: Then we come to that blind end and look at other investigative avenues. That is where records are useful from a policing perspective. We use them during the course of our investigation. Any time you can create a mechanism where records have to be created and exist, it is certainly helpful to any police investigation.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you, Mr. Chair, and thank you to our witnesses. My question is for Mr. Stamatakis, an old co-worker of mine. You are a police officer, as was I for a long time. You know that gun-related crimes are easier to investigate because they leave behind a crime scene, and that speaks for itself. Often, before resorting to sales records, police are able to gather considerable evidence from the crime scene.

If the crime scene yields no information, the reason is that the crime was ordered by a structured criminal organization that uses unregistered weapons. I would also point out that Basil Parasiris used a registered weapon to kill police officer Daniel Tessier.

Maintaining an information registry, as the Province of Quebec wishes to do, will generate indirect costs. Would you agree with my assessment that this money would be better used to put police out in the field, ensuring public safety?

[English]

Mr. Stamatakis: If we were talking about spending more money today, then not only would I be arguing for dollars to be committed to police organizations so that we can maintain our capacity with respect to officers on the street, on the front line, officers available to conduct investigations, but there are many other challenges. I was having a conversation last night with a homicide investigator in Winnipeg who was describing to me some of the challenges around just getting exhibits analyzed where he submitted, in a particular investigation, 28 exhibits for analysis in our national crime labs, and the response he got back was, "Pick your four best and most important exhibits and we will analyze those and forget about the rest."

We are struggling with resources, and I am involved in other conversations across this country with respect to the cost of policing and how it is not sustainable. Yes, if we were to have a discussion today about spending dollars, this is not where I would probably suggest we would get the best value back for any dollars committed by any level of government.

Senator Fraser: Mr. Stamatakis, in terms of resources, I think we all really understand how police budgets are stretched, everyone's budgets are stretched, and we all have a lot of sympathy for you. However, it is my understanding that the cost of maintaining these ledgers is borne by the merchants and has no impact on police budgets.

M. Stamatakis : On se rend au cul-de-sac et on cherche d'autres pistes d'enquête. C'est alors que les registres de ventes sont utiles pour les corps policiers. Nous nous en servons au cours de nos enquêtes. Tout mécanisme nécessitant la création et l'existence de registres est utile aux enquêtes policières.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur le président, merci à nos témoins. Ma question s'adresse à M. Stamatakis, un ancien collègue de travail. Vous êtes un policier, moi aussi je l'ai été longtemps. Vous savez que les crimes qui sont commis par une arme à feu sont plus faciles à enquêter car ils laissent une scène de crime et celle-ci parle par elle-même. Souvent, avant d'arriver au registre, on a beaucoup de preuves sur la scène de crime.

Si la scène ne nous parle pas, c'est parce que le crime a été commandé par une organisation criminelle structurée qui utilise des armes non enregistrées. Par ailleurs, on se rappellera que lorsque M. Basil Parasiris a tué le policier Daniel Tessier, il l'a fait avec une arme enregistrée.

La tenue d'un registre de données, comme le souhaite la province de Québec, va occasionner des coûts indirects. Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que ces sommes d'argent devraient plutôt servir aux corps policiers afin qu'ils demeurent sur le terrain pour assurer la sécurité publique?

[Traduction]

M. Stamatakis : S'il est question de fonds aujourd'hui, je dirai non seulement qu'il faut en attribuer aux corps policiers afin qu'ils puissent maintenir la présence d'agents de première ligne sur le terrain et disposer de personnel pour mener des enquêtes, mais qu'il existe également bien d'autres difficultés. Je parlais l'autre soir avec un agent chargé d'enquêter sur un homicide commis à Winnipeg. Il m'a exposé certaines difficultés auxquelles il se heurtait simplement pour faire analyser des pièces à conviction. Pour une enquête donnée, il en avait apporté 28 au laboratoire judiciaire national afin de les faire analyser et il s'est fait répondeur de choisir les quatre plus importantes et plus intéressantes et d'oublier les autres.

Nous avons du mal à avoir les ressources voulues, et un peu partout au pays, on me dit que les services policiers coûtent cher et qu'ils ne sont pas viables. S'il est question d'affectation d'argent aujourd'hui, je dirais probablement que ce n'est pas là que les fonds engagés par un ordre de gouvernement, quel qu'il soit, rapporteraient le plus.

Le sénateur Fraser : Monsieur Stamatakis, sur le plan des ressources, je pense que nous comprenons tous très bien que les budgets de la police sont limités, comme ceux de tout le monde, et nous sommes très sensibles à votre situation. Je crois cependant que le coût du maintien de ces registres est assumé par les marchands et n'a aucune incidence sur les budgets de la police.

Mr. Stamatakis: If I go back to my comments, you are absolutely right. That is why I raised the issue around the notion that the maintenance of these ledgers somehow creates a backdoor registry. They are maintained independently by the merchants. They are a source of information for police during the course of an investigation, and I do not believe they could be used in that way, at least at this time.

Senator Fraser: Thank you very much.

Ms. Rathjen, I know that you have been following this issue for many years, not just as a survivor but as an actual member of a very important organized group and in cooperation with other groups. You have actually had the opportunity to study this issue for longer than most of us would wish. Was it your understanding, until very recently, that these ledgers would be maintained?

Ms. Rathjen: That is a very good question. I think the government purposely did not specifically include the ledgers in the legislation, as they did not in Bill C-21 and I think Bill C-24, two bills that were tabled in 2006 and 2007.

Senator Fraser: Those bills included the ledgers?

Ms. Rathjen: Yes. They did not mention them in Bill C-19, but in those cases they specifically said that the ledgers would be kept because this is another measure that will assist police investigations in locating owners of stolen firearms and those used in the commission of a crime.

With Bill C-19, it was not mentioned; it was not clear. We feared that we would lose them with the registry because it was part of the system, because with the implementation of the registry the ledgers became redundant because they existed for a long time.

With the introduction of Bill C-19, they were not clearly reinstated, but the power was still there for the Chief Firearms Officers to do it, so it is true that under the powers of the CFOs through the Firearms Act they could individually continue to impose the ledgers. That is what they did, and we are happy about it. I do not think the ledgers were a problem before. I have been on this file for over 22 years, and they existed long before I got involved in the issue, and I have never heard one complaint about the ledgers.

The first complaint about the ledgers came about six weeks ago after the Bill C-19 was passed in the Senate when the CFOs made clear that they would continue to require ledgers through their powers, and maybe a couple of other gun lobby groups who had supported ledgers during the hearings decided that they did not want them any longer, probably because of what Quebec is doing. I do not want to say paranoia, but this information in the ledgers

M. Stamatakis : Pour revenir à ce que j'ai dit, vous avez entièrement raison. C'est pourquoi j'ai parlé de l'idée selon laquelle la tenue de ces registres de ventes permettrait en quelque sorte de rétablir le registre des armes d'épaule par des voies détournées. Les registres de ventes sont tenus de manière tout à fait indépendante par les marchands. Ils constituent une source d'information pour la police au cours de ses enquêtes, et je ne crois pas qu'ils pourraient être utilisés pour rétablir le registre des armes d'épaule, du moins pour l'instant.

Le sénateur Fraser : Merci beaucoup.

Madame Rathjen, je sais que vous suivez le dossier depuis des années, non seulement en tant que survivante, mais également à titre de membre d'un très important groupe organisé œuvrant en collaboration avec d'autres groupes. En fait, vous avez eu l'occasion d'étudier la question plus longuement que la plupart d'entre nous souhaiteraient le faire. Croyez-vous, jusqu'à tout récemment, que ces registres de ventes allaient être maintenus?

Mme Rathjen : C'est une très bonne question. Selon moi, c'est à dessein que le gouvernement n'a pas expressément mentionné les registres de ventes dans le projet de loi, comme dans les projets de loi C-21 et, je crois, C-24, présentés en 2006 et en 2007.

Le sénateur Fraser : Ces projets de loi mentionnaient les registres de vente?

Mme Rathjen : Oui. Le projet de loi C-19 ne les mentionnait pas, mais les deux autres indiquaient explicitement que les registres de ventes seraient maintenus parce qu'ils aident la police à retrouver les propriétaires d'armes à feu volées ou utilisées pour la perpétration d'un crime.

Dans le projet de loi C-19, ce n'était pas mentionné, du moins pas clairement. Nous craignons que les registres de ventes disparaissent avec le registre des armes à feu parce que cela faisait partie du système, que la mise en place du registre les rendait superflus et qu'ils existaient depuis longtemps.

Le projet de loi C-19 ne les a pas clairement rétablis, mais les contrôleurs des armes à feu avaient tout de même encore le pouvoir de le faire. Il est vrai qu'en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par la Loi sur les armes à feu, les contrôleurs des armes à feu peuvent continuer d'imposer la tenue de registres de ventes. C'est ce qu'ils ont fait, et nous nous en réjouissons. Je ne crois pas que les registres de ventes aient causé quelque difficulté jusqu'ici. Je suis ce dossier depuis plus de 22 ans. Les registres de ventes existaient bien avant que je m'intéresse à la question, et je n'ai jamais entendu de plainte à leur sujet.

La première plainte entendue au sujet des registres de ventes remonte à six semaines environ, quand, après l'adoption du projet de loi C-19 au Sénat, les contrôleurs des armes à feu ont annoncé qu'ils allaient continuer d'exiger la tenue de registres de ventes en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés et que deux ou trois groupes du lobby des armes à feu qui avaient appuyé la tenue de registres au cours des audiences ont décidé qu'ils n'en voulaient

was not used for the registry, but they decided they want to get rid of those now too. This is a new thing and the government responded quickly with these regulations.

Senator Fraser: Were you consulted?

Ms. Rathjen: No.

Senator Fraser: Do you know if any victims' organizations were consulted?

Ms. Rathjen: No, this was a surprise for everyone.

The Chair: The gun dealers, the merchants can maintain the ledgers on their own. It is a voluntary process if they wish to do so. Mr. Stamatakis and other witnesses indicated that the suspicion is that most if not all will continue to do so if they are responsible merchants. I do not know if you have any reaction to that.

There is also the possibility that the provinces can institute their own initiatives to require maintenance of these ledgers, and I am not sure if you have any views you would like to express in that regard.

Ms. Rathjen: Yes, stores can keep ledgers on a voluntary basis. However, if there is no framework, they can keep them any way they want. It could consist of piles of paper, lists, whatever the store decides, and that makes the job of Chief Firearms Officers very difficult in verifying that the inventory matches what comes in and what goes out.

The other thing is in terms of the provinces. Yes, the provinces under civil law would be able to pass a law to require ledgers, but why do we have to make it so complicated? Why do we need a patchwork? Some provinces would do it and some provinces would not. There would be a gap in between the time the ledgers now stop and would start again in difference provinces. This is a criminal law issue. The ledgers are there to prevent illegal sales of firearms. It should be the government, and it should be across the country. You are now creating a lot of problems for police to better do their jobs to protect the public.

There is absolutely no reason why you would want to transfer that responsibility over to the provinces, and now, by associating the ledgers with the registry, which I think is very wrong, it creates a stigma for certain provinces where the gun lobby is very strong. It will become a political issue and not a public safety issue. For that reason, I am sure not all provinces will impose these ledgers.

Senator Unger: We heard that the only records to be destroyed pertain to the registration of long guns, and provinces, as you just said, can opt to create their own registry.

plus, probablement à cause de l'attitude du Québec. Je ne dirai pas qu'il s'agit de paranoïa, mais même si les renseignements contenus dans ces registres ne servaient pas au registre des armes à feu, ils ont décidé qu'ils devraient disparaître, eux aussi. C'est nouveau, et le gouvernement a réagi rapidement en présentant ce règlement.

Le sénateur Fraser : Avez-vous été consultés?

Mme Rathjen : Non.

Le sénateur Fraser : Savez-vous si des organismes représentant des victimes l'ont été?

Mme Rathjen : Non, ce fut une surprise pour tout le monde.

Le président : Les marchands d'armes peuvent tenir leurs propres registres. Ils n'y sont plus obligés et le font s'ils le veulent. M. Stamatakis et d'autres témoins ont dit avoir l'impression qu'ils continueront, du moins pour la plupart, à tenir de tels registres s'ils sont responsables. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

Il est également possible que les provinces prennent des mesures pour rendre obligatoire la tenue de ces registres. Peut-être aimeriez-vous nous faire part de votre point de vue à ce sujet.

Mme Rathjen : C'est vrai que les commerçants peuvent tenir un registre s'ils le désirent. Cependant, sans cadre, ils peuvent le faire comme ils veulent. Ils peuvent conserver des piles de papier, dresser des listes et procéder de n'importe quelle manière, de sorte qu'il est très difficile, pour les contrôleurs des armes à feu, de vérifier si l'inventaire rend bien compte de ce qui entre au magasin et de ce qui en sort.

Pour ce qui est des provinces, il est vrai que le droit civil leur permettrait d'adopter une loi exigeant la tenue de registres de ventes, mais pourquoi faut-il que ce soit si compliqué? Pourquoi faut-il une mosaïque de mesures disparates? Certaines provinces imposeraient la tenue de registres, d'autres, non. Il y aurait un décalage entre le moment où les registres cesseraient d'être tenus et celui où ils recommenceraient à l'être dans certaines provinces. C'est une question de droit criminel. Les registres existent pour empêcher la vente illégale d'armes. Le gouvernement devrait rendre obligatoires à l'échelle du pays. Vous créez pour la police des tas de difficultés qui l'empêchent de mieux faire son travail de protection du public.

Il n'y a absolument aucune raison de déléguer cette responsabilité aux provinces, et le fait d'établir un rapport entre les registres de ventes et le registre des armes d'épaule, ce qui, selon moi, est tout à fait faux, nuit à certaines provinces où le lobby des armes à feu est très fort. La question deviendra politique au lieu de demeurer du domaine de la sécurité publique. C'est pourquoi je ne suis pas du tout certaine que les provinces imposeront la tenue de ces registres.

Le sénateur Unger : On nous a dit que les seuls dossiers qui seront détruits sont ceux qui font partie du registre des armes d'épaule et que les provinces, comme vous venez de le signaler, pourront décider de créer leur propre registre.

We heard earlier that, from a 2009 RCMP report, the error rate on the long-gun registry was near 50 per cent and, in effect, a record of only 25 per cent of long-guns was actually created.

How can you advocate for the reinstatement of this, which was a part of Bill C-19 and which Canadians supported when they elected the current government? I am wondering how you can want so much to hold on to this, which really has little value, one could say. I know, anecdotally, that people were registering their pets and their Black & Decker tools, so did the registry really have that much value?

Ms. Rathjen: I am not a police officer, but you have heard testimony from the chiefs of police, the police association, the Chief Firearms Officers, and many other police organizations, who do say that the ledgers are important tools to investigate crime.

There is never 100 per cent accuracy. I have never heard the numbers that you have given me. It has never been that high. However, there are certainly inconsistencies in any large database.

The golden rule is that more information for police is better than less information, and now the government wants to eliminate information that can serve — not all the time, not in every case — but that can serve to catch criminals, to identify killers, in addition to preventing illegal sales to criminals, who do not have a permit, which is what the government says is the most important thing in terms of gun control.

Senator Unger: I think it was generally accepted, right from the beginning of Bill C-68, that criminals will never register their guns. The only people who did register were law-abiding citizens, and it was a tremendous invasion of their privacy. The information was very detailed, and that is the information that is now being eliminated. You say that, yes, there are some mistakes and flaws. What about the private citizens whose rights are being violated when, through some mistaken piece of information, their doors are kicked in and their houses are raided and “Oh, I am sorry. It was the wrong house”?

Ms. Rathjen: I think you are talking about the registry, which is a debate I love to take part in. However, today we are talking about the ledgers, which is a different debate in terms of the complaints about invasion of privacy and all those things.

The ledgers do not concern gun ownership; they concern only the sale, what the store sold to whom. After that, the ledgers do not follow the history of the gun and the subsequent sales. It is not a control on ownership; it is a control on a business that has a large inventory of weapons and that sells them to individuals. The ledgers help the police ensure that these guns are only sold to licensed individuals.

On nous a dit plus tôt que, selon un rapport présenté par la GRC en 2009, le taux d'erreur du registre des armes d'épaule s'établissait à près de 50 p. 100 et qu'en fait, seulement 25 p. 100 des armes d'épaule étaient réellement enregistrées.

Comment pouvez-vous prôner le rétablissement d'un tel registre, qui faisait partie du projet de loi C-19 et que les Canadiens ont appuyé quand ils ont élu le gouvernement actuel? Je me demande pourquoi vous y tenez tant, puisqu'on peut dire qu'il ne valait pas grand-chose, en réalité. J'ai entendu dire que des gens y enregistraient leurs animaux de compagnie et leurs outils Black & Decker. Alors, avait-il vraiment une si grande valeur?

Mme Rathjen : Je ne suis pas policière, mais vous avez entendu les témoignages des chefs de police, de l'association des policiers, des contrôleurs des armes à feu et de nombreuses autres organisations policières, qui affirment que les registres sont des outils importants lorsqu'il faut faire enquête sur des crimes.

Rien n'est jamais exact à 100 p. 100. Je n'ai jamais entendu les chiffres que vous avez mentionnés. Ils n'ont jamais été aussi élevés. Cela dit, il y a sans aucun doute des incohérences dans toutes les bases de données d'envergure.

La règle d'or, c'est qu'il vaut mieux que les policiers aient trop de renseignements que pas assez. Or, voilà maintenant que le gouvernement veut éliminer des renseignements qui peuvent être utilisés — pas tout le temps, et pas dans tous les cas — pour attraper des criminels et identifier des tueurs, et qui empêchent aussi les ventes illégales aux criminels, qui n'ont pas de permis, et selon le gouvernement dit, les permis sont la chose la plus importante en ce qui concerne le contrôle des armes à feu.

Le sénateur Unger : Je crois que dès que le projet de loi C-68 a été présenté pour la première fois, il était généralement accepté que les criminels n'enregistreront jamais leurs armes à feu. Les seules personnes qui les enregistrent, ce sont les citoyens respectueux de la loi, et l'enregistrement de leurs armes portait grandement atteinte à leur vie privée. Les renseignements étaient très détaillés, et ce sont ces renseignements qu'on élimine maintenant. Vous avez dit que oui, il y a bel et bien certaines erreurs. Qu'en est-il des citoyens dont les droits ont été bafoués parce que certains renseignements étaient erronés, et que pour cette raison, on a défoncé leur porte et fouillé leur domicile, en s'excusant par la suite d'avoir ciblé la mauvaise maison?

Mme Rathjen : Je crois que vous parlez du registre des armes d'épaule, un sujet que j'adore aborder lors des débats. Cependant, aujourd'hui, nous parlons des autres registres. Quant aux plaintes concernant les atteintes à la vie privée, entre autres, il s'agit d'un tout autre débat.

Les registres ne sont pas liés à la possession d'une arme à feu; ils sont uniquement liés à la vente, à ce qui est vendu par un magasin à une personne. Après cela, les registres ne suivent pas le parcours des armes à feu et les ventes subséquentes. Il ne s'agit pas de contrôler la possession, mais bien d'exercer un contrôle sur une entreprise qui possède un vaste inventaire d'armes à feu et qui les vend à des particuliers. Ces registres aident les policiers à s'assurer que les armes ne sont vendues qu'à des gens qui possèdent un permis.

We have business permits for a reason. Business permits are not just a piece of paper. They come with conditions and responsibilities. One of these responsibilities is that you have to take very good care of your inventory, especially when it concerns weapons that can kill very easily and quickly.

I do not know how the Chief Firearms Officers now will ensure that everything is in order and that every gun is accounted for if they have no paperwork to match against the inventory. That is what we are taking away today from the police. This is not about control of gun ownership. This is not about the firearm registry. It is about stores.

Senator Unger: I understand that it is about ledgers. Still, even those ledgers — and I have not read the RCMP report. It was mentioned this morning. However, the point I really wanted to make was how you could be adamant when the error rate in the registry was so high.

The Chair: We are getting off on to Bill C-19 again.

Just dealing with the ledgers, Mr. Epps?

Mr. Epps: It is dealing with the original question.

The Chair: I think that has been more than adequately responded to.

Senator Campbell: I find it quite unbelievable that we would be comparing registering Black & Decker tools with handguns.

I agree with you; we are not discussing Bill C-19. That is done.

I would like to put a question to Mr. Stamatakis. From the point of view of police officers — this is from *Police officers murdered in the line of duty, 1961 to 2009*, Statistics Canada — between 1961 and 2009, 92 per cent of all officer-related killings were committed with a firearm: rifles and shotguns, 56 per cent; handguns, 44 per cent.

What effect will it have upon your investigations of not only police deaths but also deaths in general, by not having the opportunity to get at a ledger, by the ledger not being available to you?

Mr. Stamatakis: It will have the effect of making that investigation more complicated in terms of where you would go to get information related to a firearm that was used in the commission of an offence, whether the offence led to the death of a police officer or any other citizen. It makes things more complicated. By “more complicated,” it is not only that you likely have to go to more or different sources to get the information, but

Les permis d'entreprise existent pour une raison; il ne s'agit pas seulement d'un bout de papier. Ils sont assortis de conditions et de responsabilités. L'une de ces responsabilités consiste à bien s'occuper de son inventaire, plus particulièrement lorsqu'il est question d'armes qui permettent de tuer quelqu'un rapidement et aisément.

Je ne sais pas comme les contrôleurs des armes à feu pourront maintenant s'assurer que tout est en règle et que toutes les armes à feu ont été comptabilisées si aucun document ne rend compte des inventaires. C'est ce que nous enlevons aujourd'hui aux policiers. Il ne s'agit pas d'exercer un contrôle sur la possession des armes à feu, et il n'est pas non plus question du registre des armes d'épaule. Nous parlons des magasins.

Le sénateur Unger : Je comprends qu'il est question des registres. Cela dit, même ces registres — je n'ai pas lu le rapport de la GRC. Il en a été question ce matin. Cependant, ce que je voulais souligner, c'est ceci : comment pouvez-vous défendre ce point de vue, alors que le taux d'erreur en ce qui concerne le registre des armes d'épaule était aussi élevé?

Le président : Encore une fois, nous sommes revenus au projet de loi C-19.

Est-il question des registres, monsieur Epps?

M. Epps : Il s'agit de la question initiale.

Le président : Je crois qu'une réponse des plus adéquates a déjà été donnée.

Le sénateur Campbell : À mon avis, il est assez incroyable que l'on compare l'enregistrement d'outils Black & Decker à l'enregistrement d'armes de poing.

Je suis d'accord avec vous, nous ne discutons pas du projet de loi C-19. Cette discussion est terminée.

J'aimerais poser une question à M. Stamatakis. Du point de vue des policiers — ce que je vais dire est tiré du rapport intitulé *Les policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions, 1961 à 2009*, produit par Statistique Canada —, entre 1961 et 2009, 92 p. 100 des homicides visant des policiers ont été commis à l'aide d'une arme à feu. Par mi ces armes à feu, les carabines et les fusils de chasse ont été à l'origine de 56 p. 100 des décès, alors que les armes de poing ont été utilisées dans 44 p. 100 des meurtres.

Si vous n'avez pas la possibilité d'avoir accès à un registre, quelles seront les répercussions sur vos enquêtes qui portent non seulement sur le décès de policiers, mais aussi sur le décès de simples citoyens?

M. Stamatakis : Cela compliquera davantage l'enquête du point de vue des sources qu'il faudra consulter pour obtenir des renseignements liés à une arme à feu utilisée pour commettre une infraction, que cette infraction ait causé le décès d'un policier ou d'un autre citoyen. Cela complique davantage les choses. Ce que je veux dire par là, ce n'est pas qu'il faudra probablement consulter plus de sources ou des sources différentes pour obtenir

then, depending on where you are going and the willingness of a merchant or anyone else to provide that information, you would have to get judicial authorization and so forth.

Senator Campbell: How important is timely information in a homicide investigation?

Mr. Stamatakis: Critical. The first 24 to 48 hours is when you will gather the bulk of your evidence that you will rely on to get to a successful conclusion in terms of the investigation. You gather the information and then you spend the rest of the time following up on all the evidence you have gathered and any leads you have identified.

Senator Campbell: I take it you have been involved in homicide investigations.

Mr. Stamatakis: Not as a primary investigator, but I have been involved.

Senator Campbell: How important is it to the victims of this, their families, friends and loved ones, that this issue is dealt with as expeditiously as possible?

Mr. Stamatakis: When any criminal offence is committed, it is the victims who are impacted the most and for whom it is most important to reach a successful resolution, and by that I mean being able to identify who committed the crime and to successfully, hopefully, prosecute whoever that is. That process and the successful resolution of it is really what typically allows the victim to move on and learn to live with and manage the trauma associated with these kinds of events.

Senator Campbell: Thank you very much. It is good to see you again.

The Chair: I have no other senators on the list; and looking around the room, I do not see any hands going up.

I thank our witnesses for appearing before us today. We very much appreciate your contribution to our deliberations.

We will now deal with the draft report.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: I have a motion — I think we require a motion — that the committee adopt its fifteenth report and that the chair table the report in the Senate.

Senator White: So moved.

The Chair: Moved by Senator White. All in agreement?

Hon. Senators: Agreed.

les renseignements, mais que selon l'endroit où on se rendra et l'empressement du marchand ou d'une autre personne à fournir ces renseignements, il faudra obtenir, entre autres, une autorisation judiciaire.

Le sénateur Campbell : Est-il très important d'obtenir rapidement des renseignements dans le cadre d'une enquête pour homicide?

M. Stamatakis : C'est essentiel. C'est au cours des 24 à 48 la majorité des preuves qui permettront de mettre un point final à l'enquête. On recueille d'abord les renseignements, puis on consacre le reste du temps à assurer un suivi en ce qui concerne l'ensemble des preuves qui ont été rassemblées et les indices qui ont été découverts.

Le sénateur Campbell : Je suppose donc que vous avez pris part à des enquêtes pour homicide?

M. Stamatakis : Pas en tant qu'enquêteur principal, mais j'ai participé à de telles enquêtes.

Le sénateur Campbell : Est-il très important pour les victimes, leur famille, leurs amis et leurs proches, que cette question soit réglée le plus rapidement possible?

M. Stamatakis : Ce sont les victimes qui sont les plus touchées par une infraction criminelle, et c'est pour elles qu'il est très important de mettre un point final à l'enquête. Par là, j'entends que nous devons être en mesure d'identifier la personne qui a commis le crime, de la poursuivre en justice et, nous l'espérons, d'obtenir sa condamnation. Règle générale, ce processus, de même que sa conclusion, est ce qui permet à la victime de passer à autre chose et d'apprendre à vivre avec le traumatisme causé par un tel événement.

Le sénateur Campbell : Merci beaucoup. Je suis ravi de vous revoir.

Le président : Il n'y a plus de sénateurs sur la liste, et je ne vois pas non plus de mains levées dans la salle.

Je remercie les témoins de leur présence ici aujourd'hui. Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir contribué à nos discussions.

Nous discuterons maintenant de l'ébauche de rapport.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Je propose une motion — je crois qu'il faut une motion. Je propose que le comité adopte son quinzième rapport et que le président le dépose au Sénat.

Le sénateur White : J'en fais la proposition.

Le président : La motion est proposée par le sénateur White. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

The Chair: Carried. Since this is our last Legal Committee meeting before we break, I want to mention that this is Senator Angus's last meeting as a member of the committee. He has been a member for a long time. I have the breakdown here, from 1994 to 1996, and 2009 to 2012, so a total of six years of service. It is not just service, but a significant contribution to the deliberations of this committee.

Certainly in my two and a half years, you have been a most valued member. There were many expressions of commendation and appreciation conveyed in the chamber yesterday. I think that it is a view shared by all of us who have had the opportunity to serve with you on this committee that we will miss your participation and the contributions that you have made to make this committee the successful body that it is very much. We will also miss the way that we have been able to collaborate on this committee, on matters like Bill C-10 for example, where you played a significant role in our being able to do that. We will miss you, and all the best for the future.

Senator Angus: Thank you most sincerely, Mr. Chair. In this committee more than any other — and I mean any other of our some 18 standing committees — there is the importance of continuity. I have observed it time and time again. There is a certain element of corporate memory that is so important when we are dealing with one statute, essentially, the Criminal Code of Canada. To have Senator Fraser, Senator Joyal and Senator Baker is important. We have it to a lesser extent on this side, but I think that we have taken note of how important that continuity is. I certainly have not been here that long when you think that it is six years out of 19, but continuity is key. My recommendation would be that we try to prolong that tradition and build on it because it is very important. People I talk to say that, funnily enough, this is one of the committees that they follow on CPAC more than other different kinds of committees. This touches the daily lives of Canadians at all levels, and they are interested in what we do. I have heard many comments from people that Senator Fraser and Senator Wallace are really tough chairs, but they are really good and know their onions. I know that you are finding it challenging, but you are doing a great job. I hope you will continue. Thank you for your remarks.

The Chair: Before we adjourn, I want to thank all the staff who assist us in making this committee work as well as it does, and I hope you all enjoy the summer break whenever it happens.

(The committee adjourned.)

Le président : La motion est adoptée. Puisqu'il s'agit de la dernière réunion du Comité des affaires juridiques avant le congé estival, je tiens à souligner que c'est la dernière réunion à laquelle le sénateur Angus participe en tant que membre du comité. Il en est membre depuis longtemps. Il l'a été de 1994 à 1996, puis de 2009 à 2012, soit pendant six ans. Pendant cette période, il a énormément contribué aux travaux du comité.

Je fais partie du comité depuis deux ans et demi, et il ne fait aucun doute que pendant cette période, vous avez été l'un des membres les plus estimés du comité. Hier, dans cette enceinte, de nombreuses personnes ont formulé des commentaires élogieux à votre égard et souligné à quel point elles vous apprécient. Je crois que tous ceux qui ont eu la chance de siéger au comité en même temps sont d'avis que votre présence et votre contribution nous manqueront, d'autant plus qu'elles ont grandement contribué à ce que notre comité puisse s'acquitter comme il se doit de la tâche qui lui a été confiée. Nous nous ennuierons aussi de l'esprit de collaboration dont nous avons fait preuve au sein du comité, entre autres lorsqu'il était question de mesures comme le projet de loi C-10. Vous avez joué un rôle important à cet égard. Vous nous manquez, et nous vous souhaitons le meilleur succès possible pour l'avenir.

Le sénateur Angus : Monsieur le président, je vous remercie très sincèrement. Au sein de ce comité plus que de tout autre — je parle des 18 comités permanents du Sénat — il est important d'assurer la continuité. C'est ce que j'ai pu constater à maintes reprises. La mémoire institutionnelle est très importante lorsqu'il est question d'une loi en particulier, en l'occurrence le Code criminel du Canada. Il est important que le sénateur Fraser, le sénateur Joyal et le sénateur Baker siègent au comité. Il en va de même de ce côté-ci, bien que dans une moindre mesure, mais je crois que nous savons à quel point la continuité est importante. Je n'ai pas été ici aussi longtemps qu'on pourrait le croire, car après tout, il ne s'agit que de six ans sur une période de 19 ans, mais la continuité est essentielle. Je recommande que l'on prenne les mesures nécessaires pour poursuivre cette tradition et la renforcer, car elle est très importante. Les gens avec qui je discute me disent justement que c'est le comité qu'ils suivent le plus sur CPAC, bien plus que les autres types de comités. Les sujets dont nous sommes saisis ont des répercussions sur la vie quotidienne des Canadiens, à tous les niveaux, et ils s'intéressent à ce que nous faisons. Beaucoup de gens m'ont dit que le sénateur Fraser et le sénateur Wallace sont des présidents très stricts, mais qu'ils excellent dans cette tâche et savent de quoi ils parlent. Je sais que vous trouvez cela exigeant, mais vous accomplissez de l'excellent travail, et j'espère que vous continuerez. Je vous remercie de votre discours.

Le président : Avant de lever la séance, j'aimerais remercier tout le personnel qui a contribué au bon fonctionnement du comité, et j'espère que vous profiterez tous du congé estival.

(La séance est levée.)

APPEARING

Wednesday, June 20, 2012

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Public Safety.

WITNESSES

Wednesday, June 20, 2012

Canadian Association of Chiefs of Police:

Mario Harel, Vice-President, Chief, Service de police de la Ville de Gatineau.

Ontario Provincial Police:

Superintendent Chris Wyatt, Chief Firearms Officer.

Royal Canadian Mounted Police:

John Robert Ervin, Chief Firearms Officer, Saskatchewan.

Thursday, June 21, 2012

Canadian Sports Shooting Association:

Steve Torino, President.

Ontario Federation of Anglers and Hunters:

Greg Farrant, Manager, Government Affairs and Policy.

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient):

Heidi Rathjen, Spokesperson.

Project Ploughshares:

Kenneth Epps, Senior Program Officer.

Canadian Police Association:

Tom Stamatakis, President (by video conference).

As an individual:

Soloman Friedman, Lawyer.

COMPARAÎT

Le mercredi 20 juin 2012

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Sécurité publique.

TÉMOINS

Le mercredi 20 juin 2012

Association canadienne des chefs de police :

Mario Harel, vice-président, directeur, Service de police de la Ville de Gatineau.

Police Provinciale de l'Ontario :

Commissaire Chris Wyatt, contrôleur des armes à feu.

Gendarmerie royale du Canada :

John Robert Ervin, contrôleur des armes à feu, Saskatchewan.

Le jeudi 21 juin 2012

Association des sports de tir du Canada :

Steve Torino, président.

Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario :

Greg Farrant, directeur, Affaires gouvernementales et politiques publiques.

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes (Polysesouvient) :

Heidi Rathjen, porte-parole.

Project Ploughshares :

Kenneth Epps, agent principal de programme.

Association canadienne de la police :

Tom Stamatakis, président (par vidéoconférence).

À titre personnel :

Soloman Friedman, avocat.